

Comptes annuels consolidés 2022

Contenu

Présentation de la société	6
1. Informations générales	6
1.1. Dénomination sociale et forme juridique.....	6
1.2. Domicile, pays de fondation et siège statutaire.....	9
2. Déclaration de conformité aux normes IAS/IFRS	10
Etats Financiers	15
1. Etat de la situation financière	15
2. Compte de résultats	17
3. Etat consolidé des flux de trésorerie	19
4. Etat consolidé des variations de capitaux propres	20
Principes comptables	21
Note 1 - Consolidation	22
Structure du Groupe.....	22
Périmètre.....	22
Regroupements d'entreprises	24
Méthodes de consolidation.....	25
Règles de consolidation.....	27
Jugements significatifs.....	28
Note 2 - Immobilisations incorporelles	29
Ecart d'acquisition (Goodwill).....	29
Autres immobilisations incorporelles.....	30
Note 3 - Immobilisations corporelles	32
Immeubles sociaux et immeubles de placement	32
Autres immobilisations corporelles.....	34
Note 4 - Immobilisations financières	35
Actifs et passifs financiers : classification, comptabilisation et évaluation	35
Evaluation des actifs dépréciés	39
Dépréciation d'actifs non financiers.....	41
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	42
Note 5 - Contrats d'assurance et contrats d'investissement	43
Contrats d'assurance	44
Contrats d'investissement avec participation bénéficiaire discrétionnaire	44
Contrats d'investissement sans participation bénéficiaire discrétionnaire	45
Significativité des contrats d'assurance	45
Comptabilisation des contrats d'assurance.....	46
Comptabilisation des contrats d'investissement sans participation bénéficiaire discrétionnaire	49

Test de suffisance des passifs (LAT).....	50
Note 6 - Provisions et autres passifs.....	52
Note 7 - Avantages au personnel	53
Avantages postérieurs à l'emploi	53
Indemnités de fin de contrat de travail	54
Avantages à long terme	54
Avantages à court terme	55
Note 8 - Impôts sur le résultat et impôts différés	56
Impôts sur le résultat.....	56
Impôts différés	56
Note 9 - Comptabilisation des résultats.....	58
Produits des activités ordinaires	58
Produits et charges d'intérêts	58
Gains et pertes réalisés et non réalisés	58
Note 10 - Méthodologie de valorisation des actifs.....	59
Instruments financiers.....	59
Immobilisations corporelles	60
Gestion des risques.....	62
Note 11 - Risques d'assurance.....	65
Souscription vie	66
Souscription non-vie.....	68
Test de suffisance des passifs (LAT).....	74
Souscription santé	75
Note 12 - Risques financiers.....	76
Risque de crédit	78
Risque de marché	83
Risque de liquidité	87
Sensibilité aux variations de taux	93
Note 13 - Risques opérationnels	95
Externalisation.....	95
Business continuity plan / Disaster recovery plan.....	95
Informatique.....	95
Fraud risk.....	96
Legal risk	97
Social.....	97
Note 14 - Risques de stratégie et de réputation.....	98
Note 15 - Gestion du capital.....	99
Les attentes réglementaires	99
Paramètres de gestion du capital	100
Les principes de la gestion des fonds propres	100

Marge de Solvabilité (Solvency II)	102
Commentaires du bilan.....	103
Note 16 - Immobilisations incorporelles.....	103
Les développements internes	103
Les logiciels d'application	103
Autres coûts informatiques	104
Note 17 - Immeubles d'exploitation.....	105
Immeubles d'exploitation.....	105
Contrats de location simple.....	105
Note 18 - Immeubles de placement	106
Immeubles de placement	106
Loyers perçus.....	106
Charges payées.....	106
Immeubles destinés à la vente	107
Autres immobilisations corporelles.....	107
Note 19 - Actifs financiers.....	108
Note 19 bis - Actifs financiers IFRS 9.....	109
Note 20 - Créances et trésorerie	113
Créances d'assurance et autres créances.....	113
Créances par maturité	113
Trésorerie et équivalents de trésorerie	114
Note 21 - Fonds propres	115
Capitaux propres	115
Autres éléments du résultat global	116
Note 22 - Provisions techniques et part des réassureurs.....	117
Provisions techniques « Vie » et « Non-Vie »	117
Variation des provisions	119
Mouvements des réserves pour sinistres à régler (« Non-Vie » et Accident du travail)	120
Note 23 - Autres provisions.....	121
Note 24 - Passifs financiers	122
Réassurance.....	122
Autres passifs financiers	122
Passif des contrats d'investissement.....	123
Note 25 - Impôts différés	124
Avant consolidation	125
Après consolidation	126
Note 26 - Dettes résultant d'avantages au personnel	128
Avantages postérieurs à l'emploi	129
Indemnités de fin de contrat de travail	134

Avantages à long terme.....	135
Avantages à court terme	136
Informations sociales.....	136
Note 27 - Dettes d'assurances et autres dettes	137
Commentaires au compte de résultats	138
Note 28 - Primes acquises	138
Primes acquises	138
Provision pour primes non acquises.....	140
Primes par zone géographique.....	141
Note 29 - Résultats financiers	142
Résultats financiers	142
Gains nets réalisés sur actifs financiers	142
Autres revenus financiers.....	143
Variation de juste valeur d'actifs/passifs comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat	143
Note 30 - Prestations d'assurance.....	144
Note 31 - Frais d'exploitation.....	145
Note 32 - Impôts.....	146
Informations relatives aux parties liées.....	148
Notes 33 - Informations relatives aux parties liées.....	148
Rémunération.....	148
Autres avantages pour les administrateurs.....	148
Administrateurs des entreprises à la tête du consortium.....	148
Autres Informations.....	150
Note 34 - Engagements.....	150
Loyers à payer.....	150
Engagements conditionnels, cautions et autres.....	150
Note 35 - Événements après clôture	152
Note 36 - Honoraires du commissaire agréé.....	152
Rapport de gestion consolidé.....	153

Présentation de la société

1. Informations générales

1.1. Dénomination sociale et forme juridique

Fédérale Assurance est un groupe qui comprend plusieurs entreprises.

Il convient de faire une distinction entre deux notions : 'Groupe' et 'groupe d'assurance'.

1.1.1. Groupe d'assurance Fédérale Assurance

Le groupe d'assurance Fédérale Assurance est composé de 3 entreprises d'assurance :

- **Fédérale Assurance, Caisse Commune d'Assurance contre les Accidents du Travail**, considérée par la loi de contrôle du 13 mars 2016 comme une association d'assurances mutuelles, appelée ci-après : Caisse Commune.
- **Fédérale Assurance, Association d'Assurances Mutuelles sur la Vie**, une association d'assurances mutuelles, appelée ci-après : Mutuelle Vie.
- **Fédérale Assurance, Société Coopérative d'Assurance contre les Accidents, l'Incendie, la Responsabilité Civile et les Risques Divers**, S.C.R.L., appelée ci-après: Société Coopérative.

Les trois entreprises d'assurance sont placées sous une direction unique et forment de ce fait, au sens de l'article 10 du code des sociétés, un consortium. Elles sont solidaires entre elles et doivent être considérées comme une seule entité.

A ce titre, la Société Coopérative, détenue par les deux autres entités, ne doit pas faire l'objet d'une sous-consolidation.

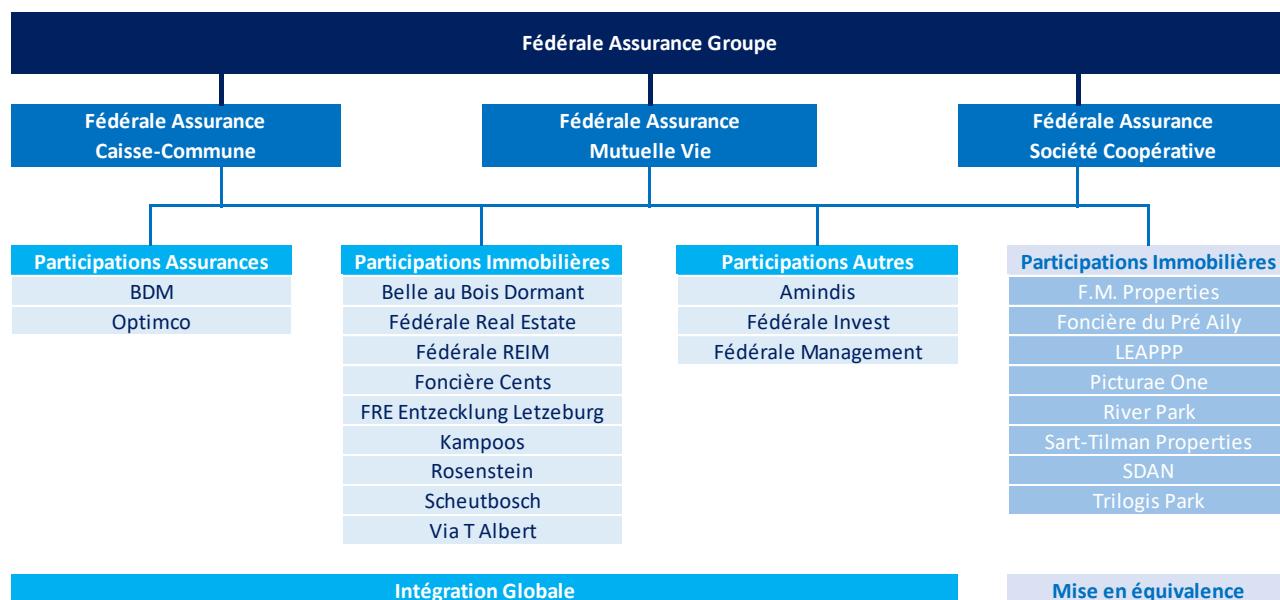
1.1.2. Groupe Fédérale Assurance

Le Groupe Fédérale Assurance comprend, outre le groupe d'assurance, plusieurs filiales :

- Amindis S.A.
- Belle au bois dormant S.P.R.L.
- Bracht Deckers & Mackelbert S.A. (en abrégé B.D.M.);
- Fédérale Invest, société d'investissement institutionnel à capital variable (organisme de placement collectif) S.A. ;
- Fédérale Management (société de droit luxembourgeois) S.A. ;
- Federale Real Estate S.A. (en abrégé FRE) ;
- Federale Real Estate Investment Management (en abrégé REIM ; Fonds d'investissement immobilier spécialisé) S.A. ;
- FM Properties S.A. ;
- Foncière Cents
- Foncière du Pré-Aily S.A. ;
- FRE Entzäcklung Letzeburg S.A.R.L. (FREEL en abrégé) ;
- Kampos S.A. ;
- LEAPPP S.A.
- Optimco S.A.
- Picturae One
- River Park S.A.R.L
- Rosenstein S.A.
- Sart-Tilman properties S.A.
- Scheutbosch S.P.R.L
- Société Développement Axe Nord S.A.S. (en abrégé SDAN) ;
- Trilogis Park S.A. ;
- Via T Albert S.A. .

1.1.3. Structure du Groupe

L'illustration ci-dessous montre la structure du groupe au 31 décembre 2022.



1.2. Domicile, pays de fondation et siège statutaire

Le groupe Fédérale Assurance est exclusivement composé d'entreprises belges, fondées en tant que telles, de sociétés de droit luxembourgeois et français.

Les sièges sociaux des différentes entités du Groupe sont repris ci-dessous :

Société	Adresse
Fédérale Assurance - Caisse Commune	Rue de l'Etuve, 12 B-1000 Bruxelles
Fédérale Assurance - Mutuelle Vie	Rue de l'Etuve, 12 B-1000 Bruxelles
Fédérale Assurance - Société Coopérative	Rue de l'Etuve, 12 B-1000 Bruxelles
Amindis	Rue du Bosquet, 15A B-1348 Louvain-la-Neuve
Belle au bois dormant	Rue de l'Etuve, 12 B-1000 Bruxelles
Bracht Deckers & Mackelbert "B.D.M."	Entrepotkaai, 5 B-2000 Anvers
Fédérale Invest S.A.	Rue Guimard, 18 B-1040 Bruxelles
Fédérale Management S.A.	Rue Guillaume Kroll, 5 L-1882 Luxembourg
Federale Real Estate S.A.	Rue de l'Etuve, 12 B-1000 Bruxelles
Federale REIM S.A.	Rue de l'Etuve, 12 B-1000 Bruxelles
FM Properties S.A.	Rue du Moulin, 320 B-4020 Liège
Foncière Cents	Avenue du Swing, 12 L-4361 Sanem
Foncière du Pré-Aily S.A.	Rue du Moulin, 320 B-4020 Liège
FREEL	Avenue du Swing, 12 L-4361 Sanem
Kampoos S.A.	Rue des Primeurs, 5 L-2361 Strassen
LEAPPP S.A.	Rue de l'Etuve, 12 B-1000 Bruxelles
Optimco S.A.	Sneeuwbeslaan, 14 B-2610 Anvers
Picturae One	Rue des Anglais, 6 bte A, B-4430 Ans
River Park	Rue des Bains, 23-25 L-1212 Luxembourg
Rosenstein	Avenue du Swing, 12 L-4361 Sanem
Sart-Tilman properties	Boulevard d'Avroy, 19 B-4000 Liège
Scheutbos	Rue de l'Etuve, 12 B-1000 Bruxelles
Société Développement Axe Nord "SDAN"	Rue du Faubourg Saint Honoré, 91 F-75008 Paris
Trilogis Park	Rue du Moulin, 320 B-4020 Liège
Via T Albert S.A.	Boerenkrijgstraat, 133 B-2800 Mechelen

2. Déclaration de conformité aux normes IAS/IFRS

Les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2022 ont été établis en respectant l'ensemble des dispositions du référentiel 'IFRS' ('International Financial Reporting Standards') telles qu'adoptées par l'Union Européenne et qui ont été publiées à cette date, à savoir les normes publiées par l'International Accounting Standards Board ('IASB') et les interprétations publiées par le Comité D'Interprétation des IFRS ('IFRS Interpretations Committee'). Ces dispositions correspondent aux normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2022.

Statut d'adoption des nouvelles normes en date du 1 janvier 2022

Les nouvelles normes et amendements aux normes suivantes sont d'application pour la première fois à partir de l'exercice comptable débutant au 1er janvier 2022 et ont été adoptés par l'Union européenne:

✓ Amendements à IFRS 3 – Référence au Cadre Conceptuel.

Le 14 mai 2020, l'IASB a publié des amendements à IFRS 3 Regroupements d'entreprises qui mettent à jour une référence dans la norme au Cadre conceptuel sans changer les dispositions comptables pour les regroupements d'entreprises.

Pour rappel, le Board a publié, en mars 2018, une version révisée du Cadre Conceptuel de l'information financière et la plupart des références au Cadre conceptuel incluses dans les normes IFRS ont été mises à jour.

Le premier amendement supprime dans la norme IFRS 3 une référence à une ancienne version du cadre conceptuel du Board.

Le principe de comptabilisation de la norme IFRS 3 exigeait que les actifs et les passifs comptabilisés dans un regroupement d'entreprises doivent satisfaire aux définitions d'actifs et de passifs du Cadre de préparation et de présentation des états financiers publié en 1989 (1989 Framework). Le Board a remplacé cette référence par une référence à la dernière version du Cadre conceptuel de l'information financière publié en mars 2018 (2018 Conceptual Framework). Les définitions des actifs et des passifs dans le cadre conceptuel de 2018 diffèrent de celles du cadre de 1989.

Le deuxième amendement ajoute à la norme IFRS 3 une exception à son principe de comptabilisation. Pour les passifs et les passifs éventuels entrant dans le champ d'application

des normes IAS 37 ou IFRIC 21, l'acquéreur doit appliquer respectivement les normes IAS 37 ou IFRIC 21, au lieu du Cadre conceptuel, pour identifier les obligations qu'il a assumées lors d'un regroupement d'entreprises.

Le troisième amendement ajoute à la norme IFRS 3 une mention explicite pour informer qu'un acquéreur ne devrait pas comptabiliser les actifs éventuels acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

Les amendements sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022.

✓ Amendements à IAS 16 « Immobilisations corporelles - Produit antérieur à l'utilisation prévue »

L'IASB propose des amendements limités à IAS 16 « Immobilisations corporelles » pour réduire la diversité dans l'application de la norme.

IAS 16 pose les principes de reconnaissance et d'évaluation d'une immobilisation corporelle en tant qu'actif.

Les amendements interdisent à une entité de déduire les produits générés par une immobilisation pendant son transfert sur site ou pendant sa mise en état, en moins du coût de l'immobilisation. A la place, l'entité devra comptabiliser ces produits de la vente et les coûts correspondants en résultat.

Les amendements sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022 et une application anticipée est permise.

✓ IAS 37 "Contrats déficitaires – Coûts d'exécution du contrat".

Le 14 mai 2020, l'IASB a publié des amendements à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels" qui précisent les coûts qu'une entreprise doit inclure pour déterminer si un contrat est déficitaire.

Une entreprise estime qu'un contrat sera déficitaire - et la décrit comme étant onéreux - si les coûts que l'entreprise prévoit d'engager pour exécuter le contrat sont supérieurs aux avantages économiques qu'elle s'attend à recevoir.

Les amendements modifient la norme IAS 37 pour préciser que les coûts d'exécution d'un contrat incluent à la fois les coûts marginaux, tels que les coûts de la main-d'œuvre directe et des matières, et l'imputation d'autres coûts directement liés au contrat, comme par exemple l'imputation de la charge d'amortissement relative à une immobilisation corporelle utilisée entre autres pour l'exécution du contrat.

Les amendements sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022 et une application anticipée est permise.

Normes et interprétations futures

✓ **modifications à la norme IAS 1 sur le classement des passifs en tant que passifs courants et non courants.**

En vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022. Cependant, en réponse à la pandémie de Covid-19, le Board de l'IASB a décidé de reporter la date d'entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2023.

✓ **modifications à la norme IAS 1 concernant les informations à fournir sur les méthodes comptables.**

Cette modification entre en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023.

✓ **Amendements à la norme IAS 8 concernant la définition d'une estimation comptable.**

Ces amendements visent à faciliter la distinction entre les méthodes comptables et les estimations comptables.

L'ancienne définition d'un « changement d'estimation comptable » est supprimé et remplacée par la définition d'une « estimation comptable ».

Cet amendement est applicable à compter des exercices ouverts le 1^{er} janvier 2023 avec la possibilité d'une application anticipée.

✓ **IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 17 « Contrats d'assurance ».**

En septembre 2016, l'IASB a publié des modifications à la norme IFRS 4 « Application d'IFRS 9 Instruments financiers et d'IFRS 4 Contrats d'assurance » afin de relever les défis liés à la mise en œuvre de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » avant la date d'entrée en vigueur de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance ». Entre-temps, l'IASB a différé la date d'application initiale de la norme IFRS 17 jusqu'au 1er janvier 2023. Ensemble avec la publication des

modifications à la norme IFRS 17 en juin 2020, l'IASB a également publié des modifications à la norme IFRS 4 « Extension de l'exemption temporaire d'application de la norme IFRS 9 », de sorte que les entreprises d'assurance puissent appliquer les normes IFRS 9 et IFRS 17 en même temps.

L'exemption temporaire de l'application de la norme IFRS 9 est une exemption facultative à l'application de la norme IFRS 9 au plus tard pour les exercices comptables commençant le ou après le 1er janvier 2023 pour les entités dont les activités sont principalement liées à l'émission de contrats dans le cadre de la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Fédérale a effectué une analyse de prédominance à la date de référence du 31 décembre 2015 et en a conclu qu'il répondait aux critères d'éligibilité pour l'exemption temporaire d'application de la norme IFRS 9. (Voir détail note 19 bis).

Nous avons mis en place chez Fédérale assurance les moyens nécessaires et un planning précis pour pouvoir répondre à la norme IFRS 17 et ainsi être prêt pour le 1^{er} janvier 2023.

Dans le cadre de l'application de cette future norme, Fédérale Assurance s'attend à un niveau de fonds propres similaire, voire inférieur à celui calculé sous la réglementation SII (voir détail note 21).

✓ Amendements de la norme IFRS 17 concernant les informations comparatives lors de la 1^{ère} application d'IFRS 17 et d'IFRS 9.

La norme IFRS 17 Contrats d'assurance sera applicable à partir du 1er janvier 2023, une application anticipée est autorisée.

Un grand nombre de sociétés d'assurance appliqueront pour la première fois les normes IFRS 17 - Contrats d'assurance et IFRS 9 - Instruments financiers, à compter du 1er janvier 2023. Or, ces deux normes prévoient différents allègements transitoires qui pourraient affecter l'utilité des informations comparatives présentées lors de la première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9.

Dans ce contexte, l'IASB a apporté des modifications de portée limitée à la norme IFRS 17 par l'ajout de dispositions transitoires optionnelles pour les entités qui appliquent pour la première fois les normes IFRS 17 et IFRS 9 simultanément. Les paragraphes C28A à C28E et C33A ont ainsi été ajoutés à l'annexe C « Date d'entrée en vigueur et dispositions transitoires ».

Les modifications apportées concernent les actifs financiers pour lesquels les informations comparatives présentées lors de la première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 n'ont pas été retraitées selon IFRS 9 pour permettre aux entités de présenter des informations comparatives pour un tel actif financier comme si les dispositions d'IFRS 9 relatives au classement et à l'évaluation avaient été appliquées.

Etats Financiers

1. Etat de la situation financière

Actif (€ milliers)	Note	2022	2021
Immobilisations incorporelles		<u>18.076,61</u>	<u>18.453,76</u>
Développements internes	16	15.303,87	14.204,57
Licences	16	2.019,63	3.467,20
Autres immobilisations incorporelles		4,67	33,54
Goodwill		748,45	748,45
Frais d'établissement		0,00	0,00
Immobilisations corporelles		<u>526.417,44</u>	<u>514.629,69</u>
Immeubles d'exploitation	17	55.036,92	61.681,07
Immeubles de placement	18	461.101,10	442.393,00
Immeubles destinés à la vente	18	6.726,97	6.323,77
Autres immobilisations corporelles	18	3.552,45	4.231,85
Investissements dans les entreprises associées	12	<u>95.252,84</u>	<u>87.563,45</u>
Titres à revenu variable		<u>374.876,76</u>	<u>629.603,32</u>
Disponibles à la vente	12 et 19	374.169,34	629.603,32
Produits dérivés	12 et 19	707,42	0,00
Titres à revenu fixe		<u>2.092.886,37</u>	<u>2.553.638,29</u>
Disponibles à la vente	12 et 19	1.969.237,64	2.404.107,26
Portefeuille de négociation	12 et 19	123.648,73	149.531,03
Prêts et créances	12 et 19	<u>593.833,29</u>	<u>564.543,13</u>
Actifs financiers désignés comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	12 et 19	<u>20.457,94</u>	<u>18.787,69</u>
Impôts différés	25	<u>22.788,51</u>	<u>0,00</u>
Créances d'assurance et autres créances	20	<u>249.610,10</u>	<u>204.385,30</u>
Part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance	22	<u>93.306,35</u>	<u>84.392,11</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 et 20	<u>49.606,23</u>	<u>47.442,66</u>
Total Actif		<u>4.137.112,43</u>	<u>4.723.439,42</u>

Passif (€ milliers)	Note	2022	2021
Capitaux propres	21	<u>879.880,73</u>	<u>842.165,99</u>
Capital		0,00	0,00
Ecart de consolidation		9.894,80	9.895,36
Plus-value		0,00	0,00
Réserves		831.364,67	798.475,42
Résultats reportés		38.621,26	33.795,20
Participations ne donnant pas le contrôle		<u>1.614,27</u>	<u>1.573,97</u>
Autres éléments du résultat		-216.966,10	400.718,39
Instruments financiers AFS		-221.025,82	469.690,74
Avantages au personnel		-10.796,41	-28.207,66
Impôts différés OCI		14.856,13	-40.764,70
Total des fonds propres		664.528,90	1.244.458,34
Provisions techniques	22	<u>3.200.405,34</u>	<u>3.097.266,57</u>
Autres provisions	23	<u>187,17</u>	<u>86,20</u>
Impôts différés	25	<u>6.659,12</u>	<u>38.057,42</u>
Passifs financiers	24	<u>91.200,73</u>	<u>180.259,26</u>
Emprunts et dépôts des réassureurs		29.269,53	28.902,95
Passifs des contrats d'investissement		20.457,94	18.925,34
Autres passifs financiers		41.473,26	132.430,97
Dettes résultant d'avantages au personnel	26	<u>80.770,98</u>	<u>98.704,38</u>
Dettes d'assurance et autres dettes	27	<u>93.360,18</u>	<u>64.607,26</u>
Total Passif		4.137.112,43	4.723.439,42

NB : Les notes aux comptes 1 à 36 font partie intégrante des états financiers

2. Compte de résultats

Résultats (€ milliers)		2022	2021
Primes acquises nettes de réassurance	28	<u>498.285,70</u>	<u>496.578,91</u>
Primes acquises brutes		515.158,00	515.647,74
Primes acquises cédées		-16.872,29	-19.068,83
Résultats financiers	29	<u>188.614,95</u>	<u>149.264,70</u>
Gains nets réalisés sur actifs financiers		8.208,69	43.169,44
Autres revenus financiers nets		186.017,95	110.942,42
Variation de juste valeur d'actifs/passifs comptabilisés en juste valeur en contrepartie du résultat		-5.611,69	-4.847,16
Prestations d'assurance	30	<u>-475.286,12</u>	<u>-462.382,91</u>
Charges de prestations d'assurance - Montants		-493.329,51	-489.697,01
Part des réassureurs		17.790,93	26.761,56
Autres charges techniques		252,46	552,54
Frais d'exploitation	31	<u>-151.916,37</u>	<u>-138.512,50</u>
Frais d'acquisition		-69.429,81	-64.046,82
Frais d'administration net		-82.486,56	-74.465,68
Frais relatifs aux contrats d'investissement		<u>-5.442,12</u>	<u>2.071,62</u>
Résultat avant impôts		54.256,04	47.019,82
Impôts	32	<u>-17.518,19</u>	<u>-11.744,44</u>
Impôts courants		-16.072,83	-12.259,59
Impôts différés		-1.445,36	515,16
Résultat après impôts		36.737,86	35.275,38
Résultat des sociétés mises en équivalence		<u>2.011,88</u>	<u>-1.298,97</u>
Résultat net consolidé		38.749,74	33.976,41
Part du Groupe dans le résultat		38.621,26	33.795,20
Intérêts des tiers dans le résultat		128,47	181,21

NB : Les notes aux comptes 1 à 36 font partie intégrante des états financiers

Etat du résultat global (€ milliers)	2022	2021
Résultat net consolidé	38.749,74	33.976,41
<u>Autres éléments du résultat global recyclable en compte de résultats</u>		
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-690.716,56	-26.224,42
Impôts relatifs aux gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global	58.321,82	24.470,78
Total autres éléments du résultat global recyclable en compte de résultats, net d'impôt	-632.394,74	-1.753,65
<u>Autres éléments du résultat global non recyclable en compte de résultats</u>		
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite à prestations définies	17.411,24	3.211,19
Impôts relatifs aux gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global	-2.701,00	-88,53
Total autres éléments du résultat global non recyclable en compte de résultats, net d'impôt	14.710,25	3.122,67
Produits et charges reconnus en autres éléments du résultat	-617.684,49	1.369,02
Résultat net global consolidé	-578.934,75	35.345,43

NB : Les notes aux comptes 1 à 36 font partie intégrante des états financiers

3. Etat consolidé des flux de trésorerie

Flux de trésorerie € milliers	Note	2022	2021
Résultat avant impôts		54.256,04	47.019,82
Impôts décaissés		-16.072,83	-12.259,59
Amortissements et réductions de valeur sur immeubles	17-18	-19.405,52	-4.727,42
Ajustements de valeurs sur titres (variables)	19	-3.281,38	-2.524,24
Ajustements de valeurs sur titres (fixes)	19	10.330,55	724,35
Amortissements, réductions de valeur et désaffectations sur immobilisations incorporelles	16	1.027,56	11.761,56
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations corporelles		1.563,11	1.929,43
Variation des dotations et reprises de provisions		-14.722,21	3.678,32
Engagements d'assurance	22	103.138,77	142.477,89
Créances d'assurances et autres créances	20	-74.514,95	-195.414,21
Dettes d'assurances et autres dettes	27	28.752,92	-23.330,75
Emprunts et dépôts des réassureurs	24	366,59	94,98
Passifs des contrats d'investissements	24	1.532,60	11.660,49
Autres passifs financiers	24	-68.356,98	5.302,36
Autres provisions	23	-2,83	0,00
Parts des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance	22	-8.914,24	-22.694,16
Autres		5.018,97	-9.739,87
Sous-total - Flux nets des activités opérationnelles		-53.539,86	-93.060,87
Flux de trésorerie € milliers	Note	2022	2021
Cessions de titres à revenus variables	19	193.556,52	175.737,09
Acquisitions de titres à revenus variables	19	-126.575,06	-162.435,11
Cessions de titres à revenus fixes	19	638.858,86	356.450,00
Acquisitions titres à revenus fixes	19	-682.121,55	-288.824,89
Cessions d'actifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat	19	3.319,17	679,15
Acquisitions d'actifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat	19	-10.302,01	-10.201,24
Cessions d'immobilisations incorporelles	16	6.210,00	282,06
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	16	-6.875,15	-2.586,94
Cessions d'immeubles	17-18	24.938,63	38.212,09
acquisitions d'immeubles	17-18	-23.779,64	-118.031,39
Cessions d'immobilisations corporelles		-883,71	-432,06
acquisitions d'immobilisations corporelles		0,00	0,00
Sous-total - Flux nets des activités d'investissement		16.346,04	-11.151,23
Flux de trésorerie sortant provenant des activités de financement - Part des minoritaires	21	-123,59	-33,39
Flux de trésorerie entrant provenant des activités de financement - Part des minoritaires	21	163,90	208,94
Flux de trésorerie sortant provenant des activités de financement - Autres allocataires		-905,95	-971,11
Flux de trésorerie entrant provenant des activités de financement - Autres allocataires		0,00	0,00
Flux de trésorerie sortant provenant des activités de financement - Emprunt	24	-22.600,74	-470,72
Flux de trésorerie entrant provenant des activités de financement - Emprunt	24	8.567,72	23.280,40
Sous-total - Flux nets des activités de financement		-14.898,66	22.014,12
Variations de la trésorerie		2.163,56	-35.178,16
Trésorerie d'ouverture	20	47.442,66	82.620,83
Trésorerie de clôture	20	49.606,23	47.442,66

Le tableaux de flux de trésorerie est établi à partir du résultat avant impôt qui s'élève à 54.256 K€, ce montant est ensuite corrigé pour un montant de -60.415 K€ qui comprends d'une part les éléments sans impact sur les flux de trésorerie et d'autre part les autres variations menant au flux de trésorerie nets générés par les activités opérationnelles. Ensuite en tenant compte des flux nets générés par les activités d'investissements (23.221 K€) et les flux nets absorbés par les activités de financement (-14.899 K€), le total des flux de trésorerie s'élève à 2.164 K€ au 31.12.2022.

4. Etat consolidé des variations de capitaux propres

€ milliers	Autres réserves	Résultats reportés	Actifs financiers disponibles à la	Autres éléments du résultat	Plus-value	Ecart de consolidation	Capitaux propres groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Autres allocataires	Total
2021										
Solde au 01/01/2021	722.606,14	76.840,71	426.762,92	-27.413,55	-	9.894,80	1.208.691,02	1.398,42	0,00	1.210.089,44
Résultats 2021 (P&L)	-971,43	33.795,20	-	-	-	-	32.823,77	175,55	971,43	33.970,75
Transfert des résultats reportés	76.840,71	-76.840,71	-	-	-	-	-	-	-	0,00
Autres éléments du résultat 2021 (OCI)	-	-	-1.753,65	3.122,67	-	-	1.369,02	-	-	1.369,02
Total résultats 2021	798.475,42	33.795,20	425.009,28	-24.290,89	-	9.894,80	1.242.883,81	1.573,97	971,43	1.245.429,21
Versement/Apport	-	-	-	-	-	0,57	0,57	-	-971,43	-970,86
Solde au 31/12/2021	798.475,42	33.795,20	425.009,28	-24.290,89	-	9.895,36	1.242.884,37	1.573,97	0,00	1.244.458,35
2022										
Solde au 01/01/2022	798.475,42	33.795,20	425.009,28	-24.290,89	-	9.895,36	1.242.884,37	1.573,97	0,00	1.244.458,35
Résultats 2022 (P&L)	-905,95	38.621,26	-	-	-	-	37.715,31	40,31	905,95	38.661,57
Transfert des résultats reportés	33.795,20	-33.795,20	-	-	-	-	-	-	-	0,00
Autres éléments du résultat 2022 (OCI)	-	-	-632.394,74	14.710,25	-	-	-617.684,49	-	-	-617.684,49
Total résultats 2022	831.364,67	38.621,26	-207.385,46	-9.580,64	-	9.895,36	662.915,20	1.614,27	905,95	665.435,43
Versement/Apport	-	-	-	-	-	-0,57	-0,57	-	-905,95	-906,52
Solde au 31/12/2022	831.364,67	38.621,26	-207.385,46	-9.580,64	-	9.894,80	662.914,63	1.614,27	0,00	664.528,91

La colonne « Actifs financiers disponibles à la vente » présente, la variation nette des plus ou moins-values latentes comptabilisées sur les actifs concernés ainsi que les impôts différés y afférents.

La colonne « Autres éléments du résultat » reprend principalement la réserve pour pertes et gains actuariels sur engagements de retraite, nets d'impôts.

Notes aux comptes annuels consolidés

Principes comptables

Les comptes annuels consolidés de Fédérale Assurance au 31 décembre 2022 ont été établis conformément à l'ensemble des normes IFRS et interprétations IFRIC en vigueur à la date de clôture des comptes, telles qu'adoptées par l'Union européenne (règlement CE n° 1602/2002 du Parlement européen et du Conseil).

Le 9 mai 2023, l'Assemblée Générale du groupe d'assurance Fédérale Assurance a approuvé les comptes Annuels Consolidés pour publication.

Le Groupe rapporte en Euro et présente ses comptes sur base de la convention du coût historique ou coût amorti, à l'exception :

- Des instruments financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat ;
- Des instruments financiers évalués à la juste valeur en contrepartie des fonds propres (actifs financiers disponibles à la vente) ;
- Des contrats d'assurance et des contrats d'investissement avec participation bénéficiaire discrétionnaire qui sont évalués conformément aux normes locales.

Une autre exception à la règle est celle relative aux immeubles d'exploitation qui ont été réévalués à leur juste valeur lors du bilan d'ouverture établi pour la première publication des comptes FRS.

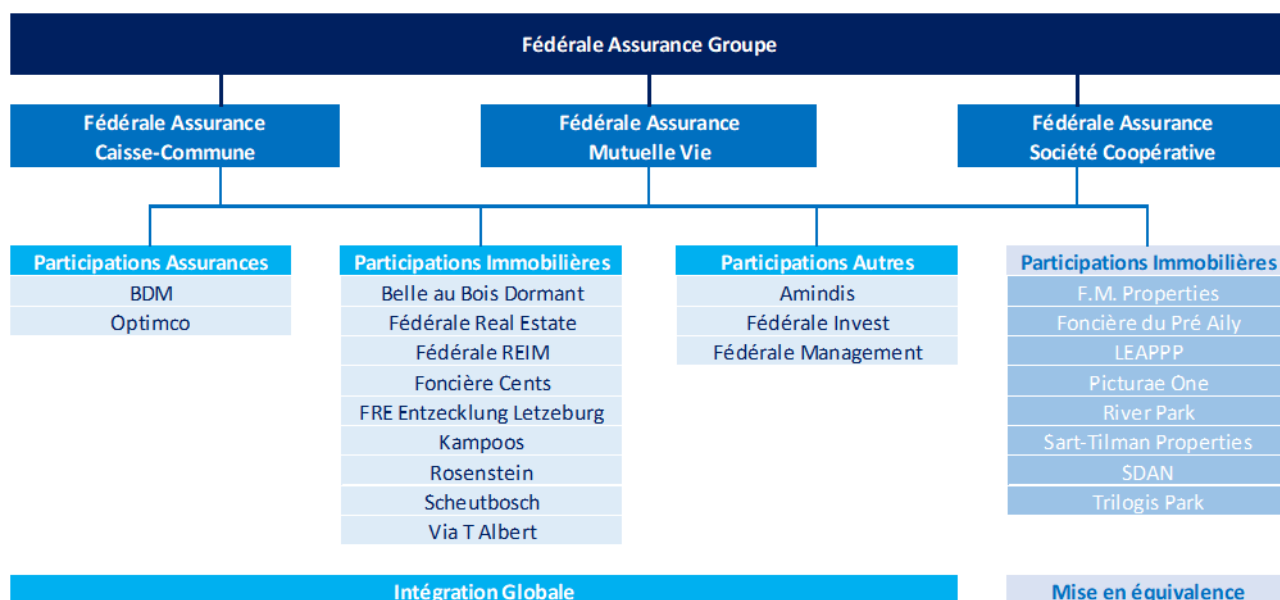
La méthode du coût amorti reste toutefois d'application pour l'établissement des comptes annuels autres que le bilan d'ouverture.

La juste valeur des immeubles de placement est transmise par des experts indépendants qui évaluent la majorité des immeubles une fois par an. Cette valorisation donnée par des experts indépendants donne une valeur plus fiable et plus pertinente afin de donner une image fidèle de la situation financière du groupe.

Les immeubles d'exploitation continuent à être évalués selon la méthode du coût.

Note 1 - Consolidation

Structure du Groupe



Périmètre

Les comptes consolidés de Fédérale Assurance (ci-après dénommé le Groupe) regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

Liste des sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation :

Ci-dessous, les méthodes de consolidations et le pourcentage de contrôle des différentes entités présentes au sein du Groupe :

Dénomination	Méthode de consolidation	Pourcentage de détention		
		2022	2021	
Amindis	Globale	59,99%	59,99%	
Belle au Bois Dormant	Globale	100,00%	100,00%	
Bracht, Deckers & Mackelbert (BDM)	Globale	100,00%	100,00%	
Fédérale Assurance - Caisse Commune	Globale	100,00%	100,00%	
Fédérale Assurance - Mutuelle Vie	Globale	100,00%	100,00%	
Fédérale Assurance - Société Coopérative	Globale	100,00%	100,00%	
Fédérale Invest	Globale	100,00%	100,00%	
Fédérale Management	Globale	100,00%	100,00%	
Federale Real Estate	Globale	100,00%	100,00%	
Federale REIM	Globale	100,00%	100,00%	
Foncière Cents	Globale	100,00%	100,00%	
FRE Entzecklung Letzeburg	Globale	100,00%	100,00%	
Kampoos	Globale	100,00%	100,00%	
Optimco	Globale	99,35%	99,35%	
Rosenstein	Globale	100,00%	100,00%	
Scheutbosch	Globale	100,00%	100,00%	
Via T Albert	Globale	100,00%	-	Acquisition
ASSBAU G.E.I.E.	Mise en equivalence	-	33,33%	Liquidation
F.M. Properties	Mise en equivalence	50,00%	50,00%	
Foncière du Pré Aily	Mise en equivalence	33,33%	33,33%	
LEAPPP	Mise en equivalence	50,00%	50,00%	
Picturae One	Mise en equivalence	33,33%	-	Acquisition
River Park	Mise en equivalence	50,00%	50,00%	
Sart-Tilman Properties	Mise en equivalence	33,33%	33,33%	
Société de Développement Axe Nord (SDAN)	Mise en equivalence	50,00%	50,00%	
Trilogis Park SA/NV	Mise en equivalence	50,00%	50,00%	

Liste des sociétés non intégrées dans le périmètre de consolidation :

Dénomination	Pourcentage de détention		Motif d'exclusion
	2022	2021	
Deleers Development	35,00%	35,00%	Importance négligeable
DLI 01	25,00%	25,00%	Importance négligeable
Mozzeno Services	24,55%	24,55%	Importance négligeable

Activités acquises ou abandonnées en 2022

Le 29 juin 2022, la Société Assbau G.E.I.E. a été liquidée. Le groupe a dégagé un mali de liquidation de 78€.

Picturae One a été constitué en avril 2022 par Fédérale Real Estate, avec deux autres actionnaires tiers. Fédérale Real Estate en détient 33.33%.

Quant à Via T Albert, la Mutuelle Vie a acquis 100% de son capital en mai 2022.

Les principaux éléments financiers intégrés au périmètre de consolidation, en date du 31/12/2022, sont les suivants :

€ milliers	Montant
Total du bilan	82.407,44
Capitaux propres	482,82
OCI	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.300,11
Résultat	-

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément aux dispositions de la norme IFRS 3. Le Groupe comptabilise la juste valeur aux dates de prise de contrôle, les actifs acquis et les passifs assumés identifiables. Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise et de tout autre coût directement attribuable à l'acquisition. Les ajustements de prix éventuels sont évalués à leur juste valeur à chaque arrêté. Au-delà d'une période de douze mois à compter de la date d'acquisition, tout changement ultérieur de cette juste valeur est constaté en résultats.

Les coûts directement attribuables à l'acquisition tels que les honoraires sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus.

La valeur d'acquisition est affectée en comptabilisant les actifs acquis et les passifs assumés identifiables de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs classés comme détenus en vue de leur vente selon la norme IFRS 5. Ces actifs sont comptabilisés en juste valeur diminuée du coût de la vente. La différence positive entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt de Fédérale Assurance dans la juste valeur des actifs acquis et passifs assumés identifiables est comptabilisée en goodwill.

Méthodes de consolidation

Intégration globale

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe contrôle une entité émettrice lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Le contrôle exclusif est donc présumé exister lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale. Ce contrôle est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent de l'entité afin de bénéficier de ses activités.

Mise en équivalence

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par mise en équivalence. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Investissements dans des entreprises mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition positif (goodwill) sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Investissements dans des entreprises mises en équivalence ».

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres.

Les participations ne donnant pas le contrôle des coopérateurs de Fédérale Assurance - Société Coopérative ont été, dans les comptes consolidés, limités à la part revenant à ces minoritaires telle que définie à l'article 14 des statuts de cette société coopérative.

Toutes les autres participations ne donnant pas le contrôle dans une société acquise, sont évaluées sur base de la quote-part de ces participations dans la juste valeur des actifs nets.

Les gains ou pertes sur les transactions afférentes aux participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisés dans les fonds propres.

Ci-dessous, les méthodes de consolidations et le pourcentage de contrôle des différentes entités présentes au sein du Groupe :

Société	Intégration	Pourcentage de contrôle
Fédérale Assurance - Caisse Commune	Globale	100,00%
Fédérale Assurance - Mutuelle Vie	Globale	100,00%
Fédérale Assurance - Société Coopérative	Globale	100,00%
Amindis	Globale	60,00%
Belle au bois dormant	Globale	100,00%
Bracht Deckers & Mackelbert "B.D.M."	Globale	100,00%
Fédérale Invest	Globale	100,00%
Fédérale Management	Globale	100,00%
Federale Real Estate	Globale	100,00%
Federale REIM	Globale	100,00%
FM Properties	Mise en équivalence	50,00%
Foncière Cents	Globale	100,00%
Foncière du Pré-Aily	Mise en équivalence	33,33%
FREEL	Globale	100,00%
Kampoos	Globale	100,00%
LEAPPP	Mise en équivalence	50,00%
Optimco	Globale	99,35%
Picturae One	Mise en équivalence	33,33%
River Park	Mise en équivalence	50,00%
Rosenstein	Globale	100,00%
Sart-Tilman properties	Mise en équivalence	33,33%
Scheutbosch	Globale	100,00%
Société Développement Axe Nord "SDAN"	Mise en équivalence	50,00%
Trilogis Park	Mise en équivalence	50,00%
Via T Albert S.A.	Globale	100,00%

Règles de consolidation

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

Elimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont eux aussi éliminés.

Conversion des comptes en devise étrangère

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en euros (EUR).

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe, en appliquant les cours de change en vigueur aux dates des transactions ou d'évaluation lorsque les rubriques sont réévaluées.

A la fin de l'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change sont comptabilisés dans le résultat de la période au cours de laquelle ils surviennent.

La conversion des actifs et passifs non monétaires diffère selon que ceux-ci soient mesurés au coût historique ou à leur juste valeur. Les actifs et passifs non monétaires qui sont évalués au coût historique dans une devise, sont convertis au cours de change à la date de la transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultats, à l'exception des écarts résultant de la conversion des instruments de capitaux propres disponibles à la vente ou d'un passif financier désigné comme couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

Jugements significatifs

La norme IAS 1 décrit les exigences relatives à l'information à fournir sur les jugements et les estimations de la direction qui ont un effet significatif sur les comptes annuels consolidés.

La norme stipule que les informations à fournir doivent être présentées de manière à aider les utilisateurs des états financiers à comprendre les jugements portés par la direction sur l'avenir et sur les autres sources principales d'incertitude liées aux estimations. La nature et l'étendue des informations à fournir varieront en fonction de la nature des hypothèses et des autres circonstances.

Les hypothèses et estimations affectent de manière significative les différentes rubriques sont énumérées ici dessous:

Immobilier pour utilisation propre

- Durée de vie utile
- Valeur résiduelle

Immobilier de placement

- Juste valeur: modèles et estimation des paramètres inobservables
- Clause d'incertitude matérielle

Instruments financiers

- Juste valeur niveau 2: modèles d'évaluation et identification et estimation des paramètres
- Juste valeur niveau 3: modèles d'évaluation et identification et estimation des paramètres inobservables

Provisions techniques Vie

- Hypothèses actuarielles
- Taux d'actualisation basé sur le rendement des actifs utilisé dans le test de suffisance

Provisions techniques Non-Vie

- Hypothèses actuarielles
- Estimation des sinistres survenus mais non déclarés
- Estimation des triangles de règlement des sinistres
- Estimation des sinistres et le règlement définitif des sinistres.

Avantages du personnel

- Hypothèses actuarielles
- Taux d'actualisation

Les annexes des comptes annuels consolidés fournissent des informations plus détaillées sur l'application de ces estimations.

Note 2 - Immobilisations incorporelles

Ecarts d'acquisition (Goodwill)

L'acquisition d'entreprises est comptabilisée selon la méthode d'acquisition. L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'acquisition sur la part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs à la date d'acquisition.

Le goodwill qui découle de l'acquisition d'une filiale est inscrit au bilan comme actif incorporel. Le goodwill issu de l'acquisition d'une entreprise liée est présenté comme faisant partie de l'investissement dans cette entreprise liée.

Si le goodwill est négatif, le Groupe réestime l'identification et l'évaluation des actifs et passifs et tout excédent subsistant après cette ré-estimation est comptabilisé immédiatement en résultats.

Les variations du pourcentage de détention dans des filiales intégralement consolidées sont considérées comme des opérations entre actionnaires. En conséquence, si le changement de pourcentage en hausse ou en baisse ne conduit pas à un changement de méthode de consolidation, aucun ajustement n'est apporté à la juste valeur ou au montant de l'écart d'acquisition.

Le goodwill n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de réduction de valeur sur base annuelle. Pour les besoins de ce test, le goodwill est affecté à une ou plusieurs UGT (unités génératrices de trésorerie) susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

Le Groupe évalue la valeur comptable du goodwill annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent que cette valeur comptable ne pourra pas être recouvrée.

Autres immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle autre que le goodwill sera comptabilisée si elle répond aux conditions de la norme, à savoir :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- Son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- Sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La définition de la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- La disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- Sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Pour les développements internes antérieurs au 1^{er} janvier 2021, il y aura activation pour autant que la durée nécessaire au développement soit d'au moins 15 jours/homme. En dessous de ce seuil, les coûts liés aux développements internes seront pris en charge via le compte de résultats.

A partir du 1^{er} janvier 2021, l'activation des développements informatiques internes, pour les nouveaux projets, se fera selon les critères suivants :

Les charges de développements informatiques supportées par l'entreprise pour la réalisation d'immobilisations pour son propre compte sont activées à leur coût de revient à partir de 300.000 euros. En deçà de ce seuil, les immobilisations incorporelles seront prises en compte de résultats.

Les autres charges d'immobilisations incorporelles (donc autres que les développements informatiques) sont activées à leur coût de revient à partir de 1.000 euros.

A partir du 01/01/2021, les durées d'amortissements linéaires suivantes seront appliquées :

- Licences et softwares : amortissement selon la durée d'utilisation prévue (avec un maximum de 10 ans). Si la durée d'utilisation n'est pas communiquée, l'amortissement se fera par défaut sur une base de 10 ans. Par licences et softwares, on entend :
 - Licences software achetées à des tiers et non liées à des développements informatiques ;
 - Licences software utilisées dans le cadre de services à la clientèle ;

- Logiciels développés par l'entreprise pour son usage propre, en ce compris les licences acquises dans le cadre du projet.
- Licences software et frais de développement de sites internet : 3 ans.

Les règles suivantes sont d'application :

- les développements informatiques sont comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur ;
- le coût est déterminé sur base des salaires des personnes intervenantes dans le projet et comprend les dépenses relatives au développement du projet concerné ;
- la durée d'amortissement correspond à la durée d'utilité estimée du développement informatique, elle est habituellement de 10 ans ;
- la durée d'utilité des développements informatiques est revue chaque année ;
- la méthode d'amortissement retenue est la méthode linéaire ;
- la valeur résiduelle des développements informatiques est considérée comme nulle ;
- une dépréciation est comptabilisée au compte de résultats s'il apparaît que la valeur comptable nette est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

La recommandation SIC32 du référentiel comptable européen prévoit une exception aux règles d'amortissements décrites ci-dessus. Il s'agit des développements liés au site web qui doivent obligatoirement être amortis sur une durée de 3 ans.

Maintenance des immobilisations incorporelles

Ces immobilisations correspondent à des adaptations mineures à effectuer aux développements informatiques internes et ne répondent pas aux critères de génération d'avantages économiques futurs.

Les coûts liés à la maintenance des applications sont comptabilisés en compte de résultats lorsqu'ils sont encourus.

Note 3 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont scindées en trois groupes :

- Les immeubles (sociaux et de placement) ;
- Le parc automobile ;
- Les autres immobilisations.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées en tant qu'actif si et seulement si :

- Il est probable que le Groupe recevra les avantages économiques associés à ces immobilisations ;
- Le coût de ces immobilisations peut être évalué de manière fiable.

Immeubles sociaux et immeubles de placement

Les immeubles détenus par le Groupe sont classés en deux catégories selon les critères des normes IAS 16 (immeubles d'exploitation) et IAS 40 (immeubles de placement).

Les postes relatifs aux immeubles d'exploitation et aux immeubles de placement sont renseignés séparément à l'actif.

Comptabilisation

Les règles suivantes sont d'application :

Les immeubles de placement sont évalués selon la méthode de la juste valeur.

- Les immeubles d'exploitation sont évalués selon la méthode du coût, c'est à dire au coût d'acquisition (ou coût évalué au bilan d'ouverture) diminué des amortissements et des dépréciations ;
- La valeur des immeubles d'exploitation hors terrain fait l'objet d'un amortissement. Cette valeur comprend les frais accessoires liés à l'achat.
En cas de construction, l'amortissement débute dès que l'immobilisation peut être mise en service.
En cas d'acquisition, l'amortissement débute à la date de l'acte ;
- La durée d'amortissement correspond à la durée d'utilisation estimée de l'immeuble.
Lors de l'acquisition ou de la mise en service d'un immeuble, la durée d'amortissement prévue pour l'ensemble des immeubles est usuellement de 33 ans. L'immeuble social du Groupe a une durée d'utilité prévue de 50 ans ;

- La durée d'utilité des immeubles est revue périodiquement ;
- La méthode d'amortissement retenue est la méthode linéaire ;
- La valeur résiduelle des immeubles (hors terrain) est considérée comme nulle ;
- Les terrains et les immobilisations corporelles dont la durée de vie est illimitée ne sont pas amortis ;
- Une réduction de valeur sera comptabilisée en charge s'il est établi que la valeur recouvrable estimée est inférieure à 70% de la valeur nette. La dépréciation comptabilisée sera égale à la différence entre ces deux valeurs ;
- Les travaux liés à l'entretien courant sont pris en charges via le compte de résultats ;

Les autres travaux sont activés et amortis selon la méthode linéaire sur des durées qui varient selon le type de travaux :

Composante	Durée de vie (ans)
Gros-œuvre	40
Toiture	25
Menuiserie extérieure	25
Chauffage	20
Sanitaire	20
Electricité	20
Parachèvements	20
Ascenseurs	25

- Les immeubles en construction sont comptabilisés et valorisés selon l'état d'avancement de la construction (% d'achèvement) ;
- Les immeubles mixtes sont classés en immeubles sociaux pour autant que la partie utilisée par la compagnie représente au moins 30% de la valeur de l'immeuble ;
- Les immeubles en stock sont évalués au coût historique ou à leur valeur réelle si celle-ci est inférieure à la valeur comptable.

Autres immobilisations corporelles

Les autres immobilisations corporelles, telles que le matériel de bureau, sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition, comprenant le prix d'achat et tout coût lié à la mise en service de l'immobilisation.

Elles sont activées pour autant que ce coût d'acquisition soit supérieur à 1000 €.

Ces immobilisations sont ensuite évaluées sur base du modèle du coût, c'est-à-dire le coût initial diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Note 4 - Immobilisations financières

Actifs et passifs financiers : classification, comptabilisation et évaluation

Actifs financiers

Fédérale Assurance classe les actifs et passifs financiers selon la finalité des transactions. Compte tenu de ce principe, les actifs financiers sont classés de la façon suivante :

- Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats (actifs détenus à des fins de transaction) ;
- Les actifs financiers disponibles à la vente ;
- Les prêts et créances (y compris les créances d'assurance) ;
- Les placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif, à l'exception de ceux détenus à des fins de transaction et de ceux que le Groupe, lors de leur comptabilisation initiale, désigne comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultats et de ceux que le Groupe, lors de leur comptabilisation initiale, désigne comme étant disponibles à la vente.

Leur comptabilisation initiale s'effectue à leur juste valeur, augmentée des coûts de transaction. Ils sont ensuite évalués au coût amorti.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats se composent :

- Des actifs financiers détenus à des fins de transaction ; un actif financier est classé comme détenu à des fins de transaction s'il est :
 - Acquis principalement en vue d'être vendu dans un avenir proche ;
 - Partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui est géré ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme ;
 - Un dérivé (à l'exception d'un dérivé qui est un contrat de garantie financière ou un instrument de couverture désigné et efficace) dont la valeur est positive ;

- Des actifs financiers, qui lors de leur comptabilisation initiale, sont désignés par le Groupe comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

La comptabilisation initiale d'un actif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultats s'effectue à sa juste valeur, frais de transaction exclus. Ces actifs financiers sont ensuite évalués à leur juste valeur à chaque arrêté comptable. Les gains ou pertes, en ce compris les effets liés au change, sont constatés en résultats.

Les actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou ne sont pas classés comme :

- Des prêts et des créances ;
- Des placements détenus jusqu'à leur échéance ;
- Des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués lors de leur comptabilisation initiale, à leur juste valeur, frais de transaction inclus.

Ensuite, à chaque arrêté comptable, ils sont évalués à leur juste valeur. Les changements de juste valeur (gains et pertes non réalisés) sont comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat, en excluant les différences de change pour les actifs monétaires. Les différences de changes sur les « titres de placement » de type Equity font partie de cette catégorie (OCI) alors que les variations relatives aux instruments de dettes seront comptabilisées via le compte de résultats.

Les impairement sont toutefois comptabilisés via le compte de résultats.

Tous les achats et ventes d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats, d'actifs financiers disponibles à la vente et de placements détenus jusqu'à l'échéance, pour lesquels il est prévu une livraison dans les délais prescrits par la réglementation ou déterminés par des conditions standards de marché, sont comptabilisés à la date de transaction.

Le Groupe annule tout actif financier lorsque les droits contractuels d'obtenir les flux de trésorerie de l'actif financier ont été transférés ou lorsque pratiquement tous les risques et avantages liés à l'actif financier ont été transférés.

Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés de la façon suivante :

- Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats (les passifs détenus à des fins de transaction ou pour lesquels l'entité a opté pour la juste valeur ;
- Les autres passifs financiers (les dettes envers les banques et la clientèle, les dettes subordonnées et autres).

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Les passifs financiers sont classés comme 'détenus à des fins de transaction' s'ils sont acquis dans le but d'être vendus à court terme ou s'ils font partie d'un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et sur lequel l'entité envisage de réaliser un profit à court terme. Les instruments dérivés sont aussi classés comme 'détenus à des fins de transaction' sauf s'ils sont désignés comme utilisés à des fins de couverture et que leur efficacité en terme de couverture peut être démontrée. L'entité peut aussi appliquer l'option de la juste valeur afin de comptabiliser certains passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

La comptabilisation initiale de ces passifs financiers s'effectue à sa juste valeur, qui correspond au montant effectivement reçu, diminué des coûts de transaction. En pratique, cela se traduit de la manière suivante : montant nominal de l'emprunt moins les primes d'émission ou de remboursement et moins les frais d'émission.

Après la comptabilisation initiale, les passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les gains et les pertes résultant de changements dans la juste valeur de passifs financiers classés comme 'détenus à des fins de transaction' ainsi que les intérêts y afférents sont pris en résultats.

Les autres passifs financiers

Les passifs financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultats sont classés comme 'autres passifs financiers'. Il s'agit principalement des dettes envers la clientèle ou envers d'autres banques ainsi que des dettes subordonnées. Ces autres passifs financiers sont comptabilisés suivant la méthode du 'coût amorti'.

Ainsi, les dettes financières subordonnées sont comptabilisées initialement à leur juste valeur, qui correspond aux montants effectivement reçus, moins les coûts de transaction. Après leur comptabilisation initiale, elles sont évaluées au coût amorti ; ce dernier consiste à calculer un taux d'intérêt effectif dont l'usage permet d'amortir progressivement toute différence entre l'encours initial et le montant du remboursement.

Compensation des actifs et passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et le passif simultanément.

Une dette financière est annulée quand la dette est éteinte, c'est-à-dire quand la dette est résiliée, transférée, ou échue.

Instruments financiers dérivés

Définition

Un *dérivé* est un instrument financier ou un autre contrat qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- Sa valeur varie en fonction d'une variation d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation de crédit ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat (parfois appelé le « sous-jacent ») ;
- Il ne requiert aucun investissement initial net ou un investissement initial net inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ;
- Il est réglé à une date ultérieure.

Un *dérivé incorporé* est une composante d'un instrument hybride (composé) qui inclut également un contrat hôte non dérivé, ce qui a pour effet de faire varier une partie des

flux de trésorerie de l'instrument composé d'une manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Les dérivés incorporés sont séparés du contrat hôte et comptabilisés en tant que dérivés, si et seulement si :

- Les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte ;
- Un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé ;
- L'instrument hybride (composé) n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de la juste valeur par le biais du compte de résultats.

Pour le Groupe, tous les instruments hybrides sont comptabilisés à la juste valeur via le compte de résultats. Les dérivés incorporés ne sont pas splittés

Comptabilisation et classification

La gestion de l'inventaire des actifs financiers s'effectue selon la méthode FIFO.

Les dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur ; les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés en résultats lorsqu'ils sont encourus. Après la comptabilisation initiale, les dérivés sont réévalués à la juste valeur.

Evaluation des actifs dépréciés

Actifs financiers évalués au coût amorti

A chaque date d'établissement du bilan, Le Groupe examine s'il existe une indication objective de réduction de valeur d'un actif financier en particulier, ou d'un groupe d'actifs financiers.

Les instruments à la juste valeur par le biais du compte de résultats ne font pas l'objet d'un tel examen puisque, par nature, la juste valeur tient compte de cette réduction de valeur.

Un actif financier, ou un groupe d'actifs financiers, est déprécié si, et seulement si, il existe une indication objective d'une réduction de valeur due à un ou plusieurs événements qui se sont produits après la comptabilisation initiale de l'actif (« événement générateur de

perte »). Il convient que cet événement ait une incidence sur les flux de trésorerie futurs et que la perte puisse être évaluée de manière fiable.

Les pertes attendues comme la conséquence d'événements futurs, quelle que soit leur probabilité de survenance, ne sont pas comptabilisées.

Les critères que le Groupe utilise pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation comprennent :

- Rupture des termes du contrat tel un défaut de paiement du principal ou des intérêts (l'existence d'impayés depuis trois mois au moins) ;
- Difficultés financières importantes du débiteur ou de l'émetteur ;
- Probabilité croissante d'une faillite ou d'une autre restructuration financière de l'emprunteur ;
- Octroi à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou légales liées aux difficultés financières de l'emprunteur, de conditions très favorables qui n'auraient jamais été octroyées dans d'autres circonstances ;
- Disparition d'un marché actif pour cet actif financier ;
- Des données observables indiquant une diminution évaluable des flux de trésorerie futurs estimés provenant d'un groupe d'actifs financiers depuis la comptabilisation initiale de ces actifs, bien que la diminution ne puisse pas encore être rattachée à chaque actif financier du Groupe, y compris :
 - a) Des changements défavorables de la solvabilité des emprunteurs du Groupe ;
 - b) Une situation économique nationale ou locale corrélée avec les défaillances sur les actifs du Groupe.

S'il existe une indication objective d'une réduction de valeur, le montant de la perte à constater en résultats de l'exercice est la différence entre l'encours figurant en comptabilité et les flux de trésorerie estimés (montants recouvrables) actualisés au taux effectif calculé lors de la comptabilisation initiale. La valeur comptable de l'actif sera diminuée par le biais d'un compte de correction de valeur et le montant de la perte sera comptabilisé en résultats.

Si, dans le cas d'un prêt, d'une créance ou d'un placement détenu jusqu'à l'échéance, le taux d'intérêt est variable, le taux effectif utilisé pour évaluer la perte de valeur est le taux effectif courant prévu par le contrat. Pour des raisons pratiques, il arrive que le Groupe calcule la perte de valeur à partir de la juste valeur d'un instrument, au moyen d'un prix de marché observable.

Si un actif bénéficie d'une sûreté (ou collatéral), cette sûreté est prise en compte dans l'estimation des montants à recouvrer. Les coûts de réalisation du collatéral sont déduits, qu'il soit susceptible d'être réalisé ou non.

Actifs financiers disponibles à la vente

A chaque date d'établissement du bilan, le Groupe examine s'il existe une indication objective de réduction de valeur d'un actif financier en particulier, ou d'un groupe d'actifs financiers. Dans le cas d'instruments de dettes, une réduction de valeur est actée dès lors que surgit un événement de crédit et toute modification de valeur ultérieure est enregistrée au compte de résultats. Dans le cas d'instruments de capitaux propres qui font partie des titres disponibles à la vente, une baisse significative (40%) du cours en deçà de la valeur d'acquisition ou prolongée (plus de quatre trimestres, ou moins sur avis de l'organe de décision compétent) de la juste valeur de l'action sera prise en compte pour déterminer si ces actifs sont dépréciés.

Si un indice objectif existe qui permet de considérer qu'un actif financier disponible à la vente est déprécié, le montant de la perte cumulée, évaluée comme étant la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisée en résultats, sort des capitaux propres et est comptabilisée en résultats. Si au cours d'une période ultérieure la juste valeur d'un instrument de dette classé comme titre disponible à la vente s'améliore et, si cette amélioration peut être objectivement attribuée à un événement survenu après la reconnaissance de la dépréciation en résultats, les pertes ainsi constatées seront reprises par le biais du compte de résultats.

Les instruments de capitaux propres ne donnent jamais lieu à reprise de réduction de valeur.

Dépréciation d'actifs non financiers

A chaque date de clôture, le Groupe apprécie s'il existe un indice quelconque montrant qu'un actif a pu perdre de la valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des frais de cession et sa valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Définition

A des fins d'établissement de l'état des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes dont l'échéance est inférieure à trois mois à compter de leur date d'acquisition. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les soldes bancaires disponibles, les instruments financiers et les placements dans des fonds de trésorerie, étant entendu que ce type de fonds soit réalisable immédiatement sans risque de pertes.

Etat des flux de trésorerie

Le Groupe présente les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles en utilisant la méthode indirecte. Suivant cette méthode, le résultat est ajusté pour tenir compte des opérations qui n'ont pas d'effet sur la trésorerie, des décalages ou régularisations d'entrées ou de sorties de trésorerie opérationnelle, passées ou futures, liés à l'exploitation et des éléments de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

Les prêts et avances consentis par le Groupe de même que les intérêts reçus afférents à ces actifs sont classés en activités opérationnelles. Les emprunts à court terme ainsi que les intérêts payés sur ces emprunts sont également classés en activités opérationnelles. Les dividendes perçus sont classés de la même façon. Les dividendes versés sont, quant à eux, inscrits comme flux de trésorerie liés aux activités de financement.

Note 5 - Contrats d'assurance et contrats d'investissement

Les contrats d'assurance répondent à la norme IFRS 4 qui prévoit les définitions suivantes :

Un *contrat d'assurance* est un contrat en vertu duquel une partie (l'assureur) accepte un risque significatif de la part d'une autre partie (le souscripteur) en acceptant d'indemniser celui-ci si un évènement spécifié futur incertain (l'évènement assuré) a des conséquences défavorables pour le souscripteur.

Un *risque financier* est un risque de possible variation dans le futur de l'un ou plusieurs des éléments suivants : un taux d'intérêt spécifié, le prix d'un instrument financier, un taux de change ou une autre variable similaire à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à l'une des parties du contrat.

Un *risque d'assurance* est un risque, autre qu'un risque financier, transféré par le souscripteur du contrat à l'émetteur du contrat.

Un *contrat d'investissement* est un contrat qui ne répond pas à la définition d'un contrat d'assurance dans IFRS 4 et constitue au regard des IFRS un « instrument financier » mais qui entre dans le champ d'application de la norme IFRS 4 s'il contient un élément de participation discrétionnaire ou dans le champ d'application d'IAS 39 si un tel élément n'existe pas.

En vertu de ces définitions, les contrats sont déclinés en trois catégories :

- Les contrats d'assurance ;
- Les contrats d'investissement avec participation bénéficiaire discrétionnaire ;
- Les contrats d'investissement sans participation bénéficiaire discrétionnaire.

Contrats d'assurance

Un risque d'assurance est un risque, autre qu'un risque financier, transféré par le souscripteur du contrat à l'émetteur du contrat. Ces contrats suivent les principes comptables locaux.

La majorité des produits de Fédérale Assurance sont à classer dans cette catégorie. C'est le cas de tous les produits de la Société Coopérative et de la Caisse Commune. Seuls quelques types de contrats de la Mutuelle Vie sont à classer parmi les autres catégories.

Contrats d'investissement avec participation bénéficiaire discrétionnaire

Un contrat d'investissement est un contrat qui ne répond pas à la définition d'un contrat d'assurance selon IFRS 4 et constitue au regard des IFRS un « instrument financier » mais qui entre dans le champ d'application de la norme IFRS 4 s'il contient un élément de participation discrétionnaire ou dans le champ d'application de la norme IAS 39 si un tel élément n'existe pas.

Une participation discrétionnaire est définie comme étant le droit contractuel dont dispose le titulaire d'un contrat de recevoir, en tant que supplément aux prestations garanties des prestations complémentaires :

- Dont il est probable qu'il représente une partie importante des avantages contractuels ;
- Dont le montant ou l'échéance est contractuellement à la discrétion de l'émetteur ;
- Qui est contractuellement basé sur les performances d'un pool défini de contrats ou d'un type de contrats déterminés, sur les rendements des placements réalisés ou non sur un ensemble d'actifs déterminés détenus par l'émetteur d'un fonds ou d'une autre entité qui émet le contrat.

La comptabilisation de ces contrats se fait conformément aux normes locales comme prescrit par la norme IFRS 4.

Les annexes aux comptes annuels doivent se conformer à la norme IFRS relative aux instruments financiers.

En ce qui concerne Fédérale Assurance, il s'agit des produits « Vie » suivants :

- Les contrats Vie Individuelle à primes flexibles qui ne comportent pas de risque significatif d'assurance mais qui participent aux bénéfices. Il en est ainsi des contrats du type « Diamant » et « Vita » pour lesquels le preneur n'a pas opté pour une couverture décès complémentaire ;
- Les contrats de la branche 26 du type « Nova Deposit » et « Nova Invest » dont les conditions générales prévoient la participation aux bénéfices mais qui, par définition, ne comportent pas de risque significatif d'assurance ;
- Les contrats d'assurance de groupe dont la combinaison d'assurance est un capital différé avec remboursement de la réserve ou souscrits à primes flexibles et qui ne comportent pas de volet décès complémentaire ou d'invalidité.

Contrats d'investissement sans participation bénéficiaire discrétionnaire

Ces contrats sont à considérer comme instruments financiers et sont soumis à la norme IAS 39, tant du point de vue de la valorisation que de la publication des annexes aux comptes.

En ce qui concerne Fédérale Assurance, il s'agit des produits suivants :

- Les contrats de la branche 23, qui est relative aux opérations liées à un fonds d'investissement. Ces contrats sont gérés en unité de compte ;
- Les bons d'assurance sans couverture décès ; contrats valorisés suivant la méthode du coût amorti.

Significativité des contrats d'assurance

Un risque d'assurance est significatif si et seulement si un évènement assuré peut conduire l'assureur à payer des prestations complémentaires significatives (c'est-à-dire des montants versés en complément de 1% de ce qui serait dû au souscripteur si l'évènement assuré ne devait pas survenir) dans au moins un des scénarii à l'exclusion de ceux qui n'ont pas de substance commerciale.

Comptabilisation des contrats d'assurance

Shadow accounting

Dans le cadre de la comptabilisation des contrats d'assurance, Fédérale Assurance n'applique pas la technique du Shadow Accounting, option prévue par IFRS 4 et qui consiste à valoriser les passifs afin d'éviter un mismatch comptable avec les actifs qui sont comptabilisés à la juste valeur avec des plus-values latentes.

Dans cette situation, il y a donc un mismatch comptable qui tend à surdimensionner les fonds propres. Afin de donner une image plus proche de la réalité, nous reprenons dans les annexes qui suivent les fonds propres calculés selon les règles Solvency II, qui prévoient une méthode de valorisation consistante des actifs et des passifs.

Contrats d'assurance « Vie »

Les primes sont comptabilisées hors taxes et brutes de réassurance au moment de leur émission (enrôlement). Les chargements éventuels sont inclus dans les primes comptabilisées.

Conformément à la législation locale en la matière, les provisions de type « vie » sont au moins égales à la somme des réserves mathématiques d'inventaire des différents contrats. La réserve d'inventaire est définie comme étant la différence entre la valeur actuelle d'inventaire des engagements de l'entreprise d'assurance et la valeur actuelle des primes d'inventaire relatives aux échéances futures. Les engagements d'inventaire et les primes d'inventaire contiennent les chargements d'inventaire nécessaires à la gestion des contrats.

Les tables de mortalité utilisées pour le calcul des provisions techniques sont celles conformes à la législation locale en la matière et prescrites dans l'arrêté royal « Vie ».

En ce qui concerne les rentes, les provisions mathématiques correspondent à la valeur actuelle des rentes payées dans le futur. Les tables de mortalité utilisées sont conformes à la législation locale en vigueur.

Les contrats ne comportent pas de commissions d'acquisition.

Les contrats d'assurance souscrits avec participation bénéficiaire discrétionnaire bénéficient annuellement, et éventuellement, d'une participation au bénéfice dont le taux est fixé par le Conseil d'administration.

Ces participations concernent tant les contrats « vie individuelle » que les contrats « groupe ».

Provision clignotante

La législation locale en vigueur impose aux assureurs vie de constituer une provision complémentaire destinée à couvrir le risque de taux d'intérêt.

Cependant, en 2020, le ratio de solvabilité de notre compagnie d'assurance vie étant largement excédentaire, Fédérale Assurance a été dispensée de constituer une provision clignotante complémentaire. Cette dispense a permis d'encore renforcer les fonds propres du Groupe.

Contrats d'assurance « non vie »

Les provisions « non-vie » ne sont pas escomptées.

Différents types de provisions sont calculées dans le cadre de la gestion des dossiers :

Provision pour primes non acquises

Les provisions sont calculées au prorata temporis de la date d'échéance des contrats.

Provision pour sinistres déclarés

Les provisions sont déterminées dossier par dossier sur base des éléments contenus dans la déclaration de sinistre (certificat médical, circonstances de l'accident, nature des lésions,...).

A défaut, lorsqu'on ne dispose d'aucun élément concret pour évaluer au mieux le sinistre, des réserves forfaitaires, dites d'ouverture, sont utilisées. Les montants dépendent de la branche d'assurance et reflètent l'expérience du Groupe en matière de sinistralité. Cette expérience tient également compte de l'évolution de la jurisprudence dans les différentes matières.

Provision pour sinistres survenus mais non encore déclarés (provision I.B.N.R.)

Une estimation du coût des sinistres survenus avant le 31/12/X (inclus) et qui seront déclarés à partir du 01/01/X est déterminée. Ce coût des sinistres I.B.N.R., calculé sur une moyenne de 5 ans et en tenant compte de l'évolution de l'encaissement du portefeuille dans la dernière année d'exercice, est comparé aux provisions pour sinistres au 31/12/X.

Provision pour sinistres survenus mais pas suffisamment déclarés (provision I.B.N.E.R.)

Cette provision a pour but de compenser une potentielle insuffisance de réserves dans le développement futur des sinistres. Elle déterminée soit suite à un changement législatif soit résultante du test de suffisance (LAT). En cas de changement législatif, cette provision

est déterminée selon une estimation de la situation à compenser. En cas d'insuffisance observée dans le LAT au 31/12/X, la provision IBNER est automatiquement alimentée par le résultat observé

Provision pour frais internes de gestion des sinistres

Cette provision est obtenue sur base de la méthode de New-York.

Cette méthodologie se base sur le principe du Paid-to-Paid qui suppose que les frais de gestion des sinistres sont proportionnels au coût de ces sinistres c'est-à-dire : Total des frais internes nécessaires pour gérer les sinistres = ϵ (Prestations + Réserves) où ϵ est l'expense ratio.

Le provision se détermine de la manière suivante : $PFIGS = \epsilon (1 - \omega) RBNS + \epsilon IBNR$

Où ω désigne le pourcentage de frais nécessaire à l'ouverture, et $(1 - \omega)$ est le pourcentage de frais nécessaires pour régler le sinistre jusqu'à extinction de la réserve. La calibration standard de la méthode de New York des frais est 50/50 c'est-à-dire elle suppose que $\omega = 50\%$, ce qui signifie que la moitié des frais de gestion sont utilisés pour ouvrir les dossiers et constituer une première réserve (RBNS) et l'autre moitié est utilisé pour gérer les sinistres.

Provision pour vieillissement

Une provision pour vieillissement est calculée pour les produits « Revenu Garanti » et « Maladie », produits accordant une rente, selon la méthode suivante : la réserve mathématique d'inventaire de la rente d'invalidité est égale à la réserve mathématique d'inventaire de la rente de survie multipliée par le rapport existant entre la prime annuelle d'invalidité et la prime annuelle de la rente de survie.

Provision pour participations bénéficiaires

Fédérale Assurance constitue des provisions pour participations bénéficiaires égales aux participations bénéficiaires qui seront octroyées sur base des soldes technico-financiers nets des catégories de produits concernées.

Provision recours

La provision recours est reconnue uniquement lorsque nous avons la certitude qu'un recours pourra réellement être effectué.

Provision pour indexation

La provision pour indexation est constituée dans le cadre de la gestion des accidents du travail. La législation locale en vigueur impose à l'assureur de constituer une telle provision destinée à couvrir l'indexation des rentes versées dans le cadre de la gestion des sinistres.

Provision clignotante

Une provision clignotante est constituée car la législation locale en vigueur impose aux assureurs « accidents du travail » de constituer une provision complémentaire destinée à couvrir tant le risque de taux que le risque de longévité.

Comptabilisation des contrats d'investissement sans participation bénéficiaire discrétionnaire

Pour ces contrats, la comptabilité de dépôt est d'application. Il s'agit des contrats suivants :

- **Branche 23 sans couverture décès**

Les provisions relatives à ces contrats sont évaluées lors de chaque clôture en juste valeur des unités de compte. Les passifs sont égaux à la performance des actifs du fonds en juste valeur.

Les primes perçues ne sont pas comptabilisées en résultats mais sont considérées comme un passif financier.

La provision de chacun de ces contrats est obtenue en multipliant le nombre d'unités attribuées par la juste valeur des unités à la date de clôture.

- **Bons d'assurance sans couverture décès**

La comptabilisation de dépôt est également d'application.

Les primes perçues ne sont pas comptabilisées en résultats mais sont considérées comme un passif financier.

Les provisions de ces contrats sont calculées suivant le principe du coût amorti. Ainsi la provision retenue correspond à la valeur actuelle des cash-flows futurs calculée en utilisant le taux d'intérêt interne de chacun des bons. Ce calcul est effectué individuellement, pour chaque bon d'assurance. La provision totale calculée correspond à la somme des valeurs actuelles pour tous les bons d'assurance du portefeuille existant.

Le portefeuille relatif aux bons d'assurance est en décroissance.

Test de suffisance des passifs (LAT)

Calculs « vie »

Sont compris dans les calculs « vie » les branches relatives à l'assurance vie.

L'entité « vie » vérifie annuellement si les passifs relatifs aux contrats comptabilisés selon la norme IFRS 4 sont suffisants pour faire face aux engagements futurs de la compagnie d'assurance. Si une insuffisance est constatée, elle est immédiatement comptabilisée en résultats comme une charge supplémentaire.

Pour effectuer le test de suffisance des passifs, Fédérale Assurance a développé un modèle permettant de déterminer les cash-flows futurs de chaque contrat jusqu'au terme, en tenant compte des probabilités de réalisations des événements de mortalité et longévité les plus récentes en la matière. La valeur actuelle des cash-flows, déterminés ci-avant, est calculée sur base de la courbe de rendements des actifs, et est comparée aux provisions techniques relatives aux contrats comptabilisés selon la norme IFRS 4.

Les principales hypothèses retenues pour simuler la juste valeur des passifs sont :

- Le portefeuille est traité en run-off ;
- L'actualisation : utilisation de la courbe de taux de rendements des actifs gérés par le Groupe ;
- Des lois de rachat et de réduction spécifiques au portefeuille de Fédérale Assurance ont été mises au point. Ces lois sont revues chaque année ;
- Les tables de mortalité utilisées pour calculer les cash-flows sont celles publiées par Assuralia pour les différentes combinaisons d'assurance et, pour les rentes, les tables prospectives du bureau du Plan.

Le résultat des calculs est comparé à l'ensemble des provisions techniques en ce compris la provision clignotante. La provision pour égalisation et catastrophes ainsi que le fonds pour dotation future ne sont pas repris dans le périmètre des provisions techniques. En cas d'insuffisance des provisions, une provision 'IFRS', comptabilisée en résultats, est constituée afin d'atteindre le niveau défini par le LAT.

Calculs « non vie »

Sont reprises toutes les assurances non-vie (IARD) ainsi que la branche d'assurance contre les accidents du travail.

Le calcul du test d'adéquation des réserves se base sur la technique dite des « triangles de développement Chain-Ladder ».

La durée d'observation retenue pour l'analyse varie d'une branche à l'autre selon le type de sinistralité observée pour chacune des branches ('short tail', 'long tail').

Concrètement, les durées d'observation varient de 5 à 20 ans selon la nature de la branche.

Le résultat des calculs est comparé à l'ensemble des provisions techniques. La provision pour égalisation et catastrophes n'est pas reprise dans le périmètre des provisions techniques.

En cas d'insuffisance des provisions, une provision IBNER, comptabilisée en résultats, est constituée afin d'atteindre le niveau défini par le LAT.

Note 6 - Provisions et autres passifs

Outre les provisions constituées dans le cadre de l'activité d'assurance, le Groupe enregistre des provisions pour les dettes dont l'échéance ou le montant est incertain.

Ces provisions représentent la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation et prennent en compte les différents risques et incertitudes ainsi que les événements futurs pouvant avoir un impact sur le montant de l'obligation.

La comptabilisation de ces provisions a lieu si :

- Il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont revues chaque année afin de refléter la meilleure estimation à la date de clôture des comptes.

Note 7 - Avantages au personnel

Le Groupe offre divers avantages au personnel, répartis en quatre catégories :

- Avantages postérieurs à l'emploi ;
- Indemnités de fin de contrat de travail ;
- Avantages à long terme ;
- Avantages à court terme.

Avantages postérieurs à l'emploi

Le personnel entré en fonction avant le 01/01/2010 bénéficie d'une assurance groupe à prestations définies. A partir du 01/01/2010, le personnel engagé bénéficie d'une assurance à cotisations définies.

Ces plans de pension ont pour but de constituer un capital de pension complémentaire de retraite. Sont également prévus des capitaux en cas de décès et d'invalidité.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes dans lesquels l'entreprise s'est engagée à verser une prestation définie lorsque le personnel partira à la retraite.

La norme prévoit de comptabiliser au passif du bilan la valeur actuelle de l'obligation diminuée de la juste valeur des actifs du régime.

Etant donné que les primes sont versées à la société Mutuelle Vie qui fait partie intégrante du Groupe Fédérale Assurance, il y a « non-netting » de la valeur des actifs du régime.

La méthode de calcul de l'obligation est celle des unités de crédit projetées. Cette méthode tient compte de diverses hypothèses, dont :

- Le taux d'actualisation qui est défini en fonction de la duration ;
- Le taux de rotation du personnel ;
- La prise en compte de l'évolution salariale ;
- L'évolution de l'inflation.

Le taux d'actualisation appliqué correspond au taux à la date de clôture d'obligations d'entreprises de première catégorie dont la date d'échéance coïncide approximativement avec celle des obligations du Groupe et qui sont libellées dans la même monnaie que le paiement des prestations.

Les écarts actuariels qui résultent des ajustements liés à l'expérience sont comptabilisés selon la méthode SoRIE, c'est-à-dire directement par le biais des autres éléments du résultat (OCI).

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail désignent les avantages à accorder dans le cadre de la résiliation du contrat de travail entre un membre du personnel et Fédérale Assurance, avant l'âge normal de départ à la retraite.

Un calcul de provisions, basé sur les cash-flows actualisés est effectué chaque année. Ce calcul prend en compte diverses hypothèses :

- Le taux actualisation ;
- L'estimation d'une croissance annuelle.

Le taux d'actualisation appliqué correspond au taux à la date de clôture d'obligations d'entreprises de première catégorie dont la date d'échéance coïncide approximativement avec celle des obligations du Groupe liées aux indemnités de fin de contrat de travail.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Les membres du personnel de Fédérale Assurance bénéficient de primes ou cadeaux qui sont liés à l'ancienneté. Ces primes/cadeaux sont octroyés respectivement après 10 ans, 20 ans, 25 ans, 30 ans et 40 ans d'ancienneté.

La valeur actualisée de ces obligations est comptabilisée au bilan. La méthode de calcul est celle des unités de crédit projetées.

Cette méthode tient compte de diverses hypothèses, dont :

- Le taux actualisation qui est défini en fonction de la duration ;
- Le taux de rotation du personnel ;
- La prise en compte de l'évolution salariale ;
- L'évolution de l'inflation.

Les hypothèses sont identiques à celles utilisées dans le cadre du calcul de l'obligation liée à l'assurance-groupe (cfr. supra).

Le taux d'actualisation appliqué correspond au taux à la date de clôture d'obligations d'entreprises de première catégorie dont la date d'échéance coïncide approximativement avec celle des obligations du Groupe liées aux avantages à long terme.

Avantages à court terme

Lorsqu'un membre du personnel a rendu des services au Groupe durant un exercice, le montant non actualisé des avantages à court terme qu'elle doit lui payer en contrepartie est comptabilisé au compte de résultats.

En ce qui concerne les congés annuels, les droits aux congés annuels sont comptabilisés lorsque les montants en question doivent être versés aux membres du personnel. Une provision est constituée pour les droits à congés payés acquis par les membres du personnel à la date de clôture et dont le paiement est reporté à l'exercice suivant.

Note 8 - Impôts sur le résultat et impôts différés

Impôts sur le résultat

Les impôts sur le résultat sont comptabilisés comme une charge conformément à la législation fiscale en vigueur dans le pays de résidence des entités du Groupe.

Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque des différences temporelles existent entre les valeurs comptables des actifs et des passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Le montant des impôts différés est calculé en utilisant les taux d'impôt (et les réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé sera réglé.

Les principales différences temporelles résultent de l'amortissement d'immobilisations corporelles, de la réévaluation de certains actifs et passifs financiers y compris de contrats de dérivés, de provisions pour pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi, et de pertes fiscales reportées. Des différences temporelles peuvent aussi apparaître lors du regroupement d'entreprises, lorsque les justes valeurs des actifs nets acquis diffèrent de leurs bases fiscales. Cependant, aucun impôt différé ne sera reconnu pour toutes les différences temporelles engendrées par la comptabilisation initiale d'un goodwill et d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises, et n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal à la date de la transaction.

Comptabilisation

Un taux d'imposition estimé de 25,00% est utilisé pour calculer le montant des impôts différés.

Le Groupe comptabilise toutes différences temporelles liées à des actifs et passifs financiers comme :

- Un passif d'impôt différé pour toute différence temporelle imposable, sauf si, et dans la mesure où, les deux conditions suivantes sont satisfaites :
 - Le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera ;
 - Il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.
- Un actif d'impôt différé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable que :
 - La différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible ;
 - Il existera un bénéfice imposable sur lequel pourra s'imputer la différence temporelle.

Les pertes fiscales récupérables et les crédits d'impôt non utilisés donnent lieu à la reconnaissance d'un actif d'impôt différé dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Le Comité de Direction du Groupe estime que le Groupe devrait être en mesure de récupérer les pertes fiscales dans un délai raisonnable (de 7 à 10 ans).

L'impôt exigible et différé sont directement débités ou crédités dans les capitaux propres si l'impôt concerne la réévaluation à la juste valeur des actifs disponibles à la vente ou la couverture d'investissements nets dans une entité étrangère, pour lesquelles les différences d'évaluation sont débitées ou créditées directement dans les capitaux propres, lors du même exercice ou d'un exercice différent.

Note 9 - Comptabilisation des résultats

Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont ceux réalisés dans le cadre de l'activité d'assurance Vie, Non-Vie et Accidents du Travail, ainsi que ceux générés par la gestion immobilière du Groupe Fédérale Assurance.

Produits et charges d'intérêts

Les produits d'intérêts et les charges d'intérêts sont inscrits au compte de résultats pour tous les instruments producteurs d'intérêts (que ceux-ci soient considérés comme détenus jusqu'à leur échéance finale, disponibles à la vente, évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultats ou comme dérivés) lorsqu'ils sont perçus ou payés selon la méthode du taux d'intérêt réel sur la base du prix d'achat réel, coûts de transaction directs compris. Les produits d'intérêt englobent les coupons attachés aux instruments à taux fixe ou variable et l'accroissement ou l'amortissement de l'escompte ou de la prime.

Dès que la valeur d'un actif financier a été réduite à son montant recouvrable estimé, le prorata d'intérêt n'est plus comptabilisé. Seuls les intérêts réellement perçus font l'objet d'une comptabilisation.

Gains et pertes réalisés et non réalisés

Les gains et pertes réalisés sur la vente et la cession d'instruments financiers disponibles à la vente représentent la différence entre les recettes et la valeur comptable initiale de l'actif ou du passif vendu, déduction faite des pertes pour dépréciation inscrites au compte de résultats après imputation des éventuelles variations de juste valeur (comptabilité de couverture). Les gains et pertes réalisés sur les ventes sont repris au compte de résultats.

En ce qui concerne les instruments financiers détenus à leur juste valeur par le biais du compte de résultats, la différence entre la valeur comptable à la fin de la période en cours et la période précédente est enregistrée sous la rubrique « Autres gains et pertes réalisés et non réalisés » relatifs aux opérations à des fins de transaction.

Dans le cas des dérivés, la différence entre la juste valeur pure (« clean fair value ») (partie non réalisée des intérêts courus non comprise) à la fin de la période en cours et la période précédente est enregistrée sous la rubrique « Autres gains et pertes réalisés et non réalisés ».

Les gains et les pertes précédemment comptabilisés directement en capitaux propres sont transférés au compte de résultats lors de la décomptabilisation ou dès qu'une dépréciation existe sur un actif financier.

Note 10 - Méthodologie de valorisation des actifs

La norme IFRS 13 décrit la juste valeur comme étant « le prix qui serait reçu pour vendre un actif ou payé pour transférer un passif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation ».

Différentes méthodologies ont été mises en place au sein du Groupe afin de déterminer la juste valeur.

Instruments financiers

L'ensemble des actifs financiers est valorisé selon différentes méthodes :

- *Valorisation via Bloomberg (niveau 1 de la norme IFRS 13) :*

Les prix du marché sont observés et intégrés quotidiennement au sein des outils de gestion des actifs.

- *Valorisation via les contreparties (niveau 2 de la norme IFRS 13) :*

La valorisation est obtenue des contreparties.

Les données et hypothèses utilisées dans le cadre de ces modèles sont prioritairement issues d'éléments observables sur les marchés.

- *Valorisation par le biais de modèles internes (niveau 3 de la norme IFRS 13) :*

Lorsqu'aucune des méthodes énoncées ci-avant ne peut être appliquée, la valorisation se fait via des modèles internes en utilisant des données non observables sur le marché.

Immobilisations corporelles

L'ensemble du portefeuille immobilier du Groupe est valorisé annuellement. L'objectif étant de déterminer la juste valeur à la date arrêtée.

Nous faisons appel à des experts indépendants dans le cadre de la valorisation des biens immobiliers. Plusieurs méthodes sont utilisées dans le cadre de cette valorisation. Ces méthodes d'évaluation sont appliquées aux biens du portefeuille en supposant qu'ils sont utilisés de manière optimale ("highest and best use") en termes de répartition. Les techniques d'évaluation n'ont pas été modifiées au cours de l'année.

Ces méthodes répondent à une valorisation de niveau 3 telle que définie dans la norme IFRS 13. En effet, le Groupe, vu le poids des données non observables et/ou de l'actualisation des flux de trésorerie retenus dans l'évaluation, a conclu que les calculs de la juste valeur, qui sont fondés sur des évaluations réalisées par des experts immobiliers qualifiés sur la base principalement de données non observables, sont considérés en juste valeur de niveau 3.

- *Méthode de comparaison directe*

Cette méthode consiste à comparer le bien faisant l'objet de la valorisation à des transactions effectuées sur des biens équivalents en nature et en localisation, à une date la plus proche possible de la date d'arrêt.

- *Méthode du revenu*

Cette méthode consiste à capitaliser un revenu annuel, sur base de loyers constatés habituellement sur le marché. Le taux de capitalisation est fonction des rendements attendus.

- *Méthode du coût de remplacement*

Cette méthode consiste à reconstituer le prix de revient du bien, en déduisant la vétusté éventuelle.

- *Méthode du « bilan promotion »*

Cette méthode consiste à déterminer la valeur d'un terrain ou d'un immeuble à reconstruire, à rénover ou à réaffecter, en partant du prix de vente final d'une opération de promotion, de rénovation ou de réaffectation, et en déduisant le coût des travaux, des intervenants, de la rémunération et des autres frais liés à l'opération.

Les données non observables utilisées dans le cadre des méthodes de valorisation concernent principalement le taux de croissance des loyers, les vides locatifs, les taux d'occupation, le taux de capitalisation et d'actualisation. Autres facteurs qui sont

également pris en compte sont la qualité de l'immeuble, conditions de location et localisation.

Spécifiquement concernant une partie des immeubles, les experts externes ont effectué la valorisation des immeubles sur base d'une clause d'incertitude matérielle conformément aux normes RICS pour les immeubles commerciaux et de bureaux.

La juste valeur du portefeuille d'immeubles du Groupe est soumise et sensible aux variations de marché (volatilité) et est également affecté par la sensibilité des paramètres non observables utilisés. Dans des circonstances normales, l'impact des variations de la juste valeur du portefeuille d'immeubles sur la position financière du Groupe Federale est limité.

Gestion des risques

La gestion des risques est un processus mis en œuvre par le conseil d'administration, le comité de direction, le Risk Management Committee ainsi que le personnel de Fédérale Assurance. L'objectif d'un tel processus consiste à identifier, évaluer, contrôler et gérer les risques susceptibles de remettre en cause la réalisation des objectifs.

La politique de gestion des risques ainsi que les chartes de contrôle interne et de gestion des risques ont été approuvées par le comité de direction et le conseil d'administration. Cette politique de gestion des risques détermine une approche homogène et systématique des divers risques encourus par Fédérale Assurance. Elle fait partie intégrante des obligations que les départements au sein du Groupe doivent remplir dans le cadre de leurs activités. De plus, elle soutient les départements dans l'exercice efficace de leurs tâches et fournit des instruments et des mesures pour identifier, évaluer, maîtriser et surveiller les risques potentiels avec cohérence et efficacité.

La gestion des risques n'a pas pour objet d'éliminer complètement le risque mais plutôt de fournir les moyens structurels, d'identifier, de hiérarchiser et de maîtriser les risques encourus dans le cadre des activités de Fédérale Assurance. Elle permet ainsi de favoriser une prise de décision optimale à tous les niveaux.

Le comité de direction manifeste en permanence son engagement d'améliorer l'organisation de la gestion des risques et de l'adapter au profil de risque du Groupe Fédérale Assurance en y investissant les ressources humaines et financières nécessaires.

Organisation

L'encadrement de la gestion des risques est assuré via un comité de compétence mixte appelé « Risk Management Committee », composé des membres du comité de direction et du Chief Risk Officer. De manière à respecter l'indépendance et le niveau hiérarchique le plus élevé, la présidence du comité est assurée par l'administrateur-délégué.

Ce comité est compétent pour l'analyse, le suivi, les recommandations et décisions à prendre en matière de gestion des risques.

Le Chief Risk Officer est responsable de la mise en œuvre de la politique de gestion des risques et de l'assignation des responsabilités au sein du département de gestion des risques. Il informe le Risk Management Committee, le comité de direction ainsi que le comité d'audit concernant la mise en œuvre de la gestion des risques.

Deux fonctions de support au risk management sont confiées à des personnes dépendantes directement, du point de vue hiérarchique du Chief Risk Officer. Ces

personnes sont responsables de la gestion des risques financiers et la gestion des risques non financiers.

Le dispositif de pilotage des risques est assuré via les comités opérationnels. Ces comités, regroupant des collaborateurs de différents services, suivent le profil de risque de Fédérale Assurance. Ce processus de pilotage s'accompagne d'un reporting sous forme de tableaux de bord regroupant des indicateurs clés. Les services établissent un tableau de bord à l'attention des comités opérationnels concernés et du risk management. Les différents tableaux de bords réceptionnés par le risk management sont analysés en vue de présenter au Risk Management Committee un tableau de bord agrégé. De plus, ces tableaux de bord permettent aux comités opérationnels de détecter et résoudre les anomalies constatées. Le risk management suit les mesures prises par les comités opérationnels en vue de palier aux anomalies. Le Risk Management Committee est informé des anomalies par l'intermédiaire du risk management.

La politique de contrôle interne a été approuvée par les conseils d'administration. Cette politique décrit les missions et l'organisation du contrôle interne ainsi que les responsabilités de chaque intervenant. Le système de contrôle interne de Fédérale Assurance s'articule autour d'un ensemble de politiques d'entreprise qui énoncent les valeurs fondamentales en matière de conduite des affaires, impliquant en particulier un strict respect des lois et réglementations en vigueur. Ces politiques sont complétées par des procédures opérationnelles et des délégations de pouvoir. L'ensemble de ces textes de référence constitue le cadre dans lequel toutes les directions doivent opérer.

Modèle de calcul de la solvabilité

La solvabilité est calculée avec la formule standard issue de la directive Solvency II.

Modèles de calcul du best estimate des provisions techniques et test de suffisance des passifs

En ce qui concerne le passif, le modèle de calcul du best estimate des provisions techniques se base sur un calcul de cash-flows contrat par contrat, tenant compte de :

- Tables d'expériences les plus récentes établies par Assuralia en ce qui concerne les assurances de capitaux ;
- Tables prospectives établies par le Bureau du Plan en ce qui concerne les rentes ;
- Lois de rachat et de réductions spécifiques par catégorie de contrats ;
- L'éventuelle attribution de participations bénéficiaires au cas où les résultats financiers le permettent. L'attribution de la participation bénéficiaire est en effet laissée à l'entière discrétion du Conseil d'Administration ;

- L'inflation des frais de gestion et d'administration basée sur les estimations de la Banque Centrale Européenne.

Au niveau des stress tests, le modèle permet aussi d'envisager des simulations qui permettent de mieux mesurer l'exposition du Groupe aux risques. Les simulations effectuées sont les suivantes :

- Augmentation des probabilités de décès de 30% ;
- Diminution des probabilités de décès de 30% ;
- Croissance des frais généraux de 20%.

Concernant le test de suffisance des passifs, les normes IFRS instaurent l'obligation de procéder à un test, appelé Liability Adequacy Test (ci-après LAT). Il s'agit de procéder à une estimation de la juste valeur des provisions techniques. Un calcul de LAT est effectué par société par type de branche (Vie et non-vie).

Partie « Vie »

Les principales hypothèses retenues pour simuler la juste valeur des passifs sont :

- Le portefeuille est traité en run-off. Pour l'actualisation, on utilise la courbe de rendement des actifs ;
- Conformément aux stipulations de la norme, on ne tient pas compte de la participation bénéficiaire future mais bien de celle déjà acquise ;
- Des lois de rachat et de réduction spécifiques au portefeuille de Fédérale Assurance ont été mises au point. Ces lois sont revues chaque année.

Partie «Non-Vie »

Le calcul du test d'adéquation des réserves se base sur la technique dit des « Triangles de développement Chain-Ladder ».

La durée d'observation retenue pour l'analyse varie d'une branche à l'autre selon le type de sinistralité observée pour chacune des branches («short tail» - «long tail»). Concrètement, les durées d'observations varient de 5 à 20 ans selon la nature de la branche.

Le résultat des calculs est comparé dans chacune des entités à l'ensemble des provisions techniques en ce compris la provision clignotante. La provision pour égalisation et catastrophes n'est pas reprise dans le scope des provisions techniques.

En cas d'insuffisance des provisions, une provision IBNER, comptabilisée en résultats, est constituée afin d'atteindre le niveau défini par le LAT.

Note 11 - Risques d'assurance

Le risque d'assurance résulte de l'incertitude lors de la souscription d'une police d'assurance qu'un risque assuré se produise. Si le risque assuré se produit, il existe toujours une incertitude quant à la survenance et à l'étendue des dommages pour lesquels l'assureur devra intervenir. L'ampleur d'un sinistre n'est parfois connue qu'après un certain laps de temps. Les risques d'assurance sont principalement couverts au travers de procédures d'approbation préalables des produits, de procédures de détermination des primes, d'une politique d'acceptation, du recours à la réassurance et à la revue des provisions techniques.

La description de la politique d'acceptation des risques se limite à quatre principes :

- Respect du tarif ;
- Réseau d'agents salariés (consultants, conseillers et gérants de bureaux de ventes) ;
- Centralisation de l'acceptation des risques auprès des services centraux ;
- Considération de la relation globale avec le client.

Les règles d'acceptation des risques sont définies par branche.

Le Groupe présente une forte diversification tant au niveau des produits d'assurance (Vie, IARD, Accidents du travail) qu'au niveau des assurés qui sont constitués à la fois d'entreprises et de particuliers.

Les produits IARD relèvent aussi bien de couvertures à court terme (Incendie, Casco, Accidents) que de couvertures à règlement plus long (RC Auto et RC Diverses).

Dans les branches comportant des garanties Décès ou Invalidité, la nature des entreprises assurées (surtout petites et moyennes et indépendants) et notre petite part de marché limitent le risque de concentration, lequel est couvert pas des traités de réassurance « catastrophe ».

Nos polices Incendie couvrent des risques répartis sur tout le territoire belge sans concentration dans une ville particulière.

Enfin, notre adhésion à TRIP limite fortement le risque de terrorisme.

Souscription vie

La politique d'acceptation des clients définit clairement le profil des clients exclus quelle que soit la nature de l'assurance demandée et ceux pour lesquels une enquête préliminaire est exigée. Certaines opérations sont également refusées quelle que soit la nature de l'assurance demandée. D'autres opérations seront acceptées moyennant enquête complémentaire. La procédure de suivi des enquêtes, la validité des formalités médicales, les critères financiers d'acceptation, ainsi que les tolérances particulières sont clairement définies dans la politique de souscription. La décision d'acceptation des risques n'est prise qu'après l'examen du résultat des enquêtes et de l'appréciation du risque à couvrir.

Fédérale Assurance accorde une vigilance constante dans la politique d'acceptation des clients relatifs aux assurances-vie. Tout soupçon de blanchiment est examiné par la cellule compliance.

Avant la signature de la proposition d'assurance en vie individuelle, le client potentiel devra compléter une fiche conseil. Après analyse des informations communiquées, un produit spécifique peut lui être conseillé en tenant compte de ses besoins et exigences.

Risque de mortalité et risque d'incapacité – invalidité

La souscription d'un contrat prévoyant une couverture en cas de décès / d'invalidité – d'incapacité est soumise à des formalités médicales. L'examen du dossier médical aboutit à une décision d'acceptation au tarif normal, d'acceptation avec surprime ou avec un taux de surmortalité, d'ajournement ou de refus. Les formalités médicales sont réparties en quatre catégories en fonction de l'âge de l'assuré et des capitaux assurés mais également du nombre de participants au contrat groupe.

En ce qui concerne les produits d'assurance vie souscrits dans le cadre des « Universal Life », l'engagement est sous contrôle puisqu'à tout moment, Fédérale Assurance peut revoir les bases techniques du calcul des primes notamment en ce qui concerne les probabilités de décès puisque ces produits sont à primes flexibles. En cas de sous-provisionnement éventuel détecté, des ajustements nécessaires seraient effectués.

Dans le cadre du modèle de gestion des risques, ces contrats font l'objet d'une révision éventuelle sur base des tables de mortalité les plus récentes. Un éventuel sous-provisionnement serait immédiatement comblé.

Risque de longévité

A l'heure actuelle, Fédérale Assurance n'envisage plus de commercialiser des rentes pour éviter le risque de longévité.

Risque de dépenses

Les frais relatifs à la gestion se maîtrisent par la révision permanente des procédures de travail afin d'obtenir une efficacité maximum, un encaissement rapide et efficace des primes et cotisations, la mise en cause permanente des dépenses, l'affectation du personnel à des tâches prioritaires, la mobilité et la polyvalence du personnel, le développement et l'adaptation rapides de procédures informatiques performantes et la sélectivité des investissements.

Risque de révision

Fédérale Assurance est exposée à ce risque de façon marginale en « Vie ». Cela concerne les rentes constituées pour les invalidités temporaires ou permanentes résultant de l'ACRI.

En « Non-Vie », le Groupe est également exposé à ce risque dans le cadre de la branche d'assurance relative à la couverture des accidents du travail. Ici encore, des études basées sur l'historique des sinistres gérés au sein du Groupe ont montré que le risque de révision est marginal.

Risque de rachat

Le risque de rachat est sous contrôle des mesures suivantes :

- La fiscalité des contrats souscrits dans le cadre de l'épargne pension ou de l'épargne à long terme constitue un frein au rachat. Pour ces contrats, il est aussi prévu des pénalités de réduction et de rachat ;
- Pour les contrats souscrits en dehors de tout avantage fiscal, la société a au fur et à mesure du temps introduit non seulement une pénalité forfaitaire mais aussi une indemnité financière dont l'importance est fonction de la hauteur du taux d'intérêt applicable sur les marchés au moment du rachat.

Risque de catastrophe

Le placement des traités de réassurance vie est effectué de manière centralisée au sein d'un département. Le nombre de réassureurs afférents au portefeuille vie doit être au moins de trois en ce qui concerne le risque décès et le risque d'invalidité. Concernant, le risque catastrophe, il peut être limité à un.

La qualité de chaque réassureur doit être telle que la cotation qui lui est accordée par les agences de notation soit au moins du type « A ». Cependant au cas où la cotation d'un ou plusieurs réassureurs viendrait à être revue à la baisse, Fédérale Assurance examinera sa situation particulière et prendra à ce moment la décision de renouveler le contrat ou non selon les circonstances l'année suivante.

La politique suivie en matière de tarif de réassurance est de minimiser les coûts. A cet effet, les traités sont renégociés chaque année.

Souscription non-vie

Fédérale Assurance commercialise des produits d'assurance non-vie essentiellement en Belgique mais également pour certaines branches en France et au Luxembourg dans le cadre de la libre prestation de services.

Afin de limiter les risques, Fédérale Assurance fait appel à des techniques comme celle de la co-assurance (en tant qu'apérateur, co-assureur ou membre de pool). De plus, certains risques d'assurance ne sont pas commercialisés à cause de leur spécificité en nature ou volume ou à cause de règles de gestion spécifiques. Néanmoins, ces risques peuvent être placés auprès d'autres assureurs spécialisés, contre rémunération.

L'acceptation des risques résiliés par la concurrence, les fichés dans le RSR, la résiliation de contrats ou les mesures spéciales à prendre pour assainir un risque sont du ressort du comité de direction et/ou des responsables concernés.

A la demande des services centraux, les inspecteurs Prévention font des études de risque avant la souscription de contrat de certaines branches. La rédaction de recommandations permet de limiter les risques. Cette évaluation des risques diminue non seulement la fréquence des risques mais aussi la charge des sinistres.

Les règles de surveillance de notre portefeuille sont définies également par branche. La mise en évidence des polices à examiner est établie soit par des procédures informatisées (fréquence de sinistres, type de sinistres) soit par des procédures manuelles (réseau des ventes, Emission/Gestion, Sinistres). Chaque client est analysé dans sa globalité. En fonction des éléments de l'enquête, le dossier surveillance est classé sans suite, est

maintenu ouvert, entraîne la résiliation des polices, provoque la modification tarifaire ou engendre l'augmentation de la franchise. La décision finale sera prise par le responsable Emission/Gestion et/ou le comité de direction.

Risque en cours

La provision pour risques en cours est calculée sur la base de l'ensemble estimé de la charge des sinistres et des frais d'administration, lié aux contrats en cours et restant à assumer par l'entreprise, dans la mesure où ce montant estimé excède la provision pour primes non acquises et les primes dues relatives auxdits contrats.

Pour la partie non-vie l'évaluation est faite sur l'ensemble des branches d'assurance non-vie qui font partie des produits commercialisés. En cas des risques particuliers la société évalue les risques et les évolutions attendues dans les différentes branches d'assurance non-vie et détermine la nécessité de comptabiliser une provision additionnelle pour risques en cours.

Pour la partie accident de travail Le calcul de l'ensemble estimé de la charge des sinistres prend en compte un facteur d'actualisation. Cette actualisation de l'ensemble estimé de la charge des sinistres s'applique sur les produits accident de travail en appliquant le facteur d'actualisation sur les flux déterminé par la cadence de paiements de sinistres. Le taux d'intérêt utilisé pour l'actualisation n'est pas supérieure à une estimation prudente du taux de rendement des actifs placés en représentation des provisions pour sinistres pendant le délai nécessaire au paiement de ces sinistres. En outre, il n'est pas supérieur au plus faible des deux taux suivants :

- celui du rendement desdits actifs sur les cinq dernières années;
- celui du rendement desdits actifs dans l'année précédant l'établissement du bilan.

Le montant global de la provision pour risques en cours avant actualisation s'élève à 19.800 K€. Le montant de cette provisions après actualisation s'élève à 0,0 K€.

Risque de provisionnement

Les provisions correspondent à une estimation du passif à une date donnée. Ces estimations sont des prévisions de coût probable du règlement et de la gestion des réclamations, sur base de l'évaluation de faits et circonstances alors connus, d'estimations de tendances en matière de gravité et de fréquence des réclamations, de principes juridiques de responsabilités. La méthode d'estimation se fonde sur les informations les plus récentes disponibles au moment de la constitution des réserves initiales. Les provisions techniques sont calculées de manière prudente, fiable et objective.

Les réserves pour sinistres sont toutefois sujettes à modification en raison du nombre de variables qui influencent le coût final des réclamations. Il s’agit entre autres du décalage entre la survenance du dommage, la déclaration du sinistre et son règlement final, de l’évolution de la situation économique et des modifications de la législation. Beaucoup de ces éléments ne sont pas directement quantifiables. Par conséquent, le risque de provisionnement fait l’objet d’un suivi spécifique.

Des provisions pour sinistres à payer sont constituées dès leur déclaration ou leur survenance. Pour chaque dossier, ces provisions sont évaluées individuellement, par les départements sinistres. Pour autant que le gestionnaire ne dispose d’aucun élément concret permettant d’évaluer le coût possible, la provision est fixée de façon forfaitaire. A partir du moment où nous disposons de plus d’information au sujet du sinistre, la provision est adaptée aussitôt. Pour les cas graves, la provision doit être calculée en tenant compte de la jurisprudence actuelle et des particularités de chaque cas.

La charge des sinistres se maîtrise par une souscription judicieuse des contrats, une surveillance du portefeuille, l’application rigoureuse et correcte des conditions d’assurance ainsi que la qualité des collaborateurs externes (experts, avocats, médecins, etc.).

Les provisions suivantes sont également constituées :

- I.B.N.R. (« Incurred But Not Reported ») pour couvrir les sinistres tardifs non encore déclarés sont également constituées.
- I.B.N.E.R. (« Incurred But Not Enough Reported”) pour couvrir les sinistres déclarés mais insuffisamment réservés.

Ci-dessous le triangle relatif au risque de provisionnement pour l’assurance non-vie. En ce qui concerne la branche « accident du travail », les rentes ont été exclues

Charge nette des sinistres. €milliers													
Observation	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
2010	138.078,04	128.543,60	125.502,04	124.418,96	125.188,97	124.053,64	123.887,35	124.666,56	124.028,50	124.388,61	122.405,94	121.049,43	121.501,78
2011	147.741,59	144.312,74	143.112,00	143.029,18	142.038,40	141.188,74	139.597,94	138.721,08	137.412,27	137.176,36	136.761,33	136.970,20	-
2012	138.066,42	134.527,79	132.545,80	130.599,74	129.967,84	129.935,56	128.772,63	127.286,74	126.615,73	125.616,69	125.544,48	-	-
2013	155.909,26	144.385,14	144.025,71	144.757,75	142.934,19	142.809,98	140.937,49	139.440,66	137.552,32	137.722,92	-	-	-
2014	145.618,79	134.781,91	127.618,10	126.289,40	125.640,09	123.523,36	122.332,15	120.146,40	120.199,73	-	-	-	-
2015	167.307,45	155.951,56	148.355,16	149.176,07	147.340,89	146.479,87	146.784,20	145.745,61	-	-	-	-	-
2016	164.197,45	151.228,83	147.032,10	145.115,95	142.455,13	140.531,13	141.766,24	-	-	-	-	-	-
2017	170.827,55	166.234,65	160.008,20	159.276,04	153.750,13	150.063,99	-	-	-	-	-	-	-
2018	187.266,24	177.512,36	172.446,01	169.262,00	167.207,48	-	-	-	-	-	-	-	-
2019	195.410,29	185.090,55	176.699,79	174.974,01	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2020	169.294,19	160.092,95	151.210,20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2021	236.656,97	233.620,40	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2022	231.006,86	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Risque de tarif

La politique de tarification au sein du Groupe se concentre autour de trois principes :

- Construction de tarifs laissant la marge nécessaire à la distribution de ristournes ;
- Respect de l'avis émis par la fonction actuarielle ;
- Adaptation à l'évolution du marché.

S'agissant de décisions stratégiques, il incombe au comité de direction de définir sous quelles conditions Fédérale Assurance est prête à assurer des nouveaux risques.

Le processus d'approbation préalable des nouveaux produits a pour but de s'assurer que les nouveaux risques souscrits par le Groupe ont fait l'objet d'une approbation documentée avant d'être offerts aux clients.

Le bureau d'études se charge de la mise à jour des conditions générales et du suivi des tarifs pour se conformer à la législation, pour améliorer la rentabilité ou pour rester concurrentiel. Lors de l'introduction des nouvelles conditions générales et de la modification tarifaire, des formations internes sont organisées pour le personnel concerné.

Catastrophe

Le placement des traités de réassurance non-vie est effectué de manière centralisée au sein du département Réassurance. Ce placement est précédé d'analyses afin d'optimiser la qualité et le coût des protections de réassurance. Les analyses réalisées en étroite collaboration avec les responsables des branches concernées appréhendent les risques de fréquence mais également les risques de sévérité (tempête, inondation, tremblement de terre). Elles permettent de définir par portefeuille et pour chaque nature de risques, la couverture en réassurance la plus adéquate (seuils de rétention et portée des couvertures) en fonction des objectifs recherchés.

Le département Réassurance suit également l'exposition excessive de Fédérale Assurance à un réassureur particulier et détermine les actions qui s'imposent pour limiter l'exposition au risque de défaut d'un réassureur. En outre, les différents traités prévoient des mécanismes de dépôts par les réassureurs conformes aux réglementations. Nos provisions techniques se révélant en moyenne suffisantes, le risque de défaut d'un réassureur se trouve ainsi considérablement réduit.

Sur les années observées (2019-2021), l'année 2021 a été particulièrement touchée par des sinistres réassurés dans les branches RC Auto et Incendie couvertes en excédent de sinistre.

Les réassureurs interviennent en effet pour 11,7 mios € en RC Auto et près de 8 mios € en Incendie (dont 6,5 mios pour les inondations de juillet), et soit le montant le plus élevé de ce siècle.

Les tableaux ci-dessous reprennent pour 2021 et 2022 les montants observés au 31/12/2022.

RC Diverses

Le traité de réassurance est de type « excédent de sinistre »

Excédent de sinistre	2022	2021
Avant réassurance	27.531	27.813
Après réassurance	20.299	25.088

RC auto

Traité « excédent de sinistre illimité »

Excédent de sinistre illimité	2022	2021
Avant réassurance	35.089	46.271
Après réassurance	34.197	34.380

Incendie

Le traité de réassurance est de type « excédent de sinistre »

Excédent de plein Excédent de sinistre	2022	2021
Avant réassurance	40.866	64.522
Après réassurance	36.674	53.859

Analyse de sensibilité

L'impact de sinistres très graves a été simulé au travers de différents scénarios :

	Définition des stress tests	Traité de réassurance
1	Un sinistre RC Auto de 15 millions d'euros	Excédent de sinistre
2	Deux sinistres RC Exploitation de respectivement 2,5 et 4,0 millions d'euros	Excédent de sinistre
3	Deux tempêtes dont le cumul des dommages est de 35 millions d'euros (25+10)	Excédent de sinistre catastrophe par événement & AXL Mult
4	Un sinistre incendie de 12 millions d'euros	Excédent de sinistre
5	Une série de "petits" événements naturels avec un coût annuel total de 14 millions d'euros	Aggregate XL Multipérils Evénements Naturels

L'impact de ces scénarios sur les résultats est donné dans le tableau suivant :

Stress Test	Impact sur le résultats	Stress test € milliers
1	Perte brute	-15.000,00
	Récupération réassurance	12.500,00
	Résultats après réassurance	-2.500,00
2	Perte brute	-6.500,00
	Récupération réassurance	3.500,00
	Résultats après réassurance	-3.000,00
3	Perte brute	-35.000,00
	Récupération réassurance Excédent de Sinistre catastrophe par événement	21.000,00
	Prime de reconstitution	-3.481,03
	Récupération réassurance Aggregate XL Multipérils (sur la rétention)	2.437,50
	Résultats après réassurance	-15.043,53
4	Perte brute	-12.000,00
	Récupération réassurance non proportionnelle	10.275,00
	Prime de reconstitution	-461,81
	Résultats après réassurance	-2.186,81
5	Perte brute	-14.000,00
	Récupération Aggregate XL	812,50
	Résultats après réassurance	-13.187,50

Test de suffisance des passifs (LAT)

Le Groupe Fédérale Assurance a effectué un test de suffisance des provisions techniques (liability adequacy test). Ce test consiste à vérifier si les provisions de bilan sont suffisantes pour faire face à nos engagements.

Assurance « Non-Vie »

Des techniques statistiques éprouvées ont été utilisées en ce qui concerne les branches d'assurance « Non-Vie » telles que la méthode « Chain ladder ». Les résultats obtenus montrent la suffisance des provisions de bilan pour toutes les branches IARD excepté la protection juridique et ce sans qu'aucun facteur d'escompte n'ait été pris en considération. En protection juridique, le test a montré une insuffisance. Par conséquent, une provision IBNER de 3,5 millions a été comptabilisée au 31/12/2022. Cette provision fera l'objet d'un suivi régulier.

Assurance « Vie »

En ce qui concerne les branches d'activités de l'assurance vie, la société a calculé sur base de projections des cash flows :

- Les cash flows « in », soit les entrées de cash via la perception de primes, sont retenus sur base des contract boundaries en vigueur dans le cadre de la directive **Solvency II** ;
- Les cash flows « out », soit les sorties de cash concrétisées par les arrivées à terme, les rachats et les décès.

Les cash flows nets (entrées-sorties) ont alors été actualisés à l'aide d'une courbe de taux d'intérêts représentant les rendements des actifs des placements pour obtenir leur valeur actuelle aux fins de la comparer avec la provision de bilan.

Des tests de sensibilité aux différents paramètres utilisés dans le calcul ont aussi été effectués. Les tests en la matière s'avèrent concluants.

Assurance « Accident du travail »

En ce qui concerne les branches d'activités de l'assurance accident du travail, la société a calculé sur base de projections des cash flows de l'ensemble des prestations.

Les cash flows ont été actualisés à l'aide d'une courbe de taux d'intérêts représentant les rendements des actifs des placements pour obtenir leur valeur actuelle aux fins de la comparer avec la provision de bilan.

Des tests de sensibilité aux différents paramètres utilisés dans le calcul ont aussi été effectués. Les tests en la matière s'avèrent concluants.

Globalement, le « LAT » conduit à conclure à la suffisance des provisions

Souscription santé

La politique de souscription en matière de soins de santé distingue la souscription liée à une assurance groupe et celle sans assurance groupe. Les exceptions sont soumises au comité de direction.

Note 12 - Risques financiers

Le contrôle des risques liés à la détention d'actifs financiers est normé par des limites dont la description est reprise dans la politique d'investissement de Fédérale Assurance. Afin de limiter l'exposition à ce type de risques, ces limites concernent les instruments financiers éligibles/non éligibles, les pratiques de gestion, d'allocation d'actifs et les titres à revenus fixes (sur base de la qualité des débiteurs et sur la séniorité/liquidité des débiteurs).

La préservation du capital est un objectif majeur sachant que la perte peut provenir de l'évolution d'un marché, d'un secteur, d'une émission particulière ou de considérations techniques. La volatilité des résultats d'un portefeuille doit être limitée de par le choix du couple « Risque-performance » de ses actifs sous-jacents. Le risque idiosyncratique est limité par le choix de la qualité des débiteurs. La liquidité des actifs financiers est recherchée en ayant recours à des actifs cotés sur les marchés publics et dont le volume traité quotidiennement est suffisant que pour assurer une cession rapide à des conditions de marché acceptables. La diversification du portefeuille doit être suffisamment poussée pour éviter qu'un seul titre en déshérence ne puisse mettre en péril l'objectif de préservation du capital. La concentration dans un émetteur, dans un titre émis, dans une industrie ou dans un pays est volontairement limitée, à l'exception des obligations étatiques sur certains pays de la zone EURO.

Le département financier se charge du choix des contreparties, de la quantité lors de l'achat et du suivi du portefeuille. Le comité d'investissement s'occupe de la mise en pratique des principes d'investissements. Le contrôle de cette politique est confié à la cellule « ALM & Gestion des risques financiers » du département risque.

Dans le cadre d'IAS 39, les actifs financiers ont été affectés de la manière suivante :

2022 € milliers	Obligations	Obligations convertibles	Fonds	Certificats fonciers	Actions	Instruments financiers Dérivés	Trésorerie	Total
Investissements dans les entreprises associées	-	-	-	-	95.252,84	-	-	95.252,84
Titres à revenu fixe	1.989.263,16	100.736,37	-	2.886,84	-	-	-	2.092.886,37
Disponibles à la vente	1.966.350,80	-	-	2.886,84	-	-	-	1.969.237,64
Juste valeur via résultat	22.912,36	100.736,37	-	-	-	-	-	123.648,73
Titres à revenu variable	-	-	90.311,99	-	283.857,35	707,42	-	374.876,76
Disponibles à la vente	-	-	90.311,99	-	283.857,35	-	-	374.169,34
Juste valeur via résultat	-	-	-	-	-	707,42	-	707,42
Actifs désignés en juste valeur via résultats	-	-	20.457,94	-	-	-	-	20.457,94
Prêts et créances	593.833,29	-	-	-	-	-	-	593.833,29
Trésorerie et équivalent de trésorerie	-	-	-	-	-	-	49.606,23	49.606,23
Total	2.583.096,46	100.736,37	110.769,92	2.886,84	379.110,18	707,42	49.606,23	3.226.913,42

La rubrique 'Fonds' concerne essentiellement l'investissement dans des Sicav et des fonds communs de placement.

2021 € milliers	Obligations	Obligations convertibles	Fonds	Certificats fonciers	Actions	Instruments financiers Dérivés	Trésorerie	Total
Investissements dans les entreprises associées	-	-	-	-	87.563,45	-	-	87.563,45
Titres à revenu fixe	2.425.918,08	123.391,51	-	4.328,70	-	-	-	2.553.638,29
Disponibles à la vente	2.399.778,56	-	-	4.328,70	-	-	-	2.404.107,26
Juste valeur via résultat	26.139,52	123.391,51	-	-	-	-	-	149.531,03
Titres à revenu variable	-	-	90.431,63	-	539.171,69	-	-	629.603,32
Disponibles à la vente	-	-	90.431,63	-	539.171,69	-	-	629.603,32
Juste valeur via résultat	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs désignés en juste valeur via résultats	-	-	18.787,69	-	-	-	-	18.787,69
Prêts et créances	564.543,13	-	-	-	-	-	-	564.543,13
Trésorerie et équivalent de trésorerie	-	-	-	-	-	-	47.442,66	47.442,66
Total	2.990.461,21	123.391,51	109.219,32	4.328,70	626.735,14	-	47.442,66	3.901.578,56

Bien que relevant de la norme IAS 28, les entreprises associées sont reprises dans le tableau afin de réconcilier l'ensemble des instruments financiers et de d'apporter une vue complète des investissements.

Risque de crédit

Réassurance

Pour les réassureurs, la qualité de chaque réassureur doit être telle que la notation qui lui est accordée soit au moins du type « A ». Cependant au cas où la notation d'un ou plusieurs réassureurs viendrait à être revue à la baisse, Fédérale Assurance examinera sa situation particulière et prendra à ce moment la décision de renouveler le contrat ou non selon les circonstances.

Rating des réassureurs

Réassureur	Rating S&P	Rating AM Best
Swiss Re	AA-	A+
Mapfre Re	A+	A
QBE Re	A+	A
RenRe	A+	A+
Covéa Re	AA-	A+
New Re	AA-	A+
T&P	NR	NR
DEVK	A+	NR
Nacional Re	A	A
VIG Re	A+	NR
CCR	A-	A
Helvetia	A+	NR
AXA XL	AA-	A+
Deutsche Rück	A+	NR
SMA	NR	NR
RGA	AA-	NR
Hannover Re	AA-	A+
Gen Re	AA+	A++
Central Re	A	A
Liberty Mutual	A	A
Lloyd's Brussels HCC	A+	A

T&P ne réassure (QP de 87,5 %) que les polices RC Décennale d'un de nos clients. Afin de limiter les risques de Fédérale Assurance, un dépôt de 100% en espèces du montant des provisions, est exigé.

SMA n'a qu'une part de 5 % des traités RC Diverses, Incendie par risque et Engineering. Le ratio de solvabilité de SMA (277 % en 2021) correspond à la probabilité de défaut la plus basse dans le calcul du risque de contrepartie en Solvency II.

Immobilisations financières

Les principaux indicateurs sont les suivants :

Exposition totale au risque de crédit

€ milliers	2022	2021
Titres à revenu variable		
Disponibles à la vente	374.169,34	629.603,32
Produits dérivés	707,42	-
Titres à revenu fixe		
Disponibles à la vente	1.969.237,64	2.404.107,26
Portefeuille de négociation	123.648,73	149.531,03
Prêts et créances	593.833,29	564.543,13
Actifs financiers désignés comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	20.457,94	18.787,69
Créances d'assurance et autres créances	249.610,10	204.385,30
Part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance	93.306,35	84.392,11
Trésorerie et équivalents de trésorerie	49.606,23	47.442,66
Total	3.474.577,03	4.102.792,52

Le portefeuille des titres à revenu fixe se détaille comme suit :

€ milliers	2022	2021
Titres à revenu fixe	2.092.886,37	2.553.638,29
Disponibles à la vente	1.969.237,64	2.404.107,26
<i>Dont obligations</i>	1.966.350,80	2.399.778,56
<i>Dont certificats immobiliers</i>	2.886,84	4.328,70
Portefeuille de négociation	123.648,73	149.531,03

Risque de crédit en fonction du rating des contreparties

Le tableau ci-dessous reprend la répartition en pourcentage du portefeuille obligataire en fonction du rating interne utilisé par Fédérale Assurance.

Rating	2022	2021
AAA à A	49,85%	47,25%
BBB+ à BBB-	23,42%	27,22%
Inférieur à BBB- ou Non côté	26,73%	25,53%
Total	100,00%	100,00%

Exposition au risque de Crédit

Risque de crédit	2022	2021
Dette publique	54,30%	48,45%
Organismes supranationaux	2,24%	1,21%
Obligations couvertes	0,02%	0,02%
Emetteurs corporate du secteur financier	5,03%	6,47%
Emetteurs corporate non financier	38,41%	43,85%
Total général	100,00%	100,00%

En 2022, les investissements se sont concentrés à partir du second trimestre sur le derisking : investissements en Govies et en Investment Grade.

La réallocation vers ces poches au détriment de la réduction de la poche HY/NR corporate aurait été plus marquée en l'absence de 2 paramètres suivants :

1. La baisse des govies à duration longue suite à la hausse des taux, qui a moins pénalisé les obligations d'entreprises à duration plus courte
2. Certains downgrades en HY

Échéances obligataires (obligations et obligations convertibles)

2022 € milliers	< 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	> 10 ans	Total
Disponibles à la vente					
Obligations	101.516,11	701.375,44	398.166,64	765.292,60	1.966.350,80
Total disponibles à la vente	101.516,11	701.375,44	398.166,64	765.292,60	1.966.350,80
Juste valeur via résultats					
Obligations	-	-	1.825,27	21.087,09	22.912,36
Obligations convertibles	21.408,69	79.327,68	-	-	100.736,37
Total juste valeur via résultats	21.408,69	79.327,68	1.825,27	21.087,09	123.648,73
Total	122.924,80	780.703,12	399.991,92	786.379,69	2.089.999,53
2021					
€ milliers	< 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	> 10 ans	Total
Disponibles à la vente					
Obligations	50,00	622.792,13	678.946,15	1.097.990,28	2.399.778,56
Total disponibles à la vente	50,00	622.792,13	678.946,15	1.097.990,28	2.399.778,56
Juste valeur via résultats					
Obligations	-	-	2.479,01	23.660,51	26.139,52
Obligations convertibles	-	99.979,29	23.412,22	-	123.391,51
Total juste valeur via résultats	-	99.979,29	25.891,23	23.660,51	149.531,03
Total	50,00	722.771,42	704.837,38	1.121.650,79	2.549.309,59

Actifs dépréciés et non dépréciés

Ci-dessous une répartition du portefeuille obligataire :

€ milliers	2022	Côté Non dépréciés	Côté Dépréciés	Non côté Non dépréciés	Non côté Dépréciés	Total	%
Catégorie 1 : Actifs non échus							
Disponibles à la vente		1.515.575,59	1.406,91	444.185,28	8.069,86	1.969.237,64	73,30%
Juste valeur via le compte de résultats		83.984,42	-	39.664,31	-	123.648,73	4,60%
Prêts et créances		-	-	593.567,17	266,12	593.833,29	22,10%
Total		1.599.560,01	1.406,91	1.077.416,76	8.335,98	2.686.719,66	100,00%
Catégorie 2 : Actifs en souffrance (échus), non dépréciés							
Disponibles à la vente		-	-	-	-	-	-
Juste valeur via le compte de résultats		-	-	-	-	-	-
Total		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
Catégorie 3 : Actifs en souffrance (échus), dépréciés							
Disponibles à la vente		-	-	-	-	-	-
Juste valeur via le compte de résultats		-	-	-	-	-	-
Total		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
Grand total		1.599.560,01	1.406,91	1.077.416,76	8.335,98	2.686.719,66	100,00%

€ milliers	2021	Côté Non dépréciés	Côté Dépréciés	Non côté Non dépréciés	Non côté Dépréciés	Total	%
Catégorie 1 : Actifs non échus							
Disponibles à la vente		1.862.069,03	1.275,52	534.018,14	6.744,58	2.404.107,26	77,10%
Juste valeur via le compte de résultats		101.962,60	-	47.568,43	-	149.531,03	4,80%
Prêts et créances		-	-	564.277,01	266,12	564.543,13	18,10%
Total		1.964.031,63	1.275,52	1.145.863,58	7.010,70	3.118.181,43	100,00%
Catégorie 2 : Actifs en souffrance (échus), non dépréciés							
Disponibles à la vente		-	-	-	-	-	-
Juste valeur via le compte de résultats		-	-	-	-	-	-
Total		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
Catégorie 3 : Actifs en souffrance (échus), dépréciés							
Disponibles à la vente		-	-	-	-	-	-
Juste valeur via le compte de résultats		-	-	-	-	-	-
Total		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
Grand total		1.964.031,63	1.275,52	1.145.863,58	7.010,70	3.118.181,43	100,00%

Outre le portefeuille obligataire, Fédérale Assurance accorde des avances sur polices à ses clients.

Le portefeuille de prêts hypothécaire a été vendu en 2022.

€ milliers	2022	2021
Avances sur polices	17.412,28	15.969,84
Crédits hypothécaires	0,00	55.421,02
Actes sous seing privé	0,00	0,00
Prêts co-propriétés	0,00	11.571,49
Prêts aux membres du personnel	117,08	41,80
Total prêts	17.529,36	83.004,15

Trésorerie et équivalent trésorerie

Ci-dessous, les montants comptabilisés en trésorerie suivant le rating des contreparties (rating S&P).

€ milliers	2022	2021
A	42.584,54	35.032,01
BBB	4.264,76	9.181,43
Non rated	2.756,92	3.229,22
Total	49.606,23	47.442,66

Risque de marché

Risque de taux

La politique de placement établit la portée acceptable des placements dans le cadre de divers types d'instruments (fourchettes autorisées) mais également des limites afin de restreindre les risques attribuables à des changements possibles de taux d'intérêt. La prise en compte de ce risque va influencer entre autres :

- Les types d'investissement qui sont réalisés ;
- La durée des investissements : les opérations d'arbitrage sur les actifs financiers à des fins spéculatives ou dans le but d'enregistrer des gains de trading à court terme sont interdites ;
- L'évolution de la répartition entre les catégories des actifs (actions / obligations).

Risque de spread

Le suivi de ce risque a lieu à plusieurs niveaux, dont :

- La qualité de l'émetteur et son évolution ;
- La séniorité de la dette ;
- Le type d'émetteur (public ou privé).

Risque sur actions

L'évolution de la valeur des actions en portefeuille est l'objet d'un suivi régulier. La volatilité des résultats du portefeuille est limitée de par le choix du couple « risque-performance » de ses actifs sous-jacents.

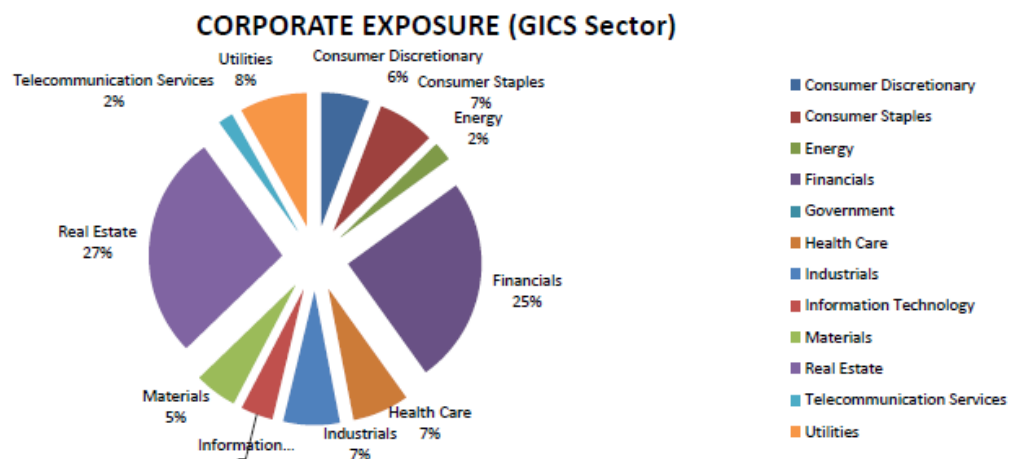
Risque sur actifs immobiliers

L'évolution de la valeur des actifs immobiliers en portefeuille est suivie régulièrement. L'immobilier physique est géré (entretien des bâtiments, location, etc.) par la société immobilière de Fédérale Assurance.

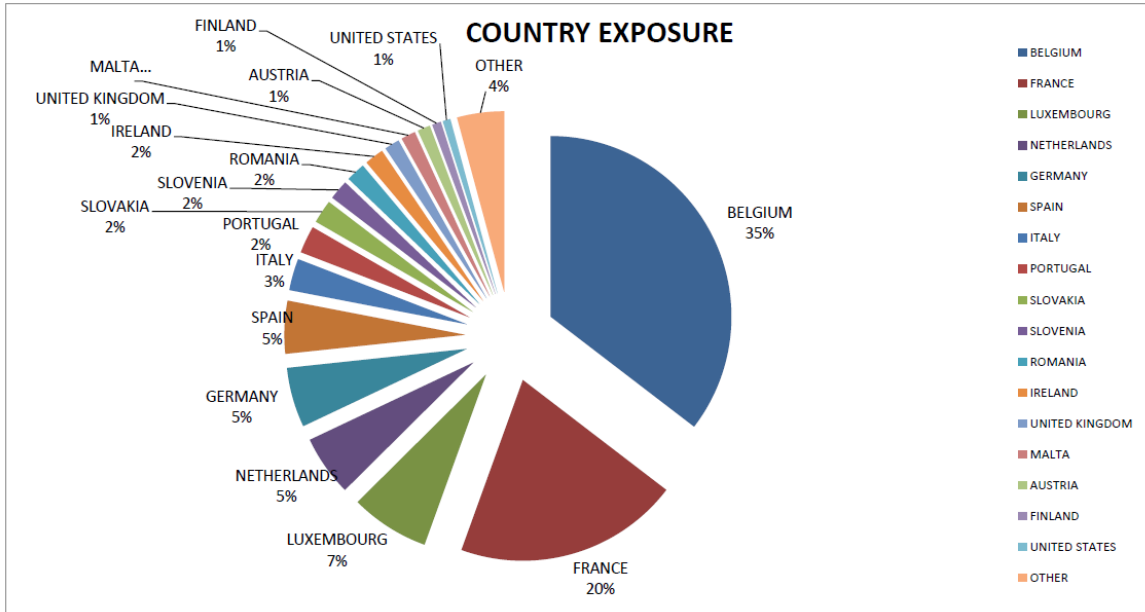
Risque de concentration

Les limites financières de Fédérale Assurance définissent la valeur maximum de l'exposition par rapport à un émetteur, via un pourcentage par rapport à la valeur globale du portefeuille. Bien qu'aucune limite directe par rapport à une contrepartie ne soit explicitement définie dans les limites financières, les gestionnaires du portefeuille ont pour instruction de respecter un niveau de diversification sur base de l'allocation sectorielle et de l'allocation géographique, même dans les débiteurs étatiques. A défaut, des règles temporaires peuvent être fixées.

Allocation du secteur « corporate » :



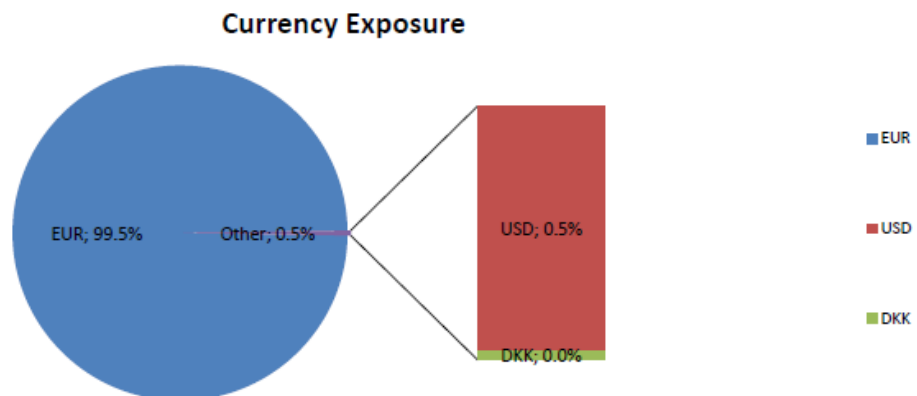
Répartition par pays :



Risque de change

Au sein de Fédérale Assurance, ce risque est limité compte tenu de la proportion du portefeuille qui est investie en devises non EUR. Des études ponctuelles sont réalisées sur les risques de change à la demande des gestionnaires financiers avant tout investissement non congruent.

Exposition au risque de change :



Répartition des actifs par devise

Le tableau ci-dessous reprend la totalité des actifs par devise, à l'exception des entreprises liées :

2022 € milliers	Titres à revenu fixe	Titres à revenu variable	Prêts et Créances	Trésorerie
AUD	-	-	-	-
CHF	-	-	-	133,84
DKK	512,22	-	-	-
EUR	2.092.374,15	374.874,32	578.241,30	49.472,38
GBP	-	-	-	-
NZD	-	-	-	-
NOK	-	-	-	-
PLN	-	-	-	-
SEK	-	-	-	-
USD	-	2,44	15.592,00	-
Total	2.092.886,37	374.876,76	593.833,29	49.606,23

2021 € milliers	Titres à revenu fixe	Titres à revenu variable	Prêts et Créances	Trésorerie
AUD	-	-	-	-
CHF	-	-	-	107,07
DKK	708,94	-	-	-
EUR	2.544.065,58	629.601,03	546.722,50	47.335,60
GBP	-	-	-	-
NZD	8.863,77	-	-	-
NOK	-	-	-	-
PLN	-	-	-	-
SEK	-	-	-	-
USD	-	2,30	17.820,63	-
Total	2.553.638,29	629.603,32	564.543,13	47.442,66

Risque de liquidité

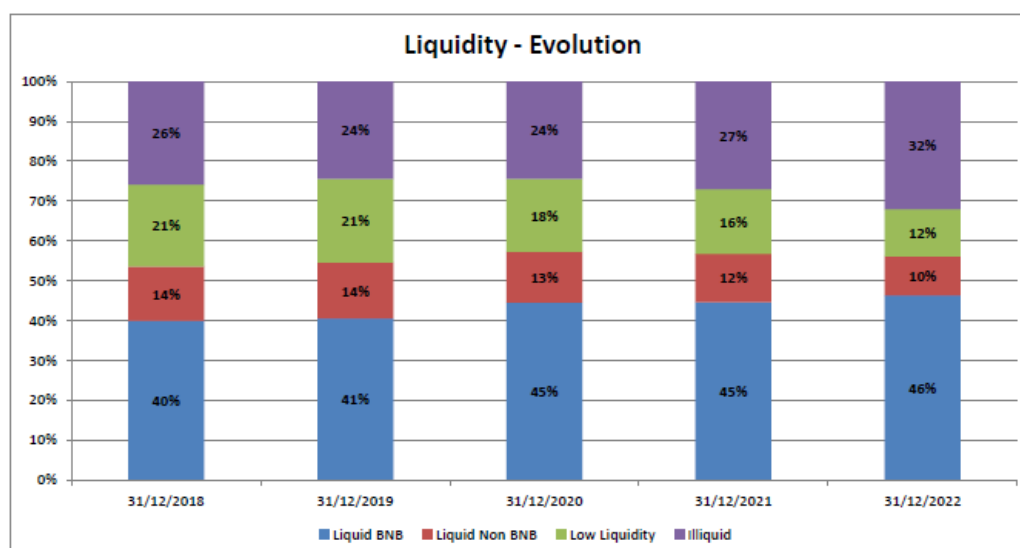
Les objectifs des gestionnaires de la trésorerie de Fédérale Assurance sont de :

- Disposer de suffisamment de cash sur les comptes des sociétés pour payer les prestations aux assurés et les frais inhérents au fonctionnement de la compagnie ;
- Limiter l'excédent de cash en investissant le surplus, (après avoir couvert les flux de court terme) dans des actifs financiers.

La taille moyenne réduite de nos investissements par rapport aux marchés financiers permet à Fédérale Assurance de liquider une position rapidement si le besoin s'en fait sentir.

Risque de liquidité	2022	2021
Illiquid : depends on finding a specific counterparty	32,00%	27,00%
Low Liquidity : small & mid cap + Corporates	12,00%	15,00%
Liquid BNB	46,00%	46,00%
Liquid Non BNB	10,00%	12,00%
Total	100,00%	100,00%

LIQUIDITY - EVOLUTION (SCOPE 1 with Lookthrough)



Profil de maturité des actifs

2022	Courant	Non courant	Total
€ milliers			
Titres à revenu variable	-	374.876,76	374.876,76
Disponibles à la vente	-	374.169,34	374.169,34
Juste valeur via résultat	-	707,42	707,42
Titres à revenu fixe	122.924,80	1.969.961,57	2.092.886,37
Disponibles à la vente	101.516,11	1.867.721,53	1.969.237,64
Juste valeur via résultat	21.408,69	102.240,04	123.648,73
Prêts et créances	16.049,08	577.784,21	593.833,29
Actifs financiers désignés comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	-	20.457,94	20.457,94
Créances d'assurance et autres créances	231.137,62	18.472,48	249.610,10
Part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance	989,05	92.317,30	93.306,35
Trésorerie et équivalents de trésorerie	49.606,23	-	49.606,23
Grand Total	420.706,77	3.053.870,26	3.474.577,03
2021			
€ milliers			
Titres à revenu variable	-	629.603,32	629.603,32
Disponibles à la vente	-	629.603,32	629.603,32
Juste valeur via résultat	-	-	-
Titres à revenu fixe	50,00	2.553.588,29	2.553.638,29
Disponibles à la vente	50,00	2.404.057,26	2.404.107,26
Juste valeur via résultat	-	149.531,03	149.531,03
Prêts et créances	-	564.543,13	564.543,13
Actifs financiers désignés comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	-	18.787,69	18.787,69
Créances d'assurance et autres créances	120.526,24	83.859,07	204.385,30
Part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance	894,56	83.497,56	84.392,11
Trésorerie et équivalents de trésorerie	47.442,66	-	47.442,66
Grand Total	168.913,46	3.933.879,06	4.102.792,52

Un actif courant est soit un actif destiné à être vendu à court terme, soit un actif que l'on s'attend à encaisser à court terme, ou encore un actif qui est disponible à court terme.

Par court terme, on entend un délai d'un an.

Profil de maturité des passifs

Pour la réalisation des tableaux ci-dessous, des cash-flows non actualisés ont été calculés.

2022 € milliers	< 1an	De 1 à 3 ans	De 3 à 5 ans	De 5 à 10 ans	De 10 à 15 ans	De 15 à 20 ans	> 20 ans	Unités de compte	Total
Provisions relatives à des contrats d'assurance	280.663,13	441.543,31	440.607,01	829.276,45	473.680,83	299.789,90	481.900,39	-	3.247.461,02
Provisions pour autres passifs et charges	187,17	-	-	-	-	-	-	-	187,17
Passifs des contrats d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	20.457,94	20.457,94
Emprunt et dépôts des réassureurs	296,26	3.257,22	25.716,06	-	-	-	-	-	29.269,53
Autres passifs financiers	-	32.441,88	-	6.000,00	-	-	3.031,39	-	41.473,26
Dettes d'assurance et autres dettes	93.101,76	258,42	-	-	-	-	-	-	93.360,18
Total	374.248,32	477.500,82	466.323,06	835.276,45	473.680,83	299.789,90	484.931,77	20.457,94	3.432.209,10

2021 € milliers	< 1an	De 1 à 3 ans	De 3 à 5 ans	De 5 à 10 ans	De 10 à 15 ans	De 15 à 20 ans	> 20 ans	Unités de compte	Total
Provisions relatives à des contrats d'assurance	273.956,56	412.065,73	379.507,27	764.707,47	509.309,30	365.579,91	566.914,18	-	3.272.040,42
Provisions pour autres passifs et charges	86,20	-	-	-	-	-	-	-	86,20
Passifs des contrats d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	18.925,34	18.925,34
Emprunt et dépôts des réassureurs	306,37	4.638,92	23.957,65	-	-	-	-	-	28.902,95
Autres passifs financiers	2.330,63	46.118,89	-	5.000,00	-	-	1.809,00	-	55.258,51
Dettes d'assurance et autres dettes	141.424,35	355,37	-	-	-	-	-	-	141.779,72
Total	418.104,11	463.178,91	403.464,92	769.707,47	509.309,30	365.579,91	568.723,18	18.925,34	3.516.993,13

En 2022

Cash-flows en assurance vie individuelle

€ milliers	Individuelle classique	Individuelle Universal Life	Total
2023	14.163,67	73.629,02	87.792,69
2024	14.517,87	71.436,07	85.953,94
2025	13.835,77	79.306,88	93.142,66
2026	12.299,78	87.387,42	99.687,20
2027	9.294,26	84.625,94	93.920,20
2028	10.429,77	88.026,88	98.456,65
2029	10.236,24	92.708,66	102.944,90
2030	8.878,60	69.584,41	78.463,01
2031	7.895,30	55.500,26	63.395,56
2032	8.012,44	41.591,40	49.603,83
Total	109.563,71	743.796,93	853.360,64

Cash-flows en assurance vie groupe

€ milliers	Individuelle classique	Individuelle Universal Life	Total
2023	46.918,09	26.649,79	73.567,88
2024	41.848,24	24.733,97	66.582,22
2025	44.500,19	19.032,52	63.532,71
2026	43.391,58	26.609,71	70.001,29
2027	47.719,31	23.585,20	71.304,51
2028	41.954,81	20.926,94	62.881,75
2029	44.606,84	19.417,87	64.024,71
2030	39.348,01	21.981,68	61.329,70
2031	44.347,89	19.294,57	63.642,46
2032	36.813,87	18.850,64	55.664,51
Total	431.448,85	221.082,88	652.531,74

En 2021

Cash-flows en assurance vie individuelle

€ milliers	Individuelle classique	Individuelle Universal Life	Total
2022	15.296,88	65.445,35	80.742,23
2023	14.451,19	56.537,64	70.988,83
2024	14.777,59	56.094,15	70.871,73
2025	13.921,42	61.514,03	75.435,46
2026	12.543,16	73.997,57	86.540,74
2027	9.670,87	72.317,18	81.988,06
2028	10.313,27	60.850,40	71.163,66
2029	10.081,45	72.173,96	82.255,41
2030	8.708,73	44.768,98	53.477,72
2031	7.754,75	39.199,74	46.954,49
Total	117.519,33	602.899,01	720.418,33

Cash-flows en assurance vie groupe

€ milliers	Individuelle classique	Individuelle Universal Life	Total
2022	45.741,36	18.427,61	64.168,97
2023	44.125,15	23.575,00	67.700,14
2024	41.047,51	23.233,22	64.280,73
2025	44.721,84	18.148,51	62.870,35
2026	41.502,07	25.572,01	67.074,08
2027	45.107,80	20.979,62	66.087,42
2028	38.778,62	19.294,47	58.073,09
2029	43.273,76	17.405,71	60.679,47
2030	37.759,20	20.133,50	57.892,70
2031	43.099,18	17.738,34	60.837,53
Total	425.156,50	204.507,99	629.664,49

Juste valeur des instruments financiers

Sont évalués à la juste valeur :

- Les instruments financiers disponibles à la vente ;
- Les instruments financiers désignés à la juste valeur via le compte de résultats ;
- Les actifs financiers liés aux contrats en unité de compte (branche 23 en assurance vie).

La juste valeur des instruments financiers est effectuée selon trois niveaux distincts :

Niveau 1 : prix côtés sur des marchés actifs ;

Niveau 2 : prix non côtés mais basés sur des données observables du marché ;

Le niveau 2 tient compte de :

- Cotations sur des marchés actifs pour des actifs et passifs financiers similaires ;
- Cotations sur des marchés non actifs pour des actifs et passifs financiers similaires ;
- Données observables autres que les cotations des actifs et passifs financiers, dont :
 - Taux d'intérêt et courbes de taux observables à intervalles réguliers
 - Volatilité implicite
 - Credit spread

Les données sont principalement déduites par corrélation à des marchés semblables (market-corroborated inputs)

Niveau 3 : prix basés sur des modèles internes, en l'absence de cotation et de données observables sur le marché.

Ci-dessous un tableau reprenant la répartition des actifs :

2022 € milliers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres à revenu variable	272.394,13	102.482,63	-	374.876,76
Disponibles à la vente	272.394,13	101.775,21	-	374.169,34
Juste valeur via résultats	-	707,42	-	707,42
Titres à revenu fixe	1.600.966,92	491.919,45	-	2.092.886,37
Disponibles à la vente	1.516.982,51	452.255,13	-	1.969.237,64
Juste valeur via résultats	83.984,42	39.664,31	-	123.648,73
Actifs des contrats en unités de compte	20.457,94	-	-	20.457,94
Prêts et créances	-	585.243,91	8.589,39	593.833,29
Total	1.893.818,98	1.179.645,99	8.589,39	3.082.054,35

2021 € milliers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres à revenu variable	528.226,82	101.376,50	-	629.603,32
Disponibles à la vente	528.226,82	101.376,50	-	629.603,32
Juste valeur via résultats	-	-	-	-
Titres à revenu fixe	1.965.307,15	588.331,15	-	2.553.638,29
Disponibles à la vente	1.863.344,55	540.762,72	-	2.404.107,26
Juste valeur via résultats	101.962,60	47.568,43	-	149.531,03
Actifs des contrats en unités de compte	18.787,69	-	-	18.787,69
Prêts et créances	-	555.285,98	9.257,16	564.543,13
Total	2.512.321,66	1.244.993,62	9.257,16	3.766.572,44

Sensibilité aux variations de taux

Différents chocs ont été appliqués sur le portefeuille du Groupe.

L'impact des instruments disponibles à la vente est répercuté dans les autres éléments du résultat, tandis que celui des instruments classés en « Fair Value Through P&L » se répercute dans le compte de résultats.

Ci-dessous un aperçu des résultats.

Portefeuille obligataire :

2022 € milliers	Valeur de marché	$\Delta r = 0,50\%$ impact en %	Impact €
Titres disponibles à la vente	1.969.237,64	3,56%	-71.419,17
Juste valeur via résultats	123.648,73	0,98%	123.648,73
Total	2.092.886,37	3,41%	52.229,56

2021 € milliers	Valeur de marché	$\Delta r = 0,50\%$ impact en %	Impact €
Titres disponibles à la vente	2.399.778,56	4,64%	-112.920,86
Juste valeur via résultats	149.531,03	1,21%	-1.843,13
Total	2.549.309,59	4,44%	-114.763,99

Portefeuille d'actions :

L'objectif est de mesurer l'impact d'une chute du marché des actions sur le portefeuille de la compagnie.

Le choc observé sur les indices sera atténué (ou accentué) par la sensibilité du portefeuille de la compagnie par rapport au marché.

Exercice 2022 - caractéristiques du choc :

2022	Chocs
Actions_Liquides	-10%
Actions_Real_Estate	-10%

2022 € milliers	Valeur de marché	impact en %	Impact €
Actions_Liquides	200.719,29	-7,68%	-15.407,01
Actions_Real_Estate	174.157,47	-5,68%	-9.896,36
Total	374.876,76	-6,31%	-25.303,37

2021 € milliers	Valeur de marché	impact en %	Impact €
Actions_Liquides	308.339,09	-7,94%	-24.497,33
Actions_Real_Estate	321.264,24	-7,29%	-23.427,97
Total	629.603,33	-7,52%	-47.925,29

Prêts et créances :

Prêts et créances € milliers	Valeur de marché	$\Delta r = 0,50\%$ impact en %
2022	593.833,29	-6,19%
2021	564.543,13	-6,40%

Note 13 - Risques opérationnels

Le risque opérationnel est géré au sein de Fédérale Assurance en grande partie de façon décentralisée à l'aide de méthodes, de règlements et de recommandations.

Externalisation

La politique de Fédérale Assurance est de ne pas privilégier la sous-traitance de fonctions opérationnelles. La seule exception est la gestion des rémunérations qui est externalisée auprès d'un secrétariat social. Les conseils d'administration ont approuvé la politique de sous-traitance rédigée conformément aux recommandations de l'autorité de contrôle.

Business continuity plan / Disaster recovery plan

Une équipe pluridisciplinaire s'occupe sous la responsabilité d'un membre du comité de direction de définir un standard en matière de gestion de crise et de continuité d'activité. Elle est également chargée de contrôler la mise en œuvre au sein des différentes entités opérationnelles.

Business continuity plan :

Le comité de direction s'assure que l'organisation soit conçue de manière telle qu'en cas d'interruption sérieuse et non planifiée de ses activités, Fédérale Assurance puisse maintenir ses fonctions critiques ou les rétablir le plus rapidement possible et puisse ainsi reprendre dans un délai raisonnable l'exercice de ses activités normales.

Disaster recovery plan :

Ce plan fournit les procédures détaillées nécessaires pour faciliter la reprise des activités. Il est testé annuellement ce qui débouche sur des améliorations continues.

Informatique

L'activité de Fédérale Assurance dépend dans une large mesure de l'efficacité de nos systèmes informatiques. L'affectation de ressources est nécessaire pour assurer la maintenance et l'amélioration de nos systèmes informatiques en vue notamment de suivre l'évolution des normes technologiques, les standards du secteur et les standards réglementaires.

Les conséquences d'atteintes aux systèmes d'information correspondent de manière directe à une disparition d'actifs mais également à des pertes indirectes. Ces dernières sont généralement pernicieuses car leurs effets ne se font généralement sentir qu'à plus long terme (atteinte à l'image de marque, manque à gagner, retard technologique, etc.).

La gestion des risques doit être un processus permanent. La réévaluation des risques doit intervenir en temps opportun : de manière périodique ou lors d'événements tels que le lancement d'une nouvelle application, la modification dans la configuration des réseaux, la mutation de responsables, la réorganisation d'un département, etc. Tout ceci va donc requérir une méthode de « gestion du changement » adéquate. A ce sujet, les informaticiens disposent d'une procédure de gestion des changements (maintenance évolutive/corrective – nouvelle fonctionnalité – nouveau projet) et les responsables de la sécurité d'une instruction en cas de départ d'un membre du personnel.

Le Security Officer tient à jour la politique de sécurité du système d'information au sein de Fédérale Assurance. Cette politique consiste à protéger et sauvegarder l'information, définir la position de Groupe en matière de sécurité, à minimiser les risques, à respecter les diverses réglementations et législations ainsi que définir les conséquences d'une violation. Cette politique de sécurité a été exposée et approuvée par les conseils d'administration. Le comité de direction a également présenté aux conseils d'administration sa politique et stratégie en matière de fourniture de services via internet.

Le Data Protection Officer est le garant de la protection des données personnelles de nos clients et est membre du Groupe de sécurité des systèmes informatiques de Fédérale Assurance.

Fraud risk

Lors de l'établissement du contrat d'assurance, il existe quelques techniques susceptibles de prévenir la fraude telles que l'instauration d'une franchise, le système de bonus-malus, l'obligation de déposer une plainte aux autorités légales, la présentation de l'objet endommagé et l'indemnisation en nature plutôt qu'en espèce. La direction de Fédérale Assurance intensifie et systématise la lutte contre la fraude à l'assurance, tant lors de la souscription des contrats que lors de la déclaration des sinistres.

Pour se faire, une convention « Lutte contre la fraude » et un guide de lutte contre la fraude ont été élaborés. Ce guide a pour objectif de fournir des pistes et des outils d'enquête en vue d'examiner efficacement et en profondeur les cas considérés comme suspects.

Dans la gestion quotidienne, les règles de traçabilité et d'identification sont clairement définies. Dans le cadre de la coordination au niveau des fraudes, un point de contact est désigné pour les branches Vie. Pour les branches Non Vie, il existe le « Groupe Contact Fraude ».

Legal risk

Les modifications des lois et des règlements existants en matière d'assurance pourraient affecter la conduite des activités, l'exposition à des déclarations de sinistres dans le cadre de polices existantes et l'offre de produits d'assurance. En effet, les modifications de la législation fiscale peuvent réduire l'attrait de certains de nos produits.

Les départements juridiques de Fédérale Assurance sont fortement scindés en services spécialisés et ont pour principale mission d'évaluer les contrats et de suivre de près les développements dans le domaine de la législation et de la réglementation.

Social

En matière sociale, les enjeux majeurs de Fédérale Assurance consistent à fidéliser ses collaborateurs et à se mettre en position d'attirer demain les meilleurs talents.

Pour motiver leurs collaborateurs, les responsables mettent tout en œuvre pour leur donner un environnement de travail agréable et valorisant. Cela se concrétise par l'établissement de relations cordiales, le respect de l'autre, le respect des règlements en vigueur, le respect des droits de chacun et la réalisation des devoirs de chacun.

Note 14 - Risques de stratégie et de réputation

La stratégie du Groupe est d'assurer la pérennité de ses activités. Cela implique de maintenir l'indépendance de Fédérale Assurance, de garder le statut des sociétés et la redistribution des bénéfices, de conserver les modes de distribution et de confirmer l'attachement au secteur de la Construction. Complémentairement, l'assurance des autres PME et des risques de masse est développée dans le but de compenser les aléas de la conjoncture du secteur de la construction, de majorer notre chiffre d'affaires (afin de répartir les frais généraux sur un plus grand volume) et de réaliser des excédents supplémentaires dans des branches rentables.

Les règles de déontologie à respecter par le personnel de Fédérale Assurance stipulent que chaque membre du personnel est tenu d'adopter une attitude qui ne peut nuire à l'image de marque ni compromettre l'intégrité du Groupe en respectant :

- Les obligations de confidentialité des données traitées ou dont le personnel a connaissance par le fait ou à l'occasion de leurs activités professionnelles ;
- Les règles de conflits d'intérêts en matière de rédaction de contrats, d'encaissement de prime et de règlements des sinistres ;
- Les comportements au travail respectueux vis-à-vis des autres membres du personnel, vis-à-vis des clients et vis-à-vis des contreparties.

La commercialisation des produits via un réseau de vente propre permet le contact direct avec la clientèle. Pour maintenir cette proximité, la décentralisation de nos activités est maintenue et éventuellement renforcée. Dans la toute grande majorité des cas, nos intermédiaires sont des agents salariés (conseillers et gérants de bureaux de vente). Au terme de leur formation technique et pratique, nos intermédiaires sont identifiés auprès de la FSMA.

Note 15 - Gestion du capital

La gestion d'une compagnie d'assurance doit satisfaire les intérêts de toutes les parties prenantes internes ou externes de l'entreprise, c'est-à-dire des actionnaires ou affiliés, des assurés, des régulateurs, des fournisseurs /sous-traitants, du management et des employés.

Les attentes réglementaires

Historiquement, l'attention de la solvabilité réglementaire s'est portée principalement sur l'analyse d'une exigence minimale de capital, dont le montant doit être suffisant pour exercer les diverses activités d'assurances et satisfaire les engagements envers les assurés.

Avec les normes Solvabilité II et l'adoption d'un cadre réglementaire davantage orienté vers une approche « principes-based », l'analyse de la solvabilité devient plus étendue et l'assureur doit démontrer aux Autorités de Contrôle l'efficacité de l'ensemble de son système de gestion des risques.

La Directive Solvabilité II et les mesures d'exécution préconisées par l'EIOPA posent la définition de la tolérance au risque comme un pré-requis indispensable pour répondre à un certain nombre d'exigences clés.

Dans le cadre du système de gestion des risques, l'article 45 - Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA), prévoit que « chaque entreprise d'assurance et de réassurance procède à une évaluation interne des risques et de la solvabilité. Cette évaluation porte au moins sur le besoin global de solvabilité, compte tenu du profil de risque spécifique, des limites approuvées de tolérance au risque et de la stratégie commerciale de l'entreprise ».

Le reporting à destination du public doit inclure une description de la tolérance au risque définie par l'Entreprise, le processus par lequel cette tolérance au risque est déléguée au management.

La réalisation de l'ORSA contribuera à une meilleure formalisation de l'appétit pour le risque des compagnies d'assurances et une plus grande maîtrise de la prise de risque à tous les niveaux de décision de l'Entreprise.

En conclusion, la mise en place d'un système de gestion des risques efficace rendra les compagnies d'assurances plus aptes à réagir aux conditions difficiles et à définir des stratégies mieux adaptées à leur politique de rentabilité et de risque.

C'est dans ce cadre de réflexion que s'inscrit cette description de la politique de gestion des capitaux propres de notre groupe.

Paramètres de gestion du capital

La capacité de prise de risque est déterminée en considérant les composantes suivantes :

- Le montant du capital disponible (en vision économique par référence aux normes « solvency II ») ;
- La liquidité du capital ainsi que la capacité à lever du capital ;
- La qualité du capital ;
- La solidité des résultats et la capacité de l'activité à générer de la valeur.

Dans le chef d'une association d'assurance mutuelle et/ou une société coopérative, le capital disponible représente l'amortisseur final contre les scénarios adverses. Il doit être calculé sur une base économique pour refléter les ressources financières réellement disponibles.

C'est une approche cohérente avec les normes Solvabilité II, qui se basent sur un bilan initial évalué en valeurs économiques, à la fois sur les actifs et sur les passifs.

La qualité du capital dépend de sa composition en Tier 1, Tier 2 et Tier 3. Si la composante en Tier 1 est importante, la compagnie d'assurances aura davantage de facilité à lever du capital et cela entrera aussi dans les critères des agences de rating. Actuellement, la quasi-totalité du capital répond à cette condition de Tier 1.

La solidité des résultats et la capacité de l'activité à générer de la valeur sont des éléments susceptibles d'entrer en ligne de compte. En effet, dans l'évaluation de sa capacité de prise de risque, l'Entreprise peut décider de considérer les bénéfices futurs attendus sur l'horizon de risque, notamment si l'estimation est suffisamment conservatrice et solide.

Les principes de la gestion des fonds propres

Le principe fondateur de la gestion des fonds propres de Fédérale Assurance est la résilience bénéficiaire des activités du Groupe qui permettent d'une part d'asseoir sa politique commerciale en distribuant une partie des bénéfices à ses assurés et d'autre part, d'en réserver une partie pour répondre à la croissance de ses activités et donc des besoins en capitaux propres et ainsi, offrir aux assurés des garanties suffisantes.

Le deuxième principe fondateur est de constituer des fonds propres suffisants quel que soit la nature du scénario de crise envisagé.

Une des conséquences positives de ce principe est que la qualité des fonds propres du Groupe est la plus haute. Ceci laisse la place, dans le cadre d'une allocation de fonds propres au sein du consortium, pour allouer des fonds propres complémentaires dans les catégories Tier 2 et 3 (dont les excédents disponibles) supportant de la sorte les sociétés membres du consortium qui seraient en demande de fonds propres en vue de respecter les normes réglementaires. C'est une manière d'assurer la liquidité du capital au sein du Groupe.

La diversification des activités de Fédérale Assurance (Vie, non vie et AT) constitue également un élément stabilisateur via la diversification des risques qu'elle permet, au même titre d'ailleurs que la réassurance.

Une attention particulière est également accordée à la valeur économique des actifs au regard des passifs (en best estimates + risk margin), de manière à dégager des surplus durables et privilégier ainsi le long terme en lieu et place d'un redressement des résultats à court terme par des éléments non récurrents.

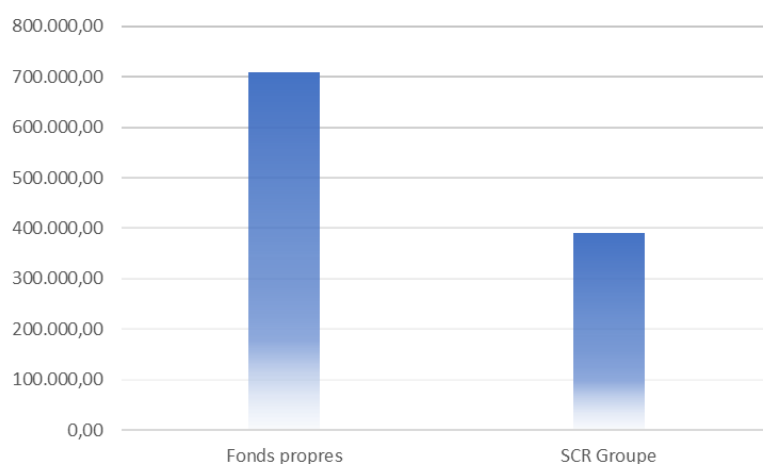
Marge de Solvabilité (Solvency II)

La marge de solvabilité établie au 31 décembre de l'exercice s'établit comme suit :

€ milliers	2022	2021
Fonds propres	708.847,27	843.263,93
SCR Groupe	391.084,09	491.653,60
Ratio	181,25%	171,52%

Le reporting annuel consolidé concernant la marge de Solvabilité (Solvency II) de l'année 2022 est préparé conformément aux dates de reporting réglementaires.

Fonds propres et SCR au 31/12 (€ milliers)



Commentaires du bilan

Note 16 - Immobilisations incorporelles

Les développements internes

Développements internes € milliers	2022	2021
Valeur initiale	29.395,38	26.863,02
Entrées de l'exercice	6.357,27	2.532,36
Sorties de l'exercice	6.065,41	0,00
Valeur brute au 31/12	29.687,24	29.395,38
Amortissements cumulés	14.383,38	15.190,81
<i>dont Amortissements de l'exercice</i>	<i>4.974,40</i>	<i>3.823,34</i>
Valeur nette	15.303,87	14.204,57

Les logiciels d'application

Logiciels d'application € milliers	2022	2021
Valeur initiale	11.108,87	11.336,36
Entrées de l'exercice	517,88	54,57
Sorties de l'exercice	144,59	282,06
Valeur brute au 31/12	11.482,15	11.108,87
Amortissements cumulés	9.462,52	7.641,67
<i>dont Amortissements de l'exercice</i>	<i>1.820,85</i>	<i>1.563,60</i>
Valeur nette	2.019,63	3.467,20

Autres coûts informatiques

Les coûts générés par des projets ne répondant pas aux critères de la norme IAS 38 sont repris ci-dessous.

Les autres coûts, non imputables à des projets, sont essentiellement des coûts liés au fonctionnement et à l'organisation des services, ainsi que des coûts de formation et de support générés par l'informatique.

Ces coûts sont pris immédiatement en charge dans la rubrique des frais d'exploitation (Note 31).

Autres coûts informatiques	2022	2021
€ milliers		
Coût des projets non IFRS	8.538,67	7.113,88
Coûts non liés à des projets	8.102,24	3.554,96
Total	16.640,91	10.668,84

Note 17 - Immeubles d'exploitation

Immeubles d'exploitation

Immeubles d'exploitation	2022	2021
€ milliers		
Coût d'acquisition	66.326,35	66.341,27
Entrées de l'exercice	3.359,42	-
Sorties de l'exercice	9.237,24	-
Transfert d'une rubrique à une autre	-	-14,92
Valeur brute au 31/12	60.448,53	66.326,35
Amortissements cumulés	5.411,61	4.645,27
<i>dont Amortissements de l'exercice</i>	<i>766,33</i>	<i>1.455,16</i>
Valeur nette	55.036,92	61.681,07

Les amortissements sont comptabilisés dans la rubrique « frais d'exploitation ».

Contrats de location simple

Les loyers payés par le Groupe dans le cadre de son activité sont les suivants :

€ milliers	2022	2021
Loyés payés	240,46	522,82

Il n'y a pas d'immeuble en construction en 2022 et 2021 parmi les immeubles d'exploitation.

Immeubles en construction	2022	2021
€ milliers		
Coût d'acquisition	-	-
Entrées de l'exercice	-	-
Sorties de l'exercice	-	-
Transfert d'une rubrique à une autre	-	-
Valeur brute au 31/12	-	-

Note 18 - Immeubles de placement

Immeubles de placement

Immeubles de placement € milliers	2022	2021
Coût d'acquisition	436.210,41	356.376,20
Entrées de l'exercice	20.420,22	118.031,39
Sorties de l'exercice	15.701,39	38.212,09
Transfert d'une rubrique à une autre		14,92
Valeur brute au 31/12	440.929,24	436.210,41
Réévaluation à la juste valeur	20.171,85	6.182,59
Transfert d'une rubrique à une autre	-	-
Valeur nette	461.101,10	442.393,00

Les différents processus d'évaluation des immeubles du Groupe (cfr note 10) permettent de classifier la détermination de la juste valeur au niveau 3.

Spécifiquement, concernant les immeubles, les experts externes ont effectué la valorisation des immeubles conformément aux règles prescrites par la norme IFRS 13.

Loyers perçus

Les loyers perçus dans le cadre de la location des immeubles sont les suivants :

€ milliers	2022	2021
Loyers perçus	20.868,21	17.914,63

Charges payées

Les charges encourues sur les immeubles de placement s'élèvent à :

€ milliers	2022	2021
Charges payées	581,69	665,02

Il n'existe aucune restriction à la réalisation des immeubles de placement, ni à la perception des produits engendrés par ces réalisations. De même aucune obligation d'achat, de construction, d'aménagement ou de réparation n'existe dans le chef de Fédérale Assurance

Immeubles destinés à la vente

€ milliers	2022	2021
Montant des stocks	6.726,97	6.323,77

Le montant des immeubles destinés à la vente correspond aux stocks tels que comptabilisés par l'immobilière du Groupe (FRE). Ils sont comptabilisés à la plus petite valeur entre la valeur d'acquisition et la valeur réalisable.

Autres immobilisations corporelles

€ milliers	2022	2021
Autres immobilisations corporelles	3.552,45	4.231,85

Ces actifs corporels sont relatifs aux installations, équipements, matériels et mobiliers enregistrés initialement à leur coût d'acquisition. Le coût d'acquisition se définit comme le prix d'acquisition augmenté des frais accessoires d'acquisition qui s'y rapportent.

Est également repris dans ce poste le parc automobile du Groupe.

Ci-dessous l'évolution du parc automobile :

Parc automobile	2022	2021
Valeur initiale	3.212,86	3.712,48
Entrées de l'exercice	-	-
Sorties de l'exercice	460,18	499,62
Valeur brute au 31/12	2.752,68	3.212,86
Amortissements cumulés	2.438,56	2.764,94
<i>dont Amortissements de l'exercice</i>	<i>326,38</i>	<i>251,60</i>
Valeur nette	314,12	447,92

Note 19 - Actifs financiers

2022	Ouverture de l'exercice	Achats	Ventes	Amortissements actés	Réductions de valeur	Autres variations	Variation Juste valeur	Fin d'exercice
€ milliers								
Titres à revenu variable								
Disponibles à la vente	629.603,32	126.575,06	-193.556,52	-	-917,50	9.058,57	-196.593,61	374.169,34
Juste valeur via résultat	-	-	-	-	-	-	707,42	707,42
Total	629.603,32	126.575,06	-193.556,52	-	-917,50	9.058,57	-195.886,18	374.876,76
Titres à revenu fixe								
Disponibles à la vente	2.404.107,26	664.092,68	-605.855,09	1.002,48	-400,02	37,79	-493.747,47	1.969.237,64
Juste valeur via résultat	149.531,03	18.028,87	-33.003,77	1.239,53	-	-	-12.146,93	123.648,73
Total	2.553.638,29	682.121,55	-638.858,86	2.242,01	-400,02	37,79	-505.894,40	2.092.886,37
Total	3.183.241,62	808.696,62	-832.415,37	2.242,01	-1.317,52	9.096,36	-701.780,58	2.467.763,13
Créances								
Prêts et créances	564.543,13	68.659,60	-39.306,04	-8,61	-	-	-54,79	593.833,29
Actifs désignés à la juste valeur via résultat								
Actifs désignés à la juste valeur via résultat	18.787,69	10.302,01	-3.319,17	-	-5.312,60	-	-	20.457,94
Total général	3.766.572,44	887.658,23	-875.040,59	2.233,40	-6.630,12	9.096,36	-701.835,37	3.082.054,35

Les autres variations sont relatives aux variations induites par les taux de change, ainsi que celles relatives aux capitaux non appelés.

2021	Ouverture de l'exercice	Achats	Ventes	Amortissements actés	Réductions de valeur	Autres variations	Variation Juste valeur	Fin d'exercice
€ milliers								
Titres à revenu variable								
Disponibles à la vente	542.712,09	162.435,11	-175.737,09	-	-5.464,16	5.850,00	99.807,37	629.603,32
Juste valeur via résultat	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	542.712,09	162.435,11	-175.737,09	-	-5.464,16	5.850,00	99.807,37	629.603,32
Titres à revenu fixe								
Disponibles à la vente	2.598.290,14	257.947,52	-323.143,50	-765,06	-2.500,00	216,94	-125.938,77	2.404.107,26
Juste valeur via résultat	147.728,90	30.877,37	-33.306,50	2.341,82	-	-	1.889,44	149.531,03
Total	2.746.019,04	288.824,89	-356.450,00	1.576,76	-2.500,00	216,94	-124.049,33	2.553.638,29
Total	3.288.731,13	451.260,00	-532.187,09	1.576,76	-7.964,16	6.066,94	-24.241,96	3.183.241,62
Créances								
Prêts et créances	364.596,97	216.722,70	-16.758,49	-16,21	-1,84	-	-	564.543,13
Actifs désignés à la juste valeur via résultat								
Actifs désignés à la juste valeur via résultat	7.127,21	10.201,24	-679,15	-	2.138,40	-	-	18.787,69
Total général	3.660.455,31	678.183,94	-549.624,73	1.560,55	-5.827,61	6.066,94	-24.241,96	3.766.572,44

Note 19 bis - Actifs financiers IFRS 9

L'IASB a publié la norme IFRS 9 « Instruments financiers » en juillet 2014 et l'UE a approuvé la norme IFRS 9 en novembre 2016.

Bien que la norme IFRS 9 s'applique aux exercices comptables débutant le ou après le 1er janvier 2018, la Fédérale a continué d'appliquer la norme IAS 39 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation ».

La Fédérale appliquera la norme IFRS 9 pour la première fois pour l'exercice comptable débutant le 1er janvier 2023.

Le fait que la Fédérale continue à appliquer la norme IAS 39 est conforme aux modifications apportées à la IFRS 4.

L'IASB a publié pour la première fois des modifications dans ce cadre en septembre 2016 et ont été approuvées par l'UE en novembre 2017 et a reconfirmé en juin 2020 que les entreprises d'assurance puissent appliquer simultanément les normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 17 « Contrats d'assurance » pour la première fois via la publication des modifications de la norme IFRS 4 « Extension de l'exemption temporaire d'application de la norme IFRS 9 ». L'UE a approuvé ces modifications en décembre 2020.

Les modifications de la norme IFRS 4 prévoient deux options pour minimiser l'effet des dates d'entrée en vigueur différentes des normes IFRS 9 (2018) et IFRS 17 (2023).

Ces options sont :

- Appliquer une exemption temporaire d'application d'IFRS 9 jusqu'à la date d'application d'IFRS 17 mais au plus tard jusqu'aux périodes annuelles débutant à compter du 1er janvier 2023 suite au report de l'entrée en vigueur de la norme IFRS 17 à la même date. Pendant cette période de différé, des annexes supplémentaires sur les actifs financiers sont requises.

Cette option n'est autorisée que pour les sociétés dont l'activité prépondérante est l'assurance et qui n'ont pas appliqué IFRS 9 auparavant

- Adopter IFRS 9 mais, pour certains actifs financiers, retraiter du résultat les effets des inadéquations comptables qui pourraient apparaître avant l'application d'IFRS 17.

Pendant la période intérimaire, des annexes supplémentaires sont requises.

L'exemption temporaire de l'application de la norme IFRS 9 est une exemption facultative à l'application de la norme IFRS 9 au plus tard pour les exercices comptables commençant

le ou après le 1er janvier 2023 pour les entités dont les activités sont principalement liées à l'émission de contrats dans le cadre de la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ».

Fédérale a effectué une analyse de prédominance à la date de référence du 31 décembre 2015 et en a conclu qu'il répondait aux critères d'éligibilité pour appliquer l'exemption temporaire d'application de la norme IFRS 9. Cela signifie que :

- la valeur comptable des passifs de Fédérale résultant de contrats dans le cadre de la norme IFRS 4 est significative par rapport à la valeur comptable totale de tous les passifs de Fédérale et que
- le pourcentage de la valeur comptable totale des passifs liés à l'assurance par rapport à la valeur comptable totale de tous les passifs est supérieur à 90%.

Cette analyse de prédominance n'a depuis lors plus fait l'objet d'aucune réévaluation, car aucun changement substantiel des activités de la Fédérale qui requerrait une telle réévaluation n'a eu lieu.

Fédérale étant éligible pour appliquer l'exemption temporaire à l'application de la norme IFRS 9, a décidé de procéder ainsi et d'aligner les dates de première application des normes IFRS 9 et IFRS 17.

Parallèlement, un projet de mise en œuvre combinée des normes IFRS 9 et IFRS 17 est en cours.

IFRS 9 "Instruments financiers" introduit un concept de classification et d'évaluation des actifs financiers basé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et l'intention de détention.

En outre, l'IFRS 9 introduit l'obligation de comptabiliser les pertes de crédit attendues pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Fédérale a décidé de reporter l'application complète de l'IFRS 9 jusqu'à l'entrée en vigueur de l'IFRS 17 le 1er janvier 2023, afin de mieux aligner les méthodes d'évaluation des actifs financiers détenus et des passifs d'assurance, le cas échéant.

Fédérale continue d'évaluer l'impact de l'application des normes IFRS 17 et IFRS 9 ainsi que l'impact des modifications limitées sur la mise en œuvre à ce jour.

CONSO

Fair value at the end of the reporting period

Asset Class	2022	
	Group 1 - SPPI financial instruments	Group 2 - Other financial instruments
Financial assets at fair value	Fair Value	Fair Value
Debt securities	1,889,021	203,865
Government & government agency bonds	1,087,461	-
Covered bonds	15,771	-
Corporate bonds	785,789	203,865
Subtotal	1,889,021	203,865
Equity securities		374,169
Financial assets for unit-linked contracts		20,458
Derivative financial instruments		707
Other	569,478	24,355
Total	2,458,499	623,555

Group 1 : SPPI compliant Group 2 : not SPPI compliant

Fair value at the end of the reporting period

Asset Class	2021	
	Group 1 - SPPI financial instruments	Group 2 - Other financial instruments
Financial assets at fair value	Fair Value	Fair Value
Debt securities	2,306,380	247,258
Government & government agency bonds	1,388,744	-
Covered bonds	709	-
Corporate bonds	916,927	247,258
Subtotal	2,306,380	247,258
Equity securities		629,603
Financial assets for unit-linked contracts		18,788
Derivative financial instruments		-
Other	542,992	21,497
Total	2,849,372	917,146

Group 1 : SPPI compliant Group 2 : not SPPI compliant

Credit Risk

Information requise pendant la période d'exemption temporaire de l'application de la norme IFRS 9 sur l'exposition au risque de crédit.

Information requise pendant la période d'exemption temporaire de l'application de la norme IFRS 9 sur l'exposition au risque de crédit.

Credit risk per asset class that meet the SPPI criterion by rating				
At 31 December 2022	Government and government agency bonds	Covered bonds	Corporate bonds	Other
Investment grade				
AAA	90,128	15,259		
AA	433,652		54,464	188,915
A	316,655	512	65,262	178,140
BBB	230,929		175,983	
Non-investment grade				
Not rated	16,098		36,018	
	-		454,062	202,423
Total	1,087,461	15,771	785,789	569,478

Credit risk per asset class that meet the SPPI criterion by rating				
At 31 December 2021	Government and government agency bonds	Covered bonds	Corporate bonds	Other
Investment grade				
AAA	116,205			
AA	391,592		58,625	378,475
A	507,010	709	62,155	7,542
BBB	349,427		225,861	
Non-investment grade				
Not rated	24,511		45,486	
	-		524,800	156,975
Total	1,388,744	709	916,927	542,992

Note 20 - Créances et trésorerie

Créances d'assurance et autres créances

€ milliers	2022	2021
Avances sur polices	17.412,28	15.969,84
Crédits hypothécaires	-	55.421,02
Prêts co-propriétés	-	11.571,49
Prêts aux membres du personnel	117,08	41,80
Total prêts	17.529,36	83.004,15
Intérêts échus à recevoir	43.118,59	51.329,78
Créances preneurs d'assurance	13.525,08	14.095,75
Créances réassureurs	16.159,61	6.608,78
Créances intermédiaires	17.499,48	8.221,54
Impôt à récupérer	8.197,63	5.129,04
Recours réserve	7.542,66	9.078,96
Autres créances fiscales et sociales	3.373,34	3.326,87
Autres créances	122.664,13	23.590,21
Total autres créances	232.080,52	121.380,94
Grand Total	249.609,88	204.385,30

Le poste « Recours réserve » correspond aux récupérations certaines dans le cadre de la gestion des sinistres.

Les autres créances reprennent essentiellement :

- des créances sur locataires,
- des gratuités accordées,
- des créances sur intermédiaires d'assurance,
- diverses taxes sur les contrats d'assurance,
- des comptes courants.

Créances par maturité

€ milliers	2022		2021	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Prêts	2.244,34	15.285,03	6.439,15	76.565,00
Autres créances	228.893,28	3.187,45	114.087,09	7.294,07
Total	231.137,62	18.472,48	120.526,24	83.859,07

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les montants de trésorerie se répartissent comme suit en fonction du rating observé auprès des agences de notation.

€ milliers	2022	2021
A	46.010,61	35.032,01
BBB	838,69	9181,43
Non rated	2.756,92	3.229,22
Total	49.606,23	47.442,66

Le poste « *Trésorerie et équivalents de trésorerie* » représente le numéraire disponible immédiatement ou très rapidement.

Cet actif financier comprend les espèces et les quasi-espèces détenues par le Groupe, l'argent contenu dans les caisses, les chèques (traite ou mandats) reçus des clients et non encore déposés, le solde de tous les comptes en banque.

Note 21 - Fonds propres

Capitaux propres

€ milliers	2022	2021
Capital	-	0,00
Réserves	841.259,47	808.370,79
Résultat de l'exercice	38.621,26	33.795,20
Total des capitaux propres	879.880,73	842.165,99
IAS 19 - Avantages au personnel	- 10.796,41	- 28.207,66
<i>Impôts différés correspondant</i>	<i>1.215,77</i>	<i>3.916,77</i>
IAS 39 - Instruments financiers	- 221.025,82	469.690,74
<i>Impôts différés correspondant</i>	<i>13.640,36</i>	<i>- 44.681,46</i>
Total des autres éléments du résultat	- 216.966,10	400.718,39
Participations ne donnant pas le contrôle	1.614,27	1.573,97
Total des fonds propres	664.528,90	1.244.458,34

Les Participations ne donnant pas le contrôle sont relatives à la Société Coopérative, qui commercialise et gère les sinistres des branches IARD, et aux autres sociétés consolidées en « global » pour lesquelles Fédérale Assurance ne détient pas 100%.

Fédérale Assurance ne comptabilise aucun shadow accounting, ce qui explique fin 2021 une importante hauteur des fonds propres, en comparaison de ce qui est observé en BGAAP et en Solvabilité II.

Compte tenu de la forte hausse des taux d'intérêt, cette situation n'existe plus à 31 décembre 2022. À cette date, les fonds propres consolidés sont beaucoup mieux alignés aux fonds propres de Solvabilité II.

Pour information, les fonds propres calculés selon les spécifications Solvabilité II :

€ milliers	2022	2021
Fonds propres	708.847,27	843.263,93
SCR Groupe	391.084,09	491.653,60
Ratio	181,25%	171,52%

Dans le cadre de l'application de la future norme IFRS 17, Fédérale Assurance s'attend à un niveau de fonds propres similaire, voire inférieur à celui calculé sous la réglementation Solvabilité II.

Autres éléments du résultat global

Evolution de la réserve de réévaluation des actifs financiers disponible à la vente

€ milliers	2022	2021
Valeur comptable au 01/01	469.690,74	495.915,16
Réévaluation	- 695.669,63	- 30.473,49
Correction de valeur	4.624,50	- 8.099,18
Agios/Disagios	- 1.002,48	762,12
impairment	1.287,95	11.620,13
Autres variations	43,10	- 34,00
Mouvement de la période	- 690.716,56	- 26.224,42
Valeur comptable au 31/12	- 221.025,82	469.690,74
Impôts différés	13.640,36	- 44.681,46
Valeur nette comptable au 31/12	- 207.385,46	425.009,28

Note 22 - Provisions techniques et part des réassureurs

Provisions techniques « Vie » et « Non-Vie »

€ milliers	2022	2021
Montants bruts		
Provision pour sinistres "Non-Vie"	1.077.212,53	1.018.411,44
Provision pour primes non acquises	80.605,18	78.190,02
Provision d'assurance vie	2.041.439,11	1.999.521,47
Provision pour vieillissement	1.148,52	1.143,64
Total	3.200.405,34	3.097.266,57
Part des réassureurs		
Provision pour sinistres "Non-Vie"	90.435,59	81.779,17
Provision pour sinistres "Vie"	2.196,82	1.943,02
Provision pour vieillissement	673,93	669,93
Total	93.306,35	84.392,11
Montants nets		
Provision pour sinistres "Non-Vie"	986.776,93	936.632,27
Provision pour primes non acquises	80.605,18	78.190,02
Provision d'assurance vie	2.039.242,29	1.997.578,45
Provision pour vieillissement	474,58	473,71
Total	3.107.098,99	3.012.874,46

Outre les provisions pour sinistres déclarés, la provision pour sinistres comprend les éléments suivants :

€ milliers	2022	2021
Provision IBNR	14.978,28	25.197,18
Provision pour frais de gestion future	29.930,73	26.709,56
Provision pour cotisations à payer	18.036,88	24.606,73
Total	62.945,88	76.513,46

Provision IBNR (Incured But Not Reported)

Cette provision concerne la gestion « Non-Vie » et est destinée à couvrir les sinistres survenus au cours de l'exercice mais non encore déclarés à la date de clôture. Le calcul de cette provision est effectué sur base d'observations historiques et prend en compte les tendances de sinistralité et de cadence de règlement les plus récentes. Ce poste reprend également les provisions IBNER (Incured But Not Enough Reported) pour des sinistres survenus au cours de l'exercice, déclarés mais insuffisamment réservés. Le calcul s'effectue selon les mêmes modalités que la provision IBNR

Provision pour frais de gestion futurs

Une provision pour frais de gestion futurs est constituée. Elle est destinée à couvrir les frais inhérents à la gestion des sinistres dans le cas où le Groupe mettrait fin à l'activité de souscription de contrats d'assurance.

Provision pour cotisations à payer

Tant en gestion « Vie » qu'en gestion « Non-Vie », des cotisations doivent être payées à différents fonds. Une provision, calculée en « best estimate », a été constituée en prévision des paiements futurs.

Variation des provisions

Variation de la provision pour sinistres « Non-Vie »

Provision sinistres "Non-Vie" € milliers	2022			2021		
	Brut	Réassurance	Net	Brut	Réassurance	Net
Provision début d'exercice	1.018.411,44	81.779,17	936.632,27	942.319,48	56.195,81	886.123,67
Variation de l'exercice	58.801,09	8.656,42	50.144,66	76.091,96	25.583,36	50.508,60
Provision fin d'exercice	1.077.212,53	90.435,59	986.776,93	1.018.411,44	81.779,17	936.632,27

Variation de la provision pour sinistres « Vie »

Provision sinistres "Vie" € milliers	2022			2021		
	Brut	Réassurance	Net	Brut	Réassurance	Net
Provision début d'exercice	1.999.521,47	1.943,02	1.997.578,45	1.919.219,20	1.735,23	1.917.483,97
Variation de l'exercice	41.917,64	253,81	41.663,84	80.302,27	207,79	80.094,48
Provision fin d'exercice	2.041.439,11	2.196,82	2.039.242,29	1.999.521,47	1.943,02	1.997.578,45

Variation de la provision pour vieillissement

Provision vieillissement € milliers	2022			2021		
	Brut	Réassurance	Net	Brut	Réassurance	Net
Provision début d'exercice	1.143,64	669,93	473,71	1.247,73	732,40	515,33
Variation de l'exercice	4,87	4,00	0,87	-104,09	-62,47	-41,62
Provision fin d'exercice	1.148,52	673,93	474,58	1.143,64	669,93	473,71

Variation de la provision pour participation bénéficiaire

Provision pour participation bénéficiaire € milliers	2022			2021		
	Brut	Réassurance	Net	Brut	Réassurance	Net
Provision début d'exercice	7.246,04	0,00	7.246,04	4.943,49	0,00	4.943,49
Variation de l'exercice	3.388,88	0,00	3.388,88	2.302,55	0,00	2.302,55
Provision fin d'exercice	10.634,92	0,00	10.634,92	7.246,04	0,00	7.246,04

Variation de la provision pour primes non acquises

Provision pour primes non acquises € milliers	2022			2021		
	Brut	Réassurance	Net	Brut	Réassurance	Net
Provision début d'exercice	78.190,02	0,00	78.190,02	63.773,56	0,00	63.773,56
Variation de l'exercice	2.415,16	0,00	2.415,16	14.416,46	0,00	14.416,46
Provision fin d'exercice	80.605,18	0,00	80.605,18	78.190,02	0,00	78.190,02

Mouvements des réserves pour sinistres à régler
(« Non-Vie » et Accident du travail)

Mouvements des réserves sinistres € milliers	2022	2021
Provision pour sinistres déclarés + IBNR - Début d'exercice	538.234,75	493.636,32
Prestations nettes exercice comptable	174.230,99	151.759,39
<i>Prestations nettes exercice courant</i>	<i>67.302,66</i>	<i>70.166,39</i>
<i>Prestations nettes exercices antérieurs</i>	<i>106.928,33</i>	<i>81.593,00</i>
Provision sinistres déclarés - Fin d'exercice	577.063,27	538.234,75
<i>Provision sinistres déclarés exercice courant - Fin d'exercice</i>	<i>148.725,93</i>	<i>153.506,30</i>
<i>Provision sinistres IBNR - Fin d'exercice</i>	<i>14.978,28</i>	<i>12.984,80</i>
<i>Provision sinistres déclarés exercices antérieurs - Fin d'exercice</i>	<i>413.359,06</i>	<i>371.743,65</i>
Coûts des sinistres de l'exercice comptable	213.059,51	196.357,82
<i>Coûts des sinistres de l'exercice courant</i>	<i>231.006,86</i>	<i>236.657,49</i>
<i>Coûts des sinistres des exercices antérieurs</i>	<i>- 17.947,35</i>	<i>- 40.299,67</i>

Note 23 - Autres provisions

Les autres provisions sont relatives aux provisions pour litiges.

Note 24 - Passifs financiers

€ milliers	2022	2021
Emprunts et dépôts des réassureurs	29.269,53	28.902,95
<i>dont réassurance "Vie"</i>	<i>2.196,82</i>	<i>1.830,23</i>
<i>dont réassurance "Non-Vie"</i>	<i>27.072,71</i>	<i>27.072,71</i>
Passif des contrats d'investissement	20.457,94	18.925,34
Autres passifs	134.916,88	132.430,97
Total	184.644,35	180.259,26

Réassurance

Les traités de réassurance prévoient que les réassureurs couvrent l'intégralité de leurs engagements par des dépôts. Les modalités de dépôts varient selon les réassureurs, tant pour la forme (100 % espèces, 100 % titres ou 75 % titres – 25 % espèces) que pour la rémunération prévue (par exemple, les dépôts 100 % espèces sont généralement rémunérés à hauteur de 70 à 90 % du taux de rendement des Obligations Linéaires à 10 ans émises par l'Etat belge).

Le taux est déterminé au mois de janvier de l'exercice d'ajustement des dépôts.

Autres passifs financiers

En 2021, la rubrique « Dettes envers les établissements de crédit » (voir note 27) a été transférée au niveau des « Autres passifs financiers ».

En 2020, le montant repris au niveau de la rubrique « dettes envers les établissements de crédit » (voir note 27), comprenait 71.206,93 milliers d'euros de repo. En 2021 le montant des repo repris au niveau de la rubrique « Autres passifs financiers » s'élève à 77.172,46 milliers d'euros.

Passif des contrats d'investissement

€ milliers	2022	2021
Passif des contrats d'investissement en unités de compte	13.977,73	12.307,49
Passif des autres contrats d'investissement	6.480,21	6.617,85
Total	20.457,94	18.925,34

Contrats d'investissement en unités de compte (Branche 23)

Les passifs des contrats d'investissement en unités de compte correspondent à des passifs désignés par le Groupe comme des passifs financiers valorisés en juste valeur en contrepartie du résultat.

Dans le cadre de ces contrats, le risque de crédit lié à l'évaluation des passifs est entièrement supporté par les preneurs des contrats.

A l'échéance de ces passifs, la valeur due correspond à la juste valeur des unités de placement représentative de ces contrats. Il n'y a donc pas de différence entre la valeur comptable et la valeur que Fédérale Assurance est tenue de payer.

Autres contrats d'investissement

Sont repris sous cette rubrique les contrats de type « Branche 23 » sans couverture décès. Ces produits, ne disposant pas de composante assurance, sortent du cadre de la norme relative aux contrats d'assurance et se réfèrent à la norme IAS 39.

La valorisation de ces contrats s'effectue selon la méthode du coût amorti.

Note 25 - Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque des différences temporelles existent entre les valeurs comptables des actifs et des passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Le montant des impôts différés est calculé en utilisant les taux d'impôt (et les réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé sera réglé. Un impôt différé actif ou passif n'est pas actualisé.

Les principales différences temporelles résultent de l'amortissement d'immobilisations corporelles, de la réévaluation de certains actifs et passifs financiers y compris de contrats de dérivés, de provisions pour pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi et enfin, en relation avec les acquisitions, de la différence entre les justes valeurs des actifs nets acquis et leur valeur fiscale. Les impôts différés qui résultent de la réévaluation d'actifs disponibles à la vente et d'autres opérations comptabilisées directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres.

Un actif d'impôt différé est enregistré pour toutes les différences temporelles déductibles s'il est probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour pouvoir y imputer lesdites différences. En conséquence, les pertes fiscales récupérables et les crédits d'impôt non utilisés donnent lieu à la reconnaissance d'un actif d'impôt différé dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les impôts différés nets au 31 décembre se décomposent comme suit :

Avant consolidation

€ milliers		2022	2021
Actifs d'impôts différés			
IFRS 4	Contrats d'assurance	3.857,87	2.606,68
IAS 19	Avantages au personnel	3.916,11	9.877,82
IAS 38	Actifs incorporels	25,81	
IAS 39	Instruments financiers	6.622,60	245,79
IAS 12	Av. fiscaux non utilisés	101.372,63	96.023,91
Total		115.795,02	108.754,20
Passifs d'impôts différés			
IFRS 4	Contrats d'assurance	- 87.116,46	- 80.878,46
IAS 16-40	Immobilisations Corporelles	- 17.372,64	- 18.281,16
IAS 38	Immobilisations Incorporelles	- 781,76	- 1.300,92
IAS 39	Instruments financiers	5.703,75	- 46.252,59
IAS 12	Av. fiscaux non utilisés	- 98,52	- 98,49
Total		- 99.665,63	- 146.811,62
Impôt différés nets		16.129,38	- 38.057,42

Après consolidation

En vue d'un alignement avec la valorisation liée à solvabilité II, un montant de 42,2 millions n'a pas été reconnu comme actif d'impôts différés.

€ milliers		2022	2021
Actifs d'impôts différés			
IFRS 4	Contrats d'assurance	- 83.258,59	
IAS 16-40	Immobilisations Corporelles	- 10.435,60	
IAS 19	Avantages au personnel	3.759,88	
IAS 38	Immobilisations Incorporelles	- 756,87	
IAS 39	Instruments financiers	12.348,44	
IAS 12	Av. fiscaux non utilisés	101.131,24	
Total		22.788,51	-
Passifs d'impôts différés			
IFRS 4	Contrats d'assurance		- 78.271,77
IAS 16-40	Immobilisations Corporelles	- 6.937,04	- 17.724,65
IAS 19	Avantages au personnel	156,23	9.877,81
IAS 38	Immobilisations Incorporelles	0,91	- 1.300,92
IAS 39	Instruments financiers	- 22,09	- 46.006,81
IAS 12	Av. fiscaux non utilisés	142,87	95.368,91
Total		- 6.659,12	- 38.057,42

Le split d'impôts différés après le netting par société se présente comme suit :

€ milliers	2022	2021
Impôts différés nets	16.129,38	- 38.057,42

Au 31/12/2022, les impôts différés se présentent comme suit selon leur échéance :

€ milliers		2022		2021	
		Moins d'un an	Plus d'un an	Moins d'un an	Plus d'un an
Actifs d'impôts différés					
IFRS 4	Contrats d'assurance	-8.325,86	-74.932,73		
IAS 16-40	Immobilisations Corporelles	-313,07	-10.122,53		
IAS 19	Avantages au personnel	413,59	3.346,29		
IAS 38	Immobilisations Incorporelles	-75,69	-681,18		
IAS 39	Instruments financiers	2.469,69	9.878,75		
IAS 12	Av. fiscaux non utilisés	14.158,37	86.972,86		
Total		8.327,03	14.461,47		
Passifs d'impôts différés					
IAS 16-40	Immobilisations Corporelles	-208,11	208,11	-531,74	-77.740,03
IAS 19	Avantages au personnel	17,18	-6.954,23	1.086,56	-18.811,21
IFRS 4	Contrats d'assurance	-	156,23	-7.827,18	17.704,99
IAS 38	Immobilisations Incorporelles	0,09	0,82	-130,09	-1.170,83
IAS 39	Instruments financiers	-4,42	-17,67	-9.201,36	-36.805,44
IAS 12	Av. fiscaux non utilisés	20,00	122,87	13.351,65	82.017,27
Total		- 175,25	- 6.483,87	- 3.252,16	- 34.805,26

Compte tenu des projections effectuées, il est probable qu'un bénéfice imposable sur lequel les avantages fiscaux non utilisés pourront être imputés, sera disponible.

Note 26 - Dettes résultant d'avantages au personnel

Le Groupe offre divers avantages au personnel, dont :

- Avantages postérieurs à l'emploi ;
- Indemnités de fin de contrat de travail ;
- Avantages à long terme ;
- Avantages à court terme.

Le total de ces engagements est détaillé ci-dessous :

€ milliers	2022	2021
1. Avantages postérieurs à l'emploi	69.315,13	87.102,38
<i>dont plans à prestations définies</i>	<i>52.851,29</i>	<i>71.026,09</i>
<i>dont plans à contributions définies</i>	<i>16.463,84</i>	<i>16.076,29</i>
2. Indemnités de fin de contrat de travail	11,30	39,39
3. Avantages à long terme	2.664,48	3.026,87
4. Avantages à court terme	8.780,07	8.535,75
Total	80.770,98	98.704,38

Il existe deux plans au sein de Fédérale assurance :

- Plan 1 : pour le personnel engagé avant le 01/01/2010
- Plan 2 : pour le personnel engagé à partir du 01/01/2010

Le DBO des plans est calculé suivant la méthode PUC.

Avantages postérieurs à l'emploi

La totalité des régimes octroyés au personnel des différentes filiales du Groupe Fédérale Assurance sont assurés au sein même du Groupe.

Deux types de régimes distincts coexistent :

- Les régimes à prestations définies.
- Les régimes à cotisations définies.

Régimes à prestations définies

Les employés de Fédérale Assurance bénéficient d'un plan de prévoyance et de retraite auprès de l'Association d'Assurances Mutuelles sur la Vie (Fédérale Vie).

Du fait que le Groupe Fédérale assure lui-même les prestations futures des régimes de pensions octroyés à son personnel, les actifs de couverture des plans de pension ne correspondent pas à la définition d'actifs du régime au sens de l'IAS 19. La provision pour engagement de retraite est donc présentée brute à l'état de la situation financière sans déduction des actifs du plan. Les actifs du plan sont comptabilisés parmi les actifs financiers.

€ milliers	2022	2021
Valeur des actifs du plan	42.362,75	44.363,53

Valeurs actif du plan = réserves mathématiques des contrats

Hypothèses de calcul

Les hypothèses suivantes ont été retenues dans le cadre du calcul de la dette IAS 19.

Paramètres	2022	2021
Taux d'inflation	2,50%	2,00%
Taux d'augmentation des salaires		
- Employés	1,40%	1,40%
- Cadres	2,40%	2,40%
Taux d'actualisation Plan 1	3,80%	0,50%
Taux d'actualisation Plan 2	4,00%	0,80%
Tables de mortalité	MR/FR -3	MR/FR -3
Taux de rotation du personnel		
Âge de l'affilié :		
- [18-25[:	15,00%	15,00%
- [25-30[:	10,00%	10,00%
- [30-40[:	5,00%	5,00%
- [40-60[:	2,50%	2,50%
- [60-61-62]	10,00%	10,00%
- >62 :	0,00%	0,00%

Outre les hypothèses de calcul, les plans répondent aux caractéristiques suivantes :

Plan 1 : avant 2010

	2022	2021
Nombre d'affiliés au plan	291	320
Age moyen	52,72	52,33
Age à l'affiliation	25,92	25,67
Service passé (années)	26,77	26,64
Service Futur (années)	12,28	12,67
Salaire annuel moyen (euros)	60.077,08	57.676,19
Duration (années)	7,65	8,94

Plan 2 : à partir de 2010

	2022	2021
Nombre d'affiliés au plan	332	328
Age moyen	39,70	38,63
Age à l'affiliation	4,89	4,57
Service passé (années)	34,81	34,06
Service Futur (années)	25,30	26,37
Salaire annuel moyen (euros)	49.869,20	46.480,35
Duration (années)	13,02	16,49

Calcul de l'obligation

€ milliers	2022	2021
Valeur actuelle de l'obligation au début de l'exercice	71.026,08	72.601,23
Coût des services rendus au cours de l'exercice	4.157,92	4.229,49
Coût financier de l'exercice	386,71	247,11
Coût des services passés	0,00	0,00
Prestations payées au cours de l'exercice	-5.308,18	-2.840,56
Gain actuariel (-)/Perte actuarielle (+)	-17.411,24	-3.211,19
Valeur actuelle de l'obligation en fin d'exercice	52.851,29	71.026,08

Les gains et pertes actuariels sont immédiatement reconnus dans les autres éléments du résultat (OCI).

Le coût financier et le coût des services rendus au cours de l'exercice sont portés au compte de résultats du Groupe.

Montants comptabilisés en OCI

€ milliers	2022	2021
Montants comptabilisés en OCI au 01/01	28.207,66	31.418,85
Montants reconnus au cours de la période (Gain - / Perte +)	-17.411,24	-3.211,19
Total	10.796,41	28.207,66

Répartition du montant de gains et pertes actuariels comptabilisé en OCI

€ milliers	2022	2021
Gains/Pertes actuarielles dus à l'expérience	1.437,73	4.733,60
Gains/Pertes actuariels dus aux hypothèses	15.973,52	-1.522,41
Total	17.411,24	3.211,19

Montants comptabilisés en résultats

€ milliers	2022	2021
Coût des services rendus au cours de l'exercice	4.157,92	4.229,49
Coût financier de l'exercice	386,71	247,11
Contribution employés	-313,85	-322,09
Total	4.230,78	4.154,51

Analyse de maturité

€ milliers	< 1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	> 5 ans	Total
2022	1.937,23	798,83	11.111,89	22.990,08	36.838,03
2021	3.416,66	1.810,27	8.650,79	35.716,65	49.594,38

Tests de sensibilité des hypothèses

Divers tests de sensibilité sur les hypothèses de calcul ont été effectués. Les résultats sont les suivants :

€ milliers	2022		2021	
	Valeur obligation	%tage obligation	Valeur obligation	%tage obligation
Fin d'exercice	52.851,29	100,00%	71.026,08	100,00%
Hausse de 0,5% du taux d'actualisation	50.678,51	95,89%	67.596,09	95,17%
Baisse de 0,5% du taux d'actualisation	55.178,77	104,40%	74.742,22	105,23%

Plans à contributions définies

Outre les engagements de Fédérale Assurance dans les plans à prestations définies, d'autres engagements existent dans des plans à contributions définies, ainsi que vis-à-vis d'anciens membres du personnel ayant quitté la société et ayant laissé leurs avantages au sein du Groupe (maintien des provisions techniques au sein du Groupe).

La loi belge sur les pensions complémentaires impose un rendement minimum garanti sur les cotisations patronales et personnelles. La prise en compte de cette loi conjuguée à la définition du plan peut dans certains cas amener les plans belges à cotisations définies à être considérés comme des plans à prestations définies selon la norme IAS 19. Généralement, l'employeur conserve une obligation après le paiement des cotisations.

La valeur actuelle de ces obligations s'élève à :

€ milliers	2022	2021
Plans à contributions définies et anciens membres du personnel	16.463,84	16.076,29

€ milliers	2022	2021
Plans à contributions définies	5.941,15	6.381,55
Dormants	10.189,37	9.206,95
Participation bénéficiaire	327,40	483,33
Fonds de financement	5,92	4,47
Total	16.463,84	16.076,29

Les plans à contributions définies sont évalués suivant la méthode de la « valeur intrinsèque ».

La méthode consiste à calculer, par assuré, le maximum entre :

- la réserve mathématique constituée (y compris les PB) et,
- le montant que l'on obtiendrait en appliquant la garantie de rendement minimal prévue à l'article 24 de la LPC

Si ce dernier montant est plus élevé que la réserve mathématique (PB incluse), cela signifie qu'il y a « sous-réservation ».

La somme de ces « sous-réservations » donne la provision supplémentaire qui doit être reprise au bilan. Chez Fédérale Assurance, la sous-réservation sur la garantie de rendement minimal est demandée à tout moment et est versée dans un fonds de financement, constitué à cet effet.

Les primes payées dans le cadre des plans à contributions définies sont les suivantes :

€ milliers	2022	2021
Primes payées pour les plans à contributions définies	774,63	674,26

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités visées sont celles perçues dans le cadre de la préretraite.

Un calcul de la valeur actuelle des obligations liées aux indemnités à pourvoir est effectué pour toutes les personnes ayant signé une convention de pré-retraite.

Hypothèses de calcul

Les hypothèses et caractéristiques de calcul sont reprises ci-dessous :

	2022	2021
Taux d'actualisation	0,00%	0,00%
Taux d'inflation	1,00%	1,00%
Duration (années)	1	1

Calcul de l'obligation

€ milliers	2022	2021
Valeur actuelle de l'obligation	11,30	39,39

Avantages à long terme

Fédérale Assurance octroie des primes et cadeau liées à l'ancienneté :

- 10 ans : ½ mois de salaire ;
- 20 ans : 1 mois de salaire ;
- 30 ans : 1,5 mois de salaire ;
- 40 ans : 2 mois de salaire ;
- 25 ans : cadeau.

La valeur actuelle de l'obligation liée au paiement de ces avantages est calculée selon la méthode actuarielle des unités de crédits projetées.

Hypothèses de calcul

Les hypothèses de calcul s'inspirent des mêmes bases que celles retenues pour le calcul des engagements de pension.

Paramètres	2022	2021
Taux d'inflation	2,50%	2,00%
Taux d'augmentation des salaires		
- Employés	1,40%	1,40%
- Cadres	2,40%	2,40%
Taux d'actualisation	4,00%	0,80%
Tables de mortalité	MR/FR -3	MR/FR -3
Taux de rotation du personnel		
Âge de l'affilié :		
- [18-25[:	15,00%	15,00%
- [25-30[:	10,00%	10,00%
- [30-40[:	5,00%	5,00%
- [40-60[(2017) ; [40-58[(2016)	2,50%	2,50%
- [60-62[(2017) ; [58-60[(2016)	10,00%	10,00%
- [61-62] (2016)		
- >62 :	0,00%	0,00%
Duration	17,28	17,35

Calcul de l'obligation

€ milliers	2022	2021
Valeur actuelle de l'obligation en fin d'exercice	2.664,48	3.026,87
Coût des services rendus au cours de l'exercice	216,03	264,04
Prestations payées au cours de l'exercice	332,07	188,82

Tests de sensibilité des hypothèses

€ milliers	2022		2021	
	Valeur obligation	%tage obligation	Valeur obligation	%tage obligation
Fin d'exercice	2.664,48	100,00%	3.026,87	100,00%
Hausse de 0,5% du taux d'actualisation	2.566,86	96,34%	2.892,32	95,55%
Baisse de 0,5% du taux d'actualisation	2.768,88	103,92%	3.172,26	104,80%

Avantages à court terme

Les avantages à court terme représentent les salaires et tout avantage octroyés dans le cadre de la rémunération périodique. Ces avantages ne font l'objet d'aucune valorisation particulière, conformément à la norme IAS 19.

En dehors de ces éléments, une provision pour pécule de vacances est constituée chaque année au sein du Groupe.

€ milliers	2022	2021
Provision pour pécule de vacances	7.192,10	7.048,70
Provision pour gratifications	1.587,96	1.487,04
Total	8.780,07	8.535,75

Informations sociales

Ci-dessous un tableau reprenant le nombre de personnes occupées au sein du Groupe.

Catégorie	2022		2021	
	Nombre	Equivalent Temps plein	Nombre	Equivalent Temps plein
Cadres (personnel de direction)	43	37,8	38	33,8
Employés	595	575,3	630	602,8
Ouvriers	8	7,2	8	7,2
Total	646	620,3	676	643,8

Note 27 - Dettes d'assurances et autres dettes

€ milliers	2022	2021
Dettes nées d'opérations d'assurance directes	18.489,30	19.523,06
Dettes nées d'opérations de réassurance	35,75	35,75
Passif d'impôts exigible	11.870,99	8.514,62
Autres dettes fiscales et sociales	2.936,82	2.748,72
Autres dettes	60.027,31	33.785,11
Total	93.360,18	64.607,26

L'augmentation des autres dettes provient essentiellement d'un emprunt de 22.6 M qui échoit dans l'année 2023.

Commentaires au compte de résultats

Note 28 - Primes acquises

Le Groupe est subdivisé en trois activités d'assurance :

- L'assurance « Vie » ;
- L'assurance « Non-Vie » ;
- L'assurance « Accidents du Travail ».

Primes acquises

Les primes se répartissent comme suit :

2022 € milliers	Vie	Non Vie	Accidents du travail	Total
Primes acquises brutes	178.171,66	253.604,33	83.382,00	515.158,00
Primes acquises cédées	-1.121,52	-15.040,67	-710,10	-16.872,29
Primes acquises nettes de réassurance	177.050,14	238.563,66	82.671,90	498.285,70

2021 € milliers	Vie	Non Vie	Accidents du travail	Total
Primes acquises brutes	203.834,40	232.365,29	79.448,04	515.647,74
Primes acquises cédées	-1.181,20	-17.219,37	-668,26	-19.068,83
Primes acquises nettes de réassurance	202.653,20	215.145,92	78.779,79	496.578,91

Les primes se répartissent entre les Lines of Business suivantes :

€ milliers	2022	2021
Non Life		
Medical expense insurance	2.675,78	2.762,74
Income protection insurance	5.721,43	5.785,64
Workers' compensation insurance	83.382,00	79.448,04
Motor vehicle liability insurance	76.757,95	77.372,46
Other motor insurance	42.742,68	40.507,77
Marine, Aviation and Transport Insurance	2.762,74	1.898,60
Fire and other damage to property insurance	74.448,21	59.023,01
General liability insurance	36.522,91	33.285,62
Legal expenses insurance	9.662,74	9.299,15
Miscellaneous financial loss	2.309,90	2.430,29
Total	336.986,34	311.813,34
Life		
Insurance with profit participation	178.113,56	203.834,40
Total	178.113,56	203.834,40
Grand Total	515.099,90	515.647,74

Provision pour primes non acquises

Les tableaux ci-dessous reprennent la variation des provisions pour primes non acquises.

2022	Début exercice	Variation exercice	Fin exercice
Medical expense insurance	8,18	0,11	8,29
Income protection insurance	1.603,65	218,18	1.821,83
Motor vehicle liability insurance	21.135,27	-720,41	20.414,86
Other Motor Insurance	11.109,99	-124,09	10.985,90
Marine	874,09	-1,96	872,13
Fire and other damage to property insurance	25.025,96	-1.753,77	23.272,19
General liability insurance	15.840,20	4.783,42	20.623,63
Legal Expenses Insurance	2.591,63	14,71	2.606,35
Miscellaneous financial loss	1,03	-1,02	0,01
Total	78.190,02	2.415,17	80.605,18

2021	Début exercice	Variation exercice	Fin exercice
Medical expense insurance	8,55	-0,37	8,18
Income protection insurance	1.561,85	41,80	1.603,65
Motor vehicle liability insurance	20.637,17	498,10	21.135,27
Other Motor Insurance	9.985,79	1.124,20	11.109,99
Marine	0,00	874,09	874,09
Fire and other damage to property insurance	18.839,05	6.186,91	25.025,96
General liability insurance	10.364,54	5.475,66	15.840,20
Legal Expenses Insurance	2.376,61	215,03	2.591,63
Miscellaneous financial loss	0,00	1,03	1,03
Total	63.773,56	14.416,45	78.190,02

Primes par zone géographique

€ milliers	2022	2021
Belgique		
Primes	498.624,69	510.868,98
Provisions pour primes non acquises - début d'exercice	78.190,02	63.773,56
Provisions pour primes non acquises - fin d'exercice	-80.425,79	-78.190,02
Total	496.388,91	496.452,53
France		
Primes	1.495,32	78,22
Provisions pour primes non acquises - début d'exercice	-	-
Provisions pour primes non acquises - fin d'exercice	-61,24	-
Total	1.434,08	78,22
Luxembourg		
Primes	111,71	41,02
Provisions pour primes non acquises - début d'exercice	3,21	10,35
Provisions pour primes non acquises - fin d'exercice	-14,92	-3,21
Total	100,00	48,16
Pays-Bas		
Primes	465,94	-
Provisions pour primes non acquises - début d'exercice	-	-
Provisions pour primes non acquises - fin d'exercice	-103,23	-
Total	362,70	-
Grand total	498.285,70	496.578,91

Les primes versées dans chacune des zones couvrent des risques situés dans ces zones (risques situés en Belgique, en France, Pays-Bas et au Luxembourg).

Note 29 - Résultats financiers

Résultats financiers

€ milliers	2022	2021
Gains nets réalisés sur actifs financiers	8.208,69	43.169,44
Autres revenus financiers nets	186.017,95	110.942,42
Variation de juste valeur d'actifs/passifs comptabilisés en juste valeur en contrepartie du résultat	-5.611,69	-4.847,16
Total	188.614,95	149.264,70

Gains nets réalisés sur actifs financiers

€ milliers	2022	2021
Titres à revenu variable		
Disponibles à la vente	50.453,36	24.388,64
Détenus à des fins de transactions	-	-
Titres à revenu fixe		
Disponibles à la vente	-44.553,19	3.668,21
Détenus à des fins de transactions	-2.686,11	253,06
Différences de change	-34,34	4,57
Entreprises liées	-0,08	4.088,80
Immeubles	5.029,04	10.766,16
Total	8.208,69	43.169,44

Autres revenus financiers

€ milliers	2022	2021
Produits		
Intérêts encaissés	18.993,82	10.862,79
Intérêts encaissés sur PH	1.116,62	1.840,48
Revenus financiers nets sur immeubles	51.061,99	20.449,87
Revenus financiers nets sur titres à revenu variable	27.075,50	12.445,94
Revenus financiers nets sur titres à revenu fixe	78.031,41	70.227,52
Résultats nets de change sur dépôts et valeurs mobilières	37,79	216,94
Reprise de réductions de valeur sur titres à revenu fixe disponible à la vente	-	-
Commissions et courtages	10.873,65	8.758,42
Autres produits financiers	1.887,54	4.490,78
Total	189.078,32	129.292,75
Charges		
Réductions de valeur sur titres à revenu variable disponible à la vente	4.844,49	-4.360,92
Réductions de valeur sur titres à revenu fixe disponible à la vente	-400,02	-2.503,77
Autres charges financières	-7.504,84	-11.485,64
Total	-3.060,37	-18.350,33
Grand total	186.017,95	110.942,42

Variation de juste valeur d'actifs/passifs comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat

€ milliers	2022	2021
Variation des plus ou moins-values sur actifs financiers		
Obligations	-5.443,88	2.237,84
Actions, Fonds et dérivés	-167,80	-7.085,00
Total	-5.611,69	-4.847,16
Variation des plus ou moins-values sur passifs financiers	-	-
Grand total	-5.611,69	-4.847,16

Note 30 - Prestations d'assurance

2022 € milliers	Vie	Non-Vie	Accidents du travail	Total
Sinistres payés	161.077,24	149.859,93	81.399,32	392.336,49
Variation provision sinistres	45.280,19	12.065,40	38.882,05	96.227,63
Variation de la provision pour participations bénéficiaires	3.388,88	-	-	3.388,88
Variation de la provision pour recours	-	-22,72	1.394,35	1.371,63
Variation de la provision pour vieillissement	-	4,87	-	4,87
Total charges de prestations d'assurance	209.746,31	161.907,48	121.675,72	493.329,51
Part des réassureurs	-1.169,70	-15.984,40	-636,82	-17.790,93
Total	208.576,61	145.923,08	121.038,90	475.538,59

2021 € milliers	Vie	Non-Vie	Accidents du travail	Total
Sinistres payés	157.658,08	132.723,11	69.609,41	359.990,60
Variation provision sinistres	80.781,23	15.841,44	29.513,08	126.135,75
Variation de la provision pour participations bénéficiaires	1.684,23	2.114,05	-	3.798,28
Variation de la provision pour recours	-	-13,94	-109,59	-123,54
Variation de la provision pour vieillissement	-	-104,09	-	-104,09
Total charges de prestations d'assurance	240.123,54	150.560,57	99.012,90	489.697,01
Part des réassureurs	-1.093,24	-25.581,43	-86,90	-26.761,56
Total	239.030,30	124.979,14	98.926,00	462.935,44

Note 31 - Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation se répartissent comme suit :

€ milliers	2022	2021
Frais d'acquisition	69.429,81	64.046,82
Commissions aux intermédiaires	28.633,67	25.243,55
Autres frais d'acquisition	-	-
Frais d'acquisition répartis	40.796,14	38.803,28
Frais d'administration net	82.486,56	74.465,68
Frais d'administration brut	153.098,01	154.900,38
Frais d'entretien et réparation	5.771,98	5.623,62
Frais liés aux rémunérations	74.063,92	76.720,19
Frais liés aux amortissements	3.357,00	15.146,16
Autres Frais	69.905,12	57.410,42
Récupération frais	- 70.611,46	- 80.434,70
Total général	151.916,37	138.512,50

Les frais d'acquisition se composent de commissions attribuées aux intermédiaires, à l'exception de nos agents appointés, sous forme de commissions d'acquisition ou de commissions d'encaissement, ainsi que des commissions octroyées sur les acceptations.

Les frais d'administration reprennent l'ensemble des frais généraux afférents à l'administration du Groupe autres que ceux liés à l'acquisition, à la gestion des sinistres et à la gestion des placements.

Détail des frais liés aux rémunérations :

€ milliers	2022	2021
Salaires	57.721,75	55.866,13
Charges sociales	13.004,72	13.291,04
Avantages postérieurs à l'emploi	14,78	1.471,79
Avantages à long terme	- 222,04	194,66
Avantages Divers	2.578,91	2.438,08
Frais Divers	965,80	711,23
Total général	74.063,92	76.720,19

Note 32 - Impôts

Les impôts sur le résultat sont comptabilisés comme une charge conformément à la législation fiscale en vigueur dans le pays de résidence des entités du Groupe.

Société	Pays de résidence	Régime fiscal
Fédérale Assurance - Caisse Commune	BE	IPM
Fédérale Assurance - Mutuelle Vie	BE	ISOC
Fédérale Assurance - Société Coopérative	BE	ISOC
Fédérale Invest S.A.	BE	ISOC (Sicav RDT)
Fédérale Management S.A.	LU	IRC / IC / IF
Federale Real Estate S.A.	BE	ISOC
Federale REIM S.A.	BE	ISOC (FIIS)
FM Properties S.A.	BE	ISOC
Foncière du Pré-Aily S.A.	BE	ISOC
Kampoos S.A.	LU	IRC / IC / IF
Foncière Cents	LU	IRC / IC / IF
LEAPPP	BE	ISOC
Amindis	BE	ISOC
La Belle au Bois dormant	BE	ISOC
Rosenstein	LU	IRC / IC / IF
FRE Entzécklung Lëtzeburg	LU	IRC / IC / IF
Optimco	BE	ISOC
Scheutbosch	BE	ISOC
Trilogis Park	BE	ISOC
Sart - Tilman Properties	BE	ISOC
Deleers development	BE	ISOC
Société de développement Axe Nord SA	FR	IS
Bracht Deckers & Mackelbert "B.D.M."	BE	ISOC
Via T Albert	BE	ISOC
Picturae One	BE	ISOC
River Park SARL	LU	IRC / IC / IF

IPM = Impôt sur les personnes morales (BE)
 ISOC = Impôt des sociétés (BE)
 IRC = Impôt sur le revenu des collectivités (LU)
 IC = Impôt commercial communal (LU)
 IF = Impôt sur la fortune (LU)

La ventilation de la charge d'impôt entre impôts exigibles et impôts différés se décompose comme suit :

€ milliers	2022	2021
Impôts exigibles	16,072.83	12,259.59
Impôts différés	1,445.36	515.15
Charge d'impôt totale	17,518.19	11,744.44

Le tableau suivant présente le rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt effective. L'impôt théorique correspond au résultat avant impôt multiplié par le taux standard d'imposition en Belgique.

€ milliers	2022	2021
Résultat avant impôt	54,256.04	47,019.82
Taux d'imposition	25.00%	25.00%
Charge d'impôt théorique	13,564.01	11,754.96
Incidence des différentiels de taux et de bases	-8,626.43	-10,982.72
Incidence des déficits fiscaux	-981.25	-4,170.00
Incidence des différences permanentes	14,461.78	16,018.00
Incidence des corrections et autres éléments	-899.92	-875.80
Charge d'impôt effective	17,518.19	11,744.44

Les principales différences permanentes sont les suivantes :

€ milliers	2022	2021
Dépenses non admises	39,807.12	18,065.00
Fonds pour dotation future	- 1,510.00	20,000.00
Provision pour égalisation & Catastrophe	19,550.00	26,007.00
Total	57,847.12	64,072.00
Impôts	14,461.78	16,018.00

La majoration des dépenses non admises provient principalement de la réduction de valeur actée sur Optimco SA (€ 10,7 Mios).

Informations relatives aux parties liées

Notes 33 - Informations relatives aux parties liées

Rémunération

La rémunération du personnel de Direction s'élève à 6.358.520€.

Ce montant comprend les postes suivants :

- Les rémunérations mensuelles ;
- Les primes ;
- Les gratifications ;
- Les pécules de vacances ;
- Les charges patronales ;
- Les frais de représentation ;
- Les chèques repas ;
- Les voitures de société.

Les primes patronales payées dans le cadre de l'assurance-groupe s'élèvent à 1.480.869,21€.

Autres avantages pour les administrateurs

Les administrateurs et membres du comité de direction peuvent souscrire des produits d'assurance ou d'autres produits ou services offerts par une des sociétés du groupe dans le cadre de ses activités courantes. Les termes et conditions de ces opérations sont, pour l'essentiel, substantiellement similaires à ceux consentis aux clients ou aux employés de Fédérale Assurance en général.

Administrateurs des entreprises à la tête du consortium

Président : Frédéric de Schrevel - Avenue Dr Edmond Cordier 1 à 1160 BRUXELLES

Vice-Président : Vincent Favier - Rue Albert Mille 1 à 7740 PECQ

Administrateur-délégué : Tom De Troch - Elizabetlaan 181 Bus 32 à 8300 KNOCKE-HEIST

Administrateur-Directeur : Marc Bandella - Rue des Roblets 3 à 7180 SENEFFE

Administrateur-Directeur : Véronique Vergeylen - Avenue des Alouettes 25 à 1150 BRUXELLES

Administrateur-Directeur : Jean-Marie Bollen - Fazantenlaan 4 à 3621 REKEM

Administrateur: Jean-Baptiste Braet - Della Faillelaan 49 à 2020 ANTWERPEN

Administrateur: Patrick Declerck - Rue Verte 39 à 7700 LUINGNE

Administrateur : Serge De Cuyper - Oscar De Gruyterstraat 46 à 9050 GENTBRUGGE

Administrateur indépendant : Juliette Dherte - Rue Vlasendael 38 à 1070 BRUXELLES

Administrateur: Michel Vanderstraeten - Ketelstraat 10 à 3560 LUMMEN

Administrateur indépendant externe : Yvan Fieremans - Albatrosstraat 8/42 à 8301 KNOKKE-HEIST

Administrateur indépendant : Céline Azizieh - Rue Berckmans 118 à 1060 BRUXELLES

Administrateur: Pierre-Marie Melin - rue de Cimetière 3 à 1341 OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE

Administrateur non-exécutif indépendant : Gilles-Olivier Moury - Voie de Liège 35 à 4053 EMBOURG

Administrateur: Bruno Thollebeke - Groenstraat 158 à 9400 NINOVE

Administrateur indépendant externe : Philippe De Longueville – Chaussée de Bruxelles 58 à 1400 NIVELLES

Administrateur indépendant externe : Philippe Maeyaert – Broekstraat 20 à 3945 HAM

Autres Informations

Note 34 - Engagements

Loyers à payer

Les loyers à payer contractuellement par le groupe dans le cadre de ses activités sont les suivants :

€ milliers	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
2022	240,46	1010,89	592,03	1.843,37
2021	522,82	1713,65	502,54	2.739,01

Engagements conditionnels, cautions et autres

Garanties

€ milliers	2022	2021
Garanties constituées	1.183,91	11.833,06
Garanties locatives reçues	465,11	391,16
Garanties titres reçues	1,73	2,21
Total	1.650,76	12.226,42

Engagements

€ milliers	2022	2021
Engagements d'acquisition	169.713,67	173.827,21
Engagement risques à garantir à charge de l'entreprise	-	-
Droit d'option (engagement immobilier)	19.354,42	7.354,42
Total	189.068,09	181.181,62

Les engagements d'acquisition comprennent des investissements dans l'immobilier, l'infrastructures de base, les actifs de type « brownfield » ou en friche, ainsi que dans des plateformes fournissant tous des services hypothécaires.

Autres

€ milliers	2022	2021
Ligne de crédit	80.679,70	72.087,87
Créanciers pour actifs donnés en garantie (Repo)	100,00	68.885,00
Réassurance - Dépôts de titres	28.790,85	28.790,85
Titres remis en nantissement	-	-
Litiges contestés	-	68.413,13
Autres	3.605,99	4.670,46
Total	113.176,54	242.847,31

Note 35 - Evénements après clôture

L'année 2022 restera comme l'année où la Russie a attaqué l'Ukraine. Sur le plan **économique**, les répercussions de cette attaque frapperont nos économies en 2023. Les prix de l'énergie sont montés en flèche, ce qui a encore tiré vers le haut **l'inflation**, qui était déjà en hausse en raison des goulots d'étranglement dans la chaîne d'approvisionnement (résultant des confinements coronavirus). Dans la zone euro, l'inflation a dépassé 11 % en décembre 2022. Les **banques centrales** ont dû devenir beaucoup plus restrictives, ce qui contraste fortement avec les taux d'intérêt négatifs utilisés au cours des six années précédant juin 2022 et ce, dans un contexte de la situation budgétaire tendue des Etats. Cette hausse des taux, si elle est durable, aura des impacts importants sur la santé financière des ménages et des entreprises et le déficit budgétaire des Etats. A court terme, ces effets impactent durement la valorisation des obligations. Une des conséquences inattendues de cette crise est que tous les acteurs ont adoptés une sobriété énergétique rencontrant mieux les objectifs climatiques.

Début 2023, Fédérale Assurance a entamé un processus de vente de son portefeuille vie classique individuelle, le closing définitif devant avoir lieu plus tard au cours de l'exercice.

Cette vente est actuellement soumise à l'approbation de la BNB.

La vente de ce portefeuille est motivée par le fait qu'il s'agit d'une activité en run-off et qui, en outre, représente une petite partie du portefeuille global du Groupe Fédérale Assurance

Note 36 - Honoraires du commissaire agréé

Commissaire agréé

Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL,
représenté par Dirk Vlaminckx
Gateway Building 1 J
1930 Zaventem

Honoraires

€ milliers	2022	2021
Audit	317,15	263,07
Autres missions d'attestation	19,00	68,25
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	136,45	
Missions de conseils fiscaux	8,98	
Total	481,58	331,32

Rapport de gestion consolidé